

Namur au futur : Créer du lien. Créer demain.

**UNE VILLE SÛRE, PROPRE, AUDACIEUSE ET GÉNÉREUSE.
PÉTILLANTE DE CULTURE, DE SPORT ET DE LIENS HUMAINS.**

**UNE PROVINCE AUX MISSIONS RESSERRÉES MAIS
IMPACTANTES POUR LE QUOTIDIEN DE CHAQUE NAMUROIS.**



AXES PROGRAMMATIQUES DES ENGAGÉS POUR
LE SCRUTIN COMMUNAL ET PROVINCIAL DU 13 OCTOBRE 2024


**Les
Engagés**



VILLE DE NAMUR

Préambule	9
Namur, ville sûre	14
Sécurité des biens et des personnes.....	14
Sécurité routière	20
Service d'incendie.....	22
Namur, ville propre, fleurie et agréable	24
Propreté publique.....	24
Bien-être et cadre de vie.....	27
Namur, ville aux transitions audacieuses	32
Transition territoriale	35
Transition environnementale.....	41
Bien-être animal	48
Transition agricole	50
Transition digitale.....	54
Transition culturelle et touristique	58
Une mobilité en transition	68
Transition commerciale.....	74
Implication citoyenne et associative	79
Namur généreuse	84
Politique sociale et logement.....	86
Égalité femme-homme.....	93
Intégration des personnes en situation de handicap.....	97
Lutter contre les discriminations à l'égard des LGBTQIA+.....	99
Accueil et gestion de la diversité.....	101
Mise à l'emploi et formation.....	104
Relations internationales et coopération au développement.....	108
Namur heureuse	110
Sensibilisation et prévention à la santé.....	110





Education, soutien aux familles et petite enfance	115
Gouvernance publique	125
Une ville reliante	129
Epanouissement de la jeunesse	131
Epanouissement de nos seniors	136
Politique sportive et événementielle	139

PROVINCE DE NAMUR

Préambule	145
Mesures transversales	148
Politiques sectorielles	152
Enseignement, formation, orientation et métiers	152
Santé et action sociale	154
Culture, tourisme, commerce et économie	156
Agriculture	158
Travaux publics, services techniques et infrastructures sportives et culturelles	160
Environnement – Energie – Mobilité	162

Ville de Namur



Préambule

Les élections communales et provinciales d'octobre 2024 sont une nouvelle occasion de présenter à la population nos convictions, nos valeurs, nos projets pour que chacun s'épanouisse à Namur, au cœur de son quartier ou de son village.

C'est aussi et surtout l'occasion, au-delà du bilan de nos actions que nous serons fiers de rappeler, **une formidable opportunité d'esquisser les contours d'une nouvelle ambition pour les années à venir, s'appuyant sur la dynamique en cours mais façonnée plus que jamais par les aspirations des Namurois**. Car nos projets, nos souhaits, nos ambitions, ne peuvent se concevoir qu'en écho à leurs projets, leurs souhaits, leurs attentes. C'est ce qui donne sens à notre action.

Tout au long de la législature, les Engagés se sont tenus à l'écoute des citoyens, afin d'être au plus près des besoins des Namurois, et singulièrement au rendez-vous des défis de solidarité, d'emploi et de cadre de vie. Pour y répondre, il nous faudra être volontaristes et innovants. Être audacieux et enthousiastes. Et nous le sommes. Résolument.

L'éclosion des Engagés et son succès électoral en juin dernier nous laissent penser que **notre offre politique est bien en phase avec le défi d'un re-**

nouveau de la politique. Un renouveau par les visages et par les pratiques. Faire de la politique «à l'ancienne» est, à raison, totalement décrié. Faire de la politique «toujours avec les mêmes» l'est tout autant.

C'est convaincus par cet indispensable appel à la régénération de la politique que nous proposons aux Namuroises et Namurois une liste offrant **60% de nouveaux visages issus de la société civile** dont les parcours de vie viendront irriguer notre action locale, dans un savant et pertinent mélange avec l'expérience des mandataires plus aguerris. Nos candidats sont bien ancrés dans les réalités des habitants des quatre coins de la commune, dont ils souhaitent pouvoir se faire le relais dans les instances locales grâce à votre confiance.

Communauté politique de base, la commune fait partie du quotidien de chaque citoyen: état civil, urbanisme, écoles et petite enfance, aide sociale, propreté et cadre de vie sont ses principaux champs d'action. La mondialisation, le numérique, l'allongement de la vie, les tensions internationales, les enjeux climatiques transforment la société. **Sur les plans économique, social, environnemental, culturel, le monde est en transition. La commune, premier espace de citoyenneté, se trouve au cœur de ces transformations.** Investie de tâches administratives courantes et de services de base à la population, elle est aussi le lieu d'expérimentation et d'accompagnement d'initiatives nouvelles. Ce deuxième rôle doit être renforcé.

Bien plus qu'un simple guichet administratif, la commune doit être ce lieu où sont imaginées, stimulées, suscitées, testées, implémentées des solutions d'avenir. Investir toujours plus l'espace communal pour apporter, à l'échelon local, des réponses structurantes aux défis globaux, voilà un projet enthousiasmant.

À rebours des politiques collectivistes qui prétendent apporter des solutions par le haut, nous souhaitons prendre les choses en main au plus près des réalités de terrain pour donner à chaque citoyen une prise sur son avenir. Nous ne désignons pas d'ennemis extérieurs comme l'extrême-droite, ni d'ennemis intérieurs comme l'extrême-gauche. C'est tellement lâche et caricatural à la fois. Non, l'Europe n'est pas la «cause de tous nos maux» (pas plus que les étrangers et les élus) et n'empêche pas de prendre ses responsabilités, ici et maintenant. **Nous proposons un élan basé sur la responsabilité et l'enthousiasme, qui crée des espaces d'engagement et de projet.**

Dans notre projet pour Namur, la proximité est un facteur clé de l'action publique et de la participation citoyenne et démocratique. Rapprocher les centres de décision et les lieux de participation sont deux réponses concrètes à la crise démocratique, à la perte de confiance des citoyens

dans les institutions démocratiques traditionnelles.

La démocratie locale se doit de donner la parole à toutes les composantes de la population et faire l'objet d'un dialogue, en toute transparence, avec les représentants élus. Toutes initiatives confondues, la commune doit être un espace de participation active, constructive et structurante. Trop souvent, la consultation catalyse des oppositions plus qu'elle ne produit de solutions. Raison pour laquelle la participation des citoyens doit être activée le plus possible en amont des décisions; et le formalisme des procédures, s'ouvrir au dialogue informel.

Communauté humaine, la Ville de Namur se définit au premier regard par un territoire, des ressources et espaces naturels, un réseau de voirie, des quartiers, un bâti... un espace de vie. **Notre projet considère le territoire comme un levier de développement urbain mais surtout humain.** Son aménagement doit susciter le lien entre les habitants, soutenir la créativité, simplifier la vie quotidienne. Ce territoire doit être configuré pour encourager les projets familiaux, associatifs, d'entreprise, de culture. Il doit aussi inspirer le respect des autres, à travers la propreté publique et la sécurité routière, en particulier. Une sécurité routière pour laquelle une attention particulière a déjà été portée au long de la législature, par la multiplication des rencontres de terrain dans la quasi-totalité des entités de la commune, avec des fonds spécifiques dégagés en centaines de milliers d'euros, pour des aménagements de voirie ou des dispositifs ralentisseurs afin d'apaiser les cœurs de quartier.

Nous nous engageons résolument dans la démarche de territoires reliaants, qui ont pour fil conducteur la création de liens entre les habitants. Les aménagements de l'espace public, les places, les bancs, le développement d'habitats partagés ou encore le maillage cyclable sont des outils qui participent à cette orientation. En la matière, des pas de géants ont été accomplis ces dernières années pour intensifier le maillage cyclo-piéton du territoire, pour baliser le développement harmonieux des quartiers, pour adapter notre territoire au changement climatique, pour revitaliser urbanistiquement une série de quartiers afin d'y favoriser les liens. Pensons à la transformation de la confluence, la création de son esplanade et de sa passerelle L'Enjambée, à la Place Maurice Servais, à la Place de la Station, à la création du téléphérique et l'aménagement qualitatif du haut de la citadelle avec le Pavillon et le Panorama, à la dynamisation de Terra Nova, à la revitalisation urbaine du Boulevard Mélot et de l'Avenue des Combattants, à la création du marché du bord de l'eau, au nouveau Conservatoire, à la nouvelle bibliothèque communale, au quartier des Casernes et son Palais de Justice, au Grand Manège et ses spectacles, à la gare des bus, etc. Sans omettre une kyrielle d'aménagements dans les cœurs de villages qu'il serait trop fastidieux de lister ici mais qui ont tous

contribué à offrir à notre population des bâtiments communaux à vocation sportive, scolaire, culturelle ou associative qui répondent aux demandes locales de vie et d'animation.

Mieux « s'approprier » le territoire par les mécanismes de la démocratie participative locale reste un enjeu majeur des prochaines années. Les citoyens exigent – et ils ont raison – plus que le droit d'obtenir de l'information ou de donner un avis, celui de définir ensemble l'utilisation du territoire, pour y tracer ce « cadre de vie » auquel ils s'identifient et dont ils attendent une garantie de qualité. C'est déjà ce qui fut recherché lorsque nous allâmes à la rencontre des Namurois au sein de leur quartier avant d'adopter le schéma de structure communal. C'est aussi ce que nous avons fait ces dernières années en créant un échevinat de la participation, en multipliant les rencontres publiques sur tous les grands projets, en systématisant pour ceux-ci le recours à des ateliers participatifs de co-construction des projets, en créant le NID, en lançant les budgets participatifs, etc.

Le territoire, c'est le logement, la mobilité, l'alimentation, la nature, le patrimoine, bref, la matrice de l'histoire, celle de la communauté humaine, et celle de chacun en particulier. Précisément, à cette période de l'histoire, deux enjeux majeurs doivent structurer la gestion du territoire communal au service des projets humains: la protection des ressources et, corrélativement, la maîtrise des énergies. **Relever le défi climatique et protéger les ressources de la nature sont autant l'affaire de grandes négociations internationales que de multiples initiatives locales.** Nous considérons que chacun peut – a la responsabilité de – agir sur son propre biotope. En ce sens, la plantation sur notre territoire de 10.000 nouveaux arbres au cours de la législature écoulée (Plan Canopée), les importants plans de végétalisation du cœur de ville et du futur piétonnier, le développement du photovoltaïque sur nos bâtiments communaux ou encore les initiatives soutenues pour promouvoir les circuits courts favorisent la qualité de l'alimentation, soutiennent les producteurs locaux, apportent une plus-value éducative évidente (p.ex. quotas de produits locaux dans les cantines scolaires). C'est l'économie circulaire qui doit germer à l'échelle locale. Là aussi, le lancement des ceintures alimentaire et énergétique de la Ville, avec les acteurs locaux, ou encore l'acquisition de terres agricoles mises à disposition de maraîchers, la livraison par la cuisine centrale du CPAS des repas chauds constitués avec des produits locaux pour nos maisons de repos et nos écoles communales, sont des illustrations concrètes de la mise en œuvre de cette approche portée par le Collège communal.

Toutes les ambitions que les partis politiques portent pour Namur doivent aussi tenir compte d'une autre réalité: **la réalité budgétaire.** Si nous pouvons nous enorgueillir d'être l'une des seules grandes villes wallonnes à avoir pu, durant des années, garder le cap de l'équilibre budgétaire grâce

à la bonne gestion de nos deniers locaux, force est de devoir reconnaître que l'avenir financier de toutes les villes et communes s'assombrit à présent. De surcroît en raison essentiellement de facteurs externes à la gestion propre de la ville: régime des pensions publiques dont les coûts explosent, tax shift fédéral qui n'a pas été compensé pour les communes, coûts inattendus de la gestion de la crise sanitaire Covid, de l'accueil des Ukrainiens fuyant la guerre, de la crise énergétique qui en a suivi, des dégâts liés aux inondations mémorables de 2021, inflation importante ayant entraîné des indexations salariales difficilement soutenables pour l'employeur même si elles étaient indispensables pour les travailleurs, sous-financement chronique par le fédéral des zones de police et des zones de secours, etc. Bref, le devoir d'honnêteté vis-à-vis des citoyens impose de dire que la période des vaches maigres nous attend et cela rendra donc d'autant plus indispensable d'avoir à la tête de la Ville des mandataires responsables, capables d'éviter un naufrage budgétaire de la capitale wallonne et d'opérer les arbitrages lucides pour que la commune continue de se développer en répondant aux aspirations de ses habitants sans être dispendieuse dans son fonctionnement quotidien. **Les Engagés ont ce sens des responsabilités. Nous saurons voir loin, parler vrai et agir juste.**



Namur, ville sûre

— SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Namur a changé de visage avec de nombreuses réalisations qui ont embelli la ville et accru son attractivité et sa convivialité. Mais vous pouvez embellir les rues et les places autant que vous voulez, si les citoyens s'y sentent stressés, dérangés ou menacés, ils n'y resteront pas ! Pour encourager les riverains à fréquenter les espaces publics à pied ou à vélo, pour persuader les parents de laisser leurs enfants jouer ou se balader dans le quartier, nous devons développer des espaces publics « zen » et sécurisants, des petits cocons de vie. Sécurité routière, bruit, éclairage public, présence de commerces et d'habitations avec pignon sur rue, entretien des bâtiments et suppression des traces de vandalisme, propreté, présence d'agents de prévention et de caméras... tout cela apaise l'espace public et renforce son attractivité, sa fréquentation et donc un certain sentiment de protection. C'est ce cycle vertueux qu'il convient d'initier et d'entretenir.

Avec lucidité, nous reconnaissons que la question de la sécurité est aujourd'hui devenue centrale pour les Namuroises et les Namurois, singulièrement en cœur de ville et dans le quartier de la gare. Et à raison.

Car **vivre en sécurité, gagné à tout moment par le sentiment serein de pouvoir déambuler dans sa ville, son village ou son quartier en toute quiétude, est un élément essentiel au bien-être mental et physique de chaque personne.**

Comme toutes les grandes villes du Royaume, Namur n'échappe pas à un accroissement des faits de vols ou de violence, verbale ou physique, alors même qu'elle fut une ville assez préservée des années durant. Comparativement à ce qui se vit dans d'autres grandes villes de Belgique (fusillades régulières à Bruxelles, Anvers, etc.) elle reste d'ailleurs globalement peu concernée par la grande criminalité. Mais il n'en demeure pas moins que le vécu ou le ressenti de la population qui fréquente le centre-ville est différent, qu'il s'agisse des citoyens, des touristes, des commerçants, des étudiants, etc. Les petits larcins se multiplient, souvent du fait de jeunes accros aux drogues, le petit deal de rue est décomplexé, les armes blanches sont plus régulières. Quelques dramatiques faits divers sont là pour informer les citoyens mais aussi, souvent, pour les effrayer au-delà du nécessaire. Les réseaux sociaux achèvent, par l'amplification – parfois biaisée ou surfaitée – qu'ils offrent aux événements, de générer un climat anxieux.

Bien sûr l'insécurité réelle doit être ardemment combattue. Mais le sentiment d'insécurité est aussi important à enrayer car il n'est pas acceptable qu'une personne n'ayant jamais été agressée se sente de surcroît en situation de crainte de l'être. **Notre combat sera exigeant et intense sur ces deux volets de l'insécurité, la réelle et la ressentie.** La deuxième n'a pas vocation à relativiser ou banali-

ser la première. Elles participent toutes les deux à une exigence de sécurité et de sérénité, physique et psychique.

Les difficultés du quartier de la gare en particulier, sont étroitement liées au phénomène de marginalisation (SDF et mendiants notamment), de toxicomanie et de présence d'étrangers en situation illégale sur le territoire, qui pour certains s'adonnent au trafic afin de disposer de ressources pour vivre. Bien entendu, les enjeux de la lutte contre la criminalité des réseaux de drogue et de l'accueil ou du refus avec ordre de quitter le territoire des demandeurs d'asile, sont des prérogatives du pouvoir fédéral. Il n'en demeure pas moins que c'est au niveau communal que les ennuis quotidiens doivent être gérés et que les citoyens sont souvent indisposés. La Police de Namur-Capitale est donc en première ligne pour contribuer à apporter la sécurité et la quiétude attendues.

Sous cette législature écoulée, les forces de police locales ont été augmentées comme jamais. Plus de trente recrutements ont été opérés – probablement la proportion la plus conséquente du pays pour une zone de police locale – afin de porter les effectifs de notre zone de police à plus de 400 membres. Lassés d'attendre des subventions fédérales qui n'arrivent pas et qui sont pourtant sensées couvrir ces coûts de personnel, la Ville a décidé de réaliser ces engagements sur fonds propres, signe de sa pleine prise de conscience et de sa grande volonté d'agir et de répondre rapidement et concrètement aux besoins opérationnels de terrain. Des renforts qui visaient principalement Police-Secours, la brigade canine, le service d'Enquête et de Recherche, les



spécialistes informatiques pour remonter les filières et débloquent les GSM, etc.

La lutte contre le trafic de drogue est aussi une priorité. Les nouvelles technologies, de l'aveu du Procureur fédéral du royaume, permettent désormais aux trafiquants de drogue de bénéficier de quatre récoltes de cocaïne par an au lieu d'une seule. Après avoir inondé de leur crasse les Etats-Unis, voici que c'est au tour de l'Europe d'être le bénéficiaire de ces drogues en masse, via le port d'Anvers. Les grandes villes belges, physiquement les plus proches d'Anvers, sont donc les premières impactées par cet afflux massif de cocaïne, dont l'abondance a fait chuter les coûts, rendant celle-ci plus accessible au particulier qui sombre plus rapidement dans l'addiction et cherche, au travers des larcins qui se sont multipliés, à disposer de l'argent nécessaire à l'achat de ses doses. La police met la main sur ces petits dealers de quartier, mais ceux-ci ne se trimbalent évidemment pas avec des valises de cocaïne, et donc, les maigres dosettes retrouvées sur eux ne suffisent pas à ce qu'un juge ordonne leur placement en prison (de sucroît en surpopulation carcérale). Le cercle est infernal.

Si le cercle est infernal et doit mobiliser toutes les forces de l'autorité publique, il ne doit pas nous décourager. **Les Engagés sont déterminés à garantir l'Etat de droit, la sécurité des biens et des personnes et la quiétude retrouvée sur le territoire namurois.**

C'est pourquoi, outre le renfort des effectifs policiers, le réseau de caméras s'est densifié, passant ces dernières années de 250 à 400 flux de caméras. Elles jouent un rôle dissuasif, de vigile constante, de suivi des infractions en temps réel et de support à la résolution des délits.

Bien qu'il faille d'abord et avant tout mener un travail d'accompagnement social à l'égard des **publics marginaux que sont les SDF et les mendiants**, tantôt les deux se confondant tantôt pas, il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas non plus pratiquer l'angélisme et mettre la tête dans le sable. L'accroissement de la mendicité, et singulièrement de la mendicité agressive, harcelante ou insultante, la consommation d'alcool en rue, le regroupement de marginaux aux entrées et sorties des galeries ou lieux étroits de passage, la présence de chiens robustes, etc. participent d'une dégradation de la sécurité ressentie. Les diverses initiatives réglementaires ayant été battues en brèche par des recours devant le Conseil d'Etat par la Ligue des Droits de l'Homme ou l'opposition communale, il faut agir avec les moyens légaux dont nous disposons et, en la matière, ils sont ténus. Des renforts policiers spécifiques ont été recrutés afin de mieux articuler le travail de terrain avec celui des travailleurs sociaux de rue. Il faut à la fois accompagner avec solidarité et pouvoir recadrer avec fermeté.

Enfin, sans que cela ne puisse en aucune manière apparaître comme accessoire, **la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes ou aux minorités d'origine ou sexuelles**, doit continuer de figurer parmi les priorités d'action du plan zonal de sécurité concerté entre l'autorité communale, la police locale, la police fédérale et le Parquet. Des étapes très significatives ont été franchies sur le territoire communal ces dernières années, dont l'ouverture du nouvel Espace VIF (violences intrafamiliales).



En matière de sécurité des biens et des personnes, nous proposons de :

- poursuivre l'octroi de dotations conséquentes à notre police locale pour garantir sa fiabilité et son efficacité d'action. De nouveaux inspecteurs devront rejoindre la zone, et celle-ci doit être préservée des indispensables économies d'assainissement afin de ne pas restreindre ses moyens d'action ;
- développer une approche sur mesure selon les quartiers et définir les priorités en fonction des besoins de terrain ;
- continuer d'investir dans une politique de prévention par quartier mais aussi de répression efficace pour limiter les délits, les désagréments du quotidien et accroître chaque jour la sécurité des Namurois. Sans politique de l'autruche ;
- mener une politique plus intensive, en collaboration avec le Parquet et la Police judiciaire, en matière de lutte contre les stupéfiants (y compris les petites consommations de quartier problématiques) et la traite des êtres humains, singulièrement la mendicité (organisée) qui s'accroît sur Namur ;
- développer avec le Parquet et l'Office des Etrangers une politique plus répressive à l'égard de la délinquance de quartier et du petit deal de drogue en particulier ;
- développer une approche de « Very Irritating Police » (VIP) à l'égard de la mendicité problématique et des sdf décidant de refuser toute aide sociale et établissant des campements ou dépôts sur l'espace public. La pauvreté n'est évidemment pas un délit, mais elle ne peut pour autant justifier des comportements outranciers ou agressifs vis-à-vis des autres usagers de l'espace public ;
- se centrer sur le rôle de police de proximité, en veillant à ce que la police soit déchargée de missions administratives et au maximum en contact avec les citoyens et leurs associations ;
- renforcer la présence des agents de police de proximité (agents de quartier, police à vélo ou à pied...) et investir dans une équipe d'éducateurs de rue. Valoriser leurs actions auprès des riverains ;

- mener des travaux d'embellissement des espaces publics et des façades dans les lieux où le sentiment d'insécurité est important;
- développer un éclairage intelligent (allumage automatique sur base de détecteurs) afin de concilier nécessité de lumière et réduction de la pollution lumineuse et de la consommation énergétique;
- mettre en place des caméras intelligentes dans les lieux où les faits de criminalité et de délinquance sont les plus fréquents;
- adopter un règlement « night shops » (magasins de nuit, fausses librairies et centres de plaisir pour adultes) ou le renforcer afin de limiter les heures d'ouverture ou les horaires durant lesquels des boissons alcoolisées peuvent être vendues, d'interdire les rassemblements sur l'espace public devant ce type de commerce ou encore de renforcer les contrôles;
- soutenir le médiateur communal des relations de voisinage pour désamorcer un maximum de conflits entre voisins qui empoisonnent le quotidien de familles ou de quartiers;
- garantir l'information, la sensibilisation régulière, la prévention et le respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...) ainsi que la mise en garde sur les sanctions encourues et l'application de ces sanctions;
- assurer une sanction rapide et systématique (notamment par le biais de nos sanctions administratives communales) vis-à-vis des incivilités et développer dans ce cadre des actions éducatives;
- mieux tenir compte des spécificités de chacun (y compris sur le plan du genre) dans les aménagements urbains afin de renforcer le sentiment de sécurité;
- prévoir une sécurité adaptée pour les professions à risque (bijouteries, pharmacies, médecins,...);
- promouvoir la mise en place de davantage de radars préventifs mobiles;
- collaborer avec les associations étudiantes et de riverains afin de sensibiliser les étudiants à faire la fête de manière responsable et respectueuse des riverains;

- réactiver la démarche « Namur by night » et la labélisation des « cafés futés » (qui s'engagent entre autres, durant les périodes de cours, à modérer la consommation d'alcool et à sensibiliser les jeunes au bruit et à l'agressivité), la mise à disposition de navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, l'offre de services « Noctambus, Noctis, Collecto », en collaboration avec les mouvements et organisations de jeunesse ainsi que des ASBL comme les Responsible Young Drivers, Excepté Jeunes...;
- envisager des conventions avec des compagnies de taxis ou avec des plateformes collaboratives pour les vendredi et samedi soirs;
- renforcer les moyens de police administrative (formation, communication...) pour les infractions environnementales et urbanistiques;
- organiser des séances de prévention des vols à domicile par quartier;
- mettre en place, à la commune, un formulaire uniforme de déclaration de plainte que la personne préjudiciée peut remplir en ligne afin d'éviter toute perte de temps dans le signalement de délit, même mineur.



— SÉCURITÉ ROUTIÈRE



La sécurité, c'est aussi celle que l'on doit garantir au cœur de chaque village. Celle qui vise à lutter contre les vols bien sûr, ou les agressions physiques entre personnes, parfois sous le même toit, mais **c'est aussi œuvrer à une plus grande sécurité routière**. Des aménagements ont été réalisés dans plusieurs entités mais de nombreux restent encore à faire. Pour éviter des drames lorsque nos enfants jouent en rue, circulent à vélo, se rendent à l'école, vont au club de sport, etc. Cette préoccupation est d'ailleurs aiguë pour toutes les générations. Réprimer sévèrement les rodéos urbains, notamment par la confiscation des véhicules et les retraits de permis, est aussi l'une de nos priorités.

Concrètement, en matière de sécurité routière, nous proposons de :

- définir un plan de sécurité routière pour chacune des entités communales et quartiers du centre, avec identification des points noirs et des aménagements, signalétiques et marquages à réaliser avec planification temporelle et budgétaire ;
- lutter ardemment contre les fous du volant et singulièrement les drifts et les rodéos urbains ;
- sanctionner les véhicules qui pétaradent excessivement et volontairement, au-delà de tout niveau sonore acceptable ;
- prendre systématiquement en compte les dimensions « sécurité routière », « propreté » et « bruit » dans tout projet d'urbanisation ou de réaménagement/ réfection de voiries ;

- installer des radars de bruit (expérience-pilote en France) pour sanctionner les véhicules responsables de nuisances sonores excessives durant la nuit, en prévoyant des dérogations pour certains types d'usage (transport agricole, services de police ou de secours...);
- réguler le transit des camions dans des zones habitées (villages, quartiers...), lorsqu'il est excessif et non lié à des activités économiques locales, par exemple via des aménagements ou un arrêté de police ;
- prévoir des aménagements urbains et routiers favorisant la sécurité (éclairage, vues, zones piétonnes et cyclistes aménagées et clairement visibles, espaces de rencontres, radars automatiques, marquages au sol...);
- augmenter le parc des radars fixes aux entrées de villages en accord avec la Région ;
- encourager l'adoption d'une « charte de bonne soirée » par les établissements fréquentés par les jeunes (actions de prévention contre la conduite sous l'effet de l'alcool, « happy hours » non alcoolisés, communication avec le voisinage, sensibilisation des clients sur les nuisances potentielles...);
- étendre les zones 30 dans les centres de village et les zones apaisées ou encore devant les maisons de repos ;
- utiliser des zones 30 dynamiques (actives lorsque le panneau est allumé) pour autoriser une vitesse supérieure en dehors des heures d'école, mais renforcer les contrôles de vitesse (radars fixes ou contrôles mobiles plus fréquents).

— SERVICE D'INCENDIE

Les zones de police et les zones de secours jouent un rôle fondamental pour assurer la sécurité de la population, rassurer chaque personne, et notamment les plus fragiles, prévenir les risques et les dangers, pacifier les relations entre riverains ou encore sauver des vies lors de catastrophes. Les citoyens réclament d'ailleurs plus de proximité avec les agents de police et les services de secours ! Pourtant, en raison de plusieurs décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir, et plus particulièrement par l'État fédéral, les zones de police et de secours sont frappées par manque de prévisibilité des moyens à leur disposition pour les années futures ainsi que d'un sous-financement structurel qui touche à la fois aux dépenses courantes, mais aussi aux frais de personnel et aux cotisations de sécurité sociale. Ceci intervient dans un contexte où les besoins et les attentes des habitants sont de plus en plus importants. Pourtant, pour les Engagés, la priorité restera toujours la sécurité à garantir aux citoyens, malgré l'insuffisance de financement fédéral. La zone NAGE doit être la plus performante possible.

En matière de zone de secours NAGE, nous proposons de :

- poursuivre les investissements destinés à offrir les outils et ressources humaines les plus adéquats pour l'accomplissement optimal des missions opérationnelles ;
- renforcer le financement des zones de secours et de leurs acteurs (service incendie, ambulance...) par le fait que le pouvoir fédéral daigne enfin assumer son juste financement de 50% promis mais toujours pas mis en œuvre et par un accroissement continu de la prise en charge provinciale ;
- améliorer la collaboration transfrontalière dans l'intervention des zones de secours afin de permettre aux services les plus proches d'intervenir au-delà de la frontière ;

- soutenir les actions visant à recruter des pompiers volontaires dans la zone de secours ;
- favoriser les synergies entre zones de secours notamment pour mutualiser l'utilisation de certains équipements spécifiques et obtenir une révision de leur mode de fonctionnement dans le chef du fédéral.



Namur, ville propre, fleurie et agréable

— PROPRETÉ PUBLIQUE

La propreté revient systématiquement dans le top des préoccupations des citoyens qui, légitimement, aspirent à ce que leur environnement de vie soit agréable et sécurisant.

Ainsi l'étude Dedicated menée pour compte de BeWaPP en 2022 indique que les citoyens mettent fortement en avant la question de la propreté publique. En effet, 76% (75% en 2020, 67% en 2019 et 71% en 2018) estiment que la « **propreté des rues, des trottoirs et des espaces publics** » figure en tête des éléments qui contribuent le plus à la qualité de vie d'un quartier, devant la « sécurité » (67%) et la « tranquillité/le calme » (58%).

Les trois facteurs qui expliquent le plus la malpropreté sont selon les répondants, le manque de civisme des citoyens (75%), le manque d'éducation des citoyens adultes (65%) et le manque d'éducation des enfants et des adolescents (57%).

À l'instar des années précédentes, au plus on s'éloigne de son habitation, au plus le sentiment de propreté se dégrade. Ainsi, la propreté perçue « à proximité de

l'habitation » obtient 58 % de résultats positifs, « dans la rue » récolte 47%, « dans l'ensemble de la commune » 32% et enfin « en Wallonie » 12%.

86% (82% en 2020) des Wallons estiment ne jamais jeter de petits déchets par terre. Les raisons principales évoquées pour justifier le jet au moins occasionnel de petits déchets est paradoxal puisqu'il est lié aux poubelles. Il y a soit trop peu de poubelles ou celles-ci sont trop souvent pleines.

La propreté publique est donc clairement une préoccupation majeure des habitants et l'une des sources les plus régulières de doléances exprimées directement auprès des autorités communales ou sur les réseaux sociaux.

A côté des questions de propreté, pointons aussi **l'enjeu connexe du fleurissement des espaces verts publics, oeuvrant aussi à la beauté de la commune et au sentiment d'apaisement et de sécurité qui peut s'en dégager**. Ainsi, conserver un fleurissement de qualité est important, car il "anime" la ville et est apprécié par la population. Il marque les saisons et apporte qualité et



esthétique à l'espace public. Sa fonction sociale est importante. Supprimer ou réduire le fleurissement, ce serait réduire un service apprécié par la population d'une manière générale. En sus, les services d'espaces verts évoluent très rapidement avec leur temps, ils ont souvent été des précurseurs des nouvelles orientations en matière d'environnement. Leurs compétences se sont accrues très fortement avec l'évolution

des techniques, et celles du fleurissement en font partie. Les stratégies évoluent fortement, prenant en compte les données environnementales et surtout économiques. Elles ne sont jamais un tout ou rien. Ni tout "mosaïciculture", ni tout "prairies fleuries", le fleurissement de nos villes est un subtil mélange de connaissances et de savoir-faire, tant horticoles, qu'environnementales et économiques.»¹

En matière de propreté publique et d'entretien des espaces verts, nous proposons de :

- renforcer les équipes affectées au ramassage des déchets dans les rues et intensifier le travail de maintien de la propreté publique ;
- assurer une sanction rapide et systématique (notamment par le biais de nos sanctions administratives communales) vis-à-vis des incivilités et développer dans ce cadre des actions éducatives ;

¹Evolutions et coûts du fleurissement dans les collectivités locales, Résultats de l'enquête ARF Centre – AFDJEP – CNVVF et Les cahiers du Fleurissement, juin 2011.

- intensifier notre politique de tolérance zéro en matière de salubrité et de propreté en renforçant les dispositifs rapides et efficaces (équipes de nettoyage les week-ends, renforcement des équipes lors d'événements particuliers, bacs à poubelle...);
- agir sur la prévention et l'éducation – accorder une priorité aux alentours des bulles à verre;
- surveiller les dépôts clandestins via un réseau de caméras mobiles;
- mettre sur pied un réseau d'« ambassadeurs du cadre de vie », des citoyens désireux de jouer un rôle actif en matière de propreté publique, d'entretien et d'embellissement des espaces publics;
- organiser au moins une fois par an des journées citoyennes de collecte des déchets présents dans et aux abords des villes et des villages en plus des actions de la Région (exemple : marathon de la propreté, BeWapp, grand nettoyage de printemps);
- sensibiliser davantage par rapport au tri à domicile;
- informer correctement les étudiants en kots du jour de collecte des déchets pour éviter les dépôts à des mauvais moments;
- revoir le calendrier de collecte des déchets pour répondre aux besoins du terrain, notamment des commerçants;
- proposer à prix accessible des bacs à compost et des bacs à carton;
- installer davantage de poubelles dans les villages et quartiers densément peuplés;
- développer un fleurissement esthétique et raisonné des ilots verts publics, afin de restaurer la biodiversité, promouvoir les essences mellifères et endogènes, tout en veillant à la colorimétrie des plantes pour égayer l'espace public;
- disposer plus intensément sur les bâtiments publics communaux et régionaux de bacs fleuris, de même que le long des ponts et autres ouvrages d'art.

– BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

Vivre heureux, comme y aspirent les Namurois, postule de veiller à offrir un environnement propre, dans chaque quartier et chaque campagne, pour la qualité de l'air, la beauté de l'environnement et la convivialité des espaces publics.

Garantir un environnement sain et préserver au mieux la santé et l'équilibre de chacun, offrir un espace de vie adapté aux personnes dépendantes ou à mobilité réduite, ce sont là des préoccupations permanentes de nos candidats pour faire de Namur une ville offrant **des lieux de vie sains et inclusifs**.

Des espaces publics sécurisés et aménagés avec soin bénéficient d'une plus forte attractivité. Mais il faut encore leur donner vie! Les activités sportives, culturelles, festives ou informelles sont essentielles. Le monde associatif est donc indispensable à la régénération des liens dans la ville. Les associations sont aussi des lieux propices à la socialisation et aux rencontres. Les projets qu'elles portent ont souvent un impact positif sur la vie des quartiers. La culture est aussi un levier important pour favoriser le tissage des liens et faire société. La présence de commerces, de lieux de coworking ou d'établissements HORECA contribue enfin à la convivialité.



En matière de bien-être et cadre de vie, nous proposons de :

- développer une politique préventive et réactive face aux nuisances possibles (bruit, vibrations, odeurs, lumière excessive, ondes électromagnétiques, etc.);
- réserver une plus grande attention à la santé mentale et morale des personnes (solitude, dépression, addictions...);
- se doter d'un véritable plan de progrès pour la nature et la biodiversité, établi avec les habitants, les associations et fédérations locales (naturalistes, centres régionaux d'initiation à l'environnement, fédérations de protection des animaux, associations de pêcheurs ou de chasseurs, agriculteurs, propriétaires forestiers...); ce plan doit fixer des objectifs et des indicateurs de suivi;
- intégrer de façon transversale la dimension « biodiversité » et « bien-être animal » dans tous les projets locaux et les politiques communales (règlements de marché et de spectacles, infrastructures publiques, aménagements, incitants, organisation d'évènements, etc.);
- appliquer la tolérance zéro contre les pollutions, en appui des services régionaux (air, eau, sol, bruit);
- encourager les citoyens à travailler la terre ou à transformer certaines ressources naturelles afin de renforcer leur valeur ajoutée pour le développement humain et assurer leur pérennité;
- multiplier les expériences de potagers partagés, en milieu urbain singulièrement, comme à Bomel ou Salzinnes par exemple;



- mettre un œuvre le vaste plan de verdurisation de la ville, et particulièrement du haut de la ville, afin de conserver des lieux conviviaux et agréables, des îlots de respiration et des poumons verts en cœur urbain. C'est ainsi que plus de 300 arbres seront replantés, qu'un nouveau jardin public sera créé à l'îlot des Bateliers, qu'un nouveau parc public de pleine terre verra le jour sur le site des casernes, et que la Ville ambitionne de créer un nouveau grand parc urbain faisant deux fois la taille du Square Léopold à proximité directe de l'Hôtel de Ville, dans le prolongement des jardins du mayer;
- lancer des concours « façades fleuries » pour inciter les habitants à fleurir leur habitation et mettre de la couleur dans les rues;
- poursuivre notre travail de réduction des émissions de CO2 tel que la Ville de Namur y a souscrit en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie qui permet d'assurer cohérence, pertinence et visibilité à la lutte contre le réchauffement climatique au niveau local;
- appliquer avec plus de sévérité notre règlement communal de lutte contre les incivilités et la délinquance environnementale;
- participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), le plan MAYA (protection des insectes pollinisateurs), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers »...;
- poursuivre l'action volontariste d'être une « commune sans pesticide » notamment au travers du programme de végétalisation de nos cimetières;
- promouvoir les produits agricoles locaux (BIO et agriculture raisonnée) via les cantines scolaires, les marchés locaux;
- installer en ville des poubelles avec tri sélectif dans les espaces publics;
- lancer une expérience-pilote de compost de quartier;
- organiser le passage d'une broyeuruse communale pour les déchets verts;

- poursuivre avec conviction le partenariat avec La Ressourcerie namuroise et continuer d'assoir Namur comme véritable ville avant-gardiste en matière de réemploi;
- valoriser et préserver des réserves naturelles ou sites Natura 2000 sur le territoire communal;
- entretenir des sentiers et chemins dans une logique de maillage environnemental et promouvoir ces comportements auprès des propriétaires privés;
- adopter un règlement communal sur les haies et arbres (essences locales, obligation de replantation...);
- lutter contre les dépôts clandestins (numéro vert, recherche et poursuite contre les auteurs d'infractions, règlement communal avec sanctions administratives...);
- organiser la lutte contre les plantes invasives;
- protéger les intérieurs d'ilots naturels en zone urbaine;
- enterrer les bulles à verre, éventuellement via des charges urbanistiques dans le cadre de l'octroi de permis d'urbanisation;
- tendre vers une commune zéro déchet;
- respecter les lieux « ressourçant ». Les femmes et les hommes sont aussi des êtres en quête de sens. Dans le respect de la législation sur les cultes, la Ville se doit d'assurer la liberté constitutionnelle de conscience, philosophique et de religion afin que chacun puisse s'épanouir librement. Il sera veillé à l'entretien des lieux de cultes ainsi que de la maison de la laïcité. Au-delà de ses obligations prescrites par la législation, la Ville favorisera des rencontres et des échanges entre les différents cultes ou communautés philosophiques;
- soutenir l'organisation de fêtes de quartier ou des voisins, de brocantes locales ou de foire aux artisans (prêt de matériel communal, subside, publicité des activités...) et rassembler les fêtes des voisins par quartier les mêmes jours pour créer des liens au-delà des rues;
- organiser les foires et les activités culturelles à proximité des commerces et de l'HORECA du centre-ville;

- favoriser la réimplantation de petits commerces de proximité et promouvoir ou encourager l'organisation des marchés locaux dans les villages et les quartiers moins centraux;
- faciliter l'installation de services HORECA dans les lieux publics, à l'extérieur, de façon permanente ou temporaire, en ce compris le long des RAVeL et de nos cours d'eau, en s'assurant de la pertinence de cohabitation avec les riverains et la préservation des enjeux esthétiques et paysagers;
- soutenir les artistes locaux et l'art de la rue (mise à disposition de locaux, subventionnement d'associations, formations, stages, programmation, marchés publics...) et valoriser leur travail dans les espaces publics (vitrines de surfaces commerciales en activité ou vides; bâtiments publics divers; parcs et places...);
- promouvoir les artistes locaux, professionnels et amateurs, notamment en organisant des expositions dans l'espace public (Sculptures d'été, concerts du kiosque,...), en valorisant leurs œuvres dans les vitrines des surfaces commerciales vides ou encore en organisant des balades d'arts permettant de découvrir au domicile privé de concitoyens toutes les formes d'expression artistique (Chambres avec vue);
- poursuivre le développement d'un réseau de sculptures urbaines afin d'embellir le centre de la commune et ses villages (ex. Kalbut);
- aménager un espace extérieur afin d'y célébrer les mariages au printemps et en été, si la météo est au rendez-vous (projet de Médiane).



Namur, ville aux transitions audacieuses



Ville-capitale de Région, **Namur doit assumer un rôle de leader dans l'espace socio-économique de notre pays.**

Contrairement à Liège ou Charleroi par exemple, notre commune n'a pas de passé industriel lié aux mondes du charbonnage ou de l'acier ayant façonné le développement urbain de son territoire. L'enjeu pour Namur n'est donc pas de retrouver un second souffle après l'inéluctable déclin industriel ayant frappé ces bassins de vie.

La transformation actuelle de l'économie se caractérise à la fois par la consolidation de géants de taille mondiale (les GAFA², NATU³ et autres) et par l'essor de très nombreux acteurs locaux, artisans, indépendants, TPE et PME qui perpétuent des savoir-faire, inventent de nouveaux procédés, se mettent en réseau, se regroupent selon les besoins pour proposer de nouveaux biens et services. Ensemble, ils réinventent les structures de notre économie, transforment le monde du travail, développent des solutions innovantes et bousculent, aussi, des structures sociales, des logiques institutionnelles.



L'économie a vocation – c'est la signification même du mot – à organiser une réponse pour satisfaire les besoins 'domestiques': se loger, se nourrir, se déplacer, se divertir. Dans le projet humaniste que nous souhaitons porter, elle est au service de l'homme. La mondialisation de l'économie exige une formidable énergie et force d'initiative pour l'assigner à cette finalité humaine.

Le développement de l'économie locale est l'antidote le plus puissant aux excès de l'économie mondialisée, financiarisée et grande consommatrice de ressources naturelles. Elle crée de l'emploi local, privilégie les circuits courts, se soucie de tous ses impacts sociaux et environnementaux. Elle donne aux personnes et aux communautés humaines la maîtrise de leur avenir et offre des outils pour les nouvelles formes de travail.

Créer de l'activité économique ne se décrète toutefois pas, mais il est nécessaire de la soutenir sur les plans logistique, administratif et financier par les services compétents.

Le choix pour un entrepreneur de localiser son activité sur un territoire défini et de s'y développer dépend de facteurs dont l'importance varie selon le type d'activités: la disponibilité d'un lieu en adéquation avec les besoins de l'activité, son accessibilité (pour les travailleurs, les clients, les fournisseurs), la qualité des services préexistants, la réputation et l'image d'un lieu, la proximité d'autres entreprises développant des activités complémentaires ou similaires, la fiscalité locale...

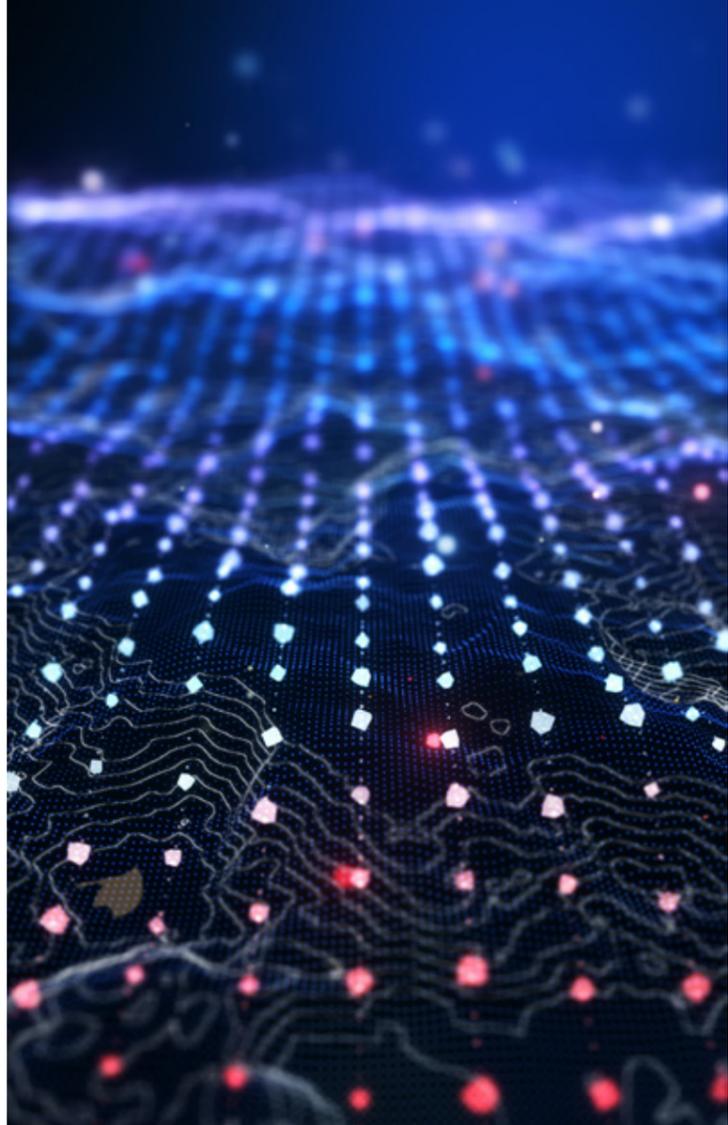
²GAFA est l'acronyme de Google, Apple, Facebook, Amazon, les géants du web.

³NATU correspond aux initiales de Netflix, Airbnb, Tesla et Uber. Il regroupe donc les sociétés considérées comme symboliques du phénomène d'ubérisation rencontré dans le domaine de « l'économie digitale ».

Selon nous, **la Ville de Namur a un pouvoir de stimulation et d'impulsion en matière de création et de développement d'entreprises.** En s'appuyant sur son tissu économique et en intégrant les approches développées à l'échelle des bassins de vie ou à l'échelle régionale, notre commune doit se doter d'un schéma de développement économique qui fixe sa stratégie d'accueil de l'activité économique et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois, tout en veillant à respecter et à consolider l'implantation des activités existantes. Un tel schéma doit définir les grands axes et priorités sur lesquels la Ville entend se développer : industrie, commerce, services, tourisme, horeca, nouvelles technologies, écoles de codage numérique, agriculture, culture... Le but est d'anticiper, de créer des conditions favorables et de structurer l'activité économique d'aujourd'hui et surtout de demain.

Le défi pour Namur, ville d'activités tertiaires et d'éducation, ville d'entreprises de pointe et à l'avant-garde de la révolution digitale, ville exemple d'un développement urbain durable et intelligent, c'est d'assumer pleinement **un rôle de locomotive de l'économie wallonne** dans ce contexte en transition décrit plus haut. Pas pour la gloire, mais bien pour les opportunités d'emploi que cela peut générer, si important pour nos concitoyens et leurs projets de vie.

Ce leadership est aujourd'hui une réalité. En témoignent la crédibilité accrue de notre rôle de capitale, l'intensité de nos relations internationales, l'accueil croissant d'entreprises et de sièges d'activités sur notre territoire, le soutien européen inédit obtenu via Feder ou encore le développement accentué de nos programmes de recherche, des initiatives privées et des projets académiques.



Cela a été rendu possible notamment par un changement d'état d'esprit. Il est loin le temps où Namur était décrite comme « une belle endormie ayant peur du changement ». **L'innovation et l'audace sont désormais des valeurs reconnues et intégrées, dans l'action publique comme dans les champs associatif et privé** avec lesquels il convient de collaborer intensément. De grands projets de rénovation urbaine ou d'attractivité touristique ont été concrétisés ou sont en route, sans que n'aient jamais été négligés les besoins de proximité des Namurois dans leur quartier de vie. La question de l'aménagement du territoire est donc, singulièrement pour Namur au vu de sa configuration, un enjeu de taille.

— TRANSITION TERRITORIALE

Nous vivons en effet sur une planète qui dispose de ressources limitées. Le territoire est une ressource qui ne s'accroît pas. C'est un héritage fragile, composé d'éléments naturels ou construits, de richesses culturelles, de relations sociales... Il est indispensable de le préserver, de l'entretenir, de le cultiver ou de mieux le partager pour le faire prospérer. Il en va de la qualité de vie dont pourront bénéficier les générations futures.

Pour les Engagés, **la gestion parcimonieuse, audacieuse et qualitative de l'espace est donc une nécessité.** Parce qu'elle permet de protéger au maxi-

imum les territoires agricoles, forestiers, les espaces verts et de détente, le milieu naturel et par conséquent les capacités de développement futur. Parce qu'elle préconise la transformation intelligente et respectueuse du territoire pour l'aider à se renouveler ou à mieux fonctionner sur le long terme. Parce qu'elle vise à préserver et consolider les équilibres naturels ou sociaux indispensables à sa survie et à son développement. Parce qu'elle participe à la sauvegarde de notre planète et de l'humanité. La politique d'aménagement du territoire est au cœur des politiques locales, même si celle-ci dépend aussi de choix portés à l'échelle régionale.





Le rôle des autorités locales est aussi d'inscrire leurs décisions dans une perspective de développement à moyen et long terme qui tienne compte des besoins démographiques tout en recherchant l'harmonie avec les habitants.

La ville dense permet de réduire les besoins de déplacements et d'optimiser les infrastructures. Mais sa configuration ne permet pas d'assurer son autonomie alimentaire et énergétique. Les espaces urbains sont également plus exposés aux effets du réchauffement climatique, car ils absorbent deux à trois fois plus la chaleur que les zones faiblement urbanisées. Comme nous l'avons vécu durant la crise sanitaire, ils sont également confrontés à un manque d'espaces verts. Nous devons donc ruraliser les villes, en les végétalisant et en y créant de nombreux espaces de respiration et plus de mixité fonctionnelle (sport, loisirs, culture, commerce, écoles...). Cette ambition peut se combiner à une densification intelligente.

Mais la métropolisation n'est certainement pas l'unique voie à suivre ! Sans

zones rurales habitées et dynamiques, nous ne serons pas en mesure de réussir la transition. Il faut y développer les circuits courts, soutenir la mobilité partagée (car-sharing et covoiturage) ou encore investir dans des communautés énergétiques locales et reboiser les surfaces agricoles. Les villages doivent aussi disposer d'un certain nombre de fonctions et de services de proximité pour offrir un cadre de vie soutenable et attractif dans une société bas carbone.

La densification et la réorganisation des zones rurales et plus particulièrement des cœurs de villages et de certains hameaux, peut contribuer à attirer de nouvelles activités marchandes et non marchandes, en tirant vers le haut le nombre d'utilisateurs potentiels. Au même titre que les zones urbaines, cette densification doit s'opérer en minimisant l'artificialisation des terres. Cette transformation devra être encadrée de manière à préserver le caractère rural des zones concernées, notamment en tenant compte de la qualité des voiries existantes (largeur, qualité de la structure de la route, capacités de stationnement...).

Concrètement, en matière de transition territoriale, nous proposons de :

- densifier certaines parties des villes, les villages et certains hameaux au travers d'une meilleure occupation des étages des commerces et des logements vides, de la division raisonnable, du rehaussement ou de l'extension de certains logements, de la rénovation et réaffectation de parcelles, friches ou immeubles, de la création d'écoquartiers dans le cœur d'un village ou en extension de ceux-ci ;
- dédensifier certains quartiers urbains qui ne disposent plus assez d'espaces verts en convertissant certaines (rares) friches en parcs et en réduisant les surfaces bétonnées (arbres sur les places, remplacement partiel et total de voiries peu fréquentées ou habitées lors de leur réfection...);
- multiplier les aires de jeux, les parcs et espaces verts, les initiatives de rues dédiées aux enfants ; développer des lieux couverts pour permettre aux enfants de jouer librement l'hiver ;
- s'opposer à la suppression de tout espace vert s'il n'est pas compensé ;
- veiller dans les projets des promoteurs à prévoir des espaces verts accessibles à tous en condition du permis, pas en charge d'urbanisme ;

- concentrer les nouvelles constructions dans des écoquartiers qui intègrent toutes les fonctions (logement, commerces, services...), en ayant pour priorité le respect de critères de développement humain et durable avec une attention particulière à l'adaptabilité tout au long de la vie et connecter ces quartiers aux lieux de centralité (centre-ville, mobipôle...) au travers de lignes de transport public ou de chemins cyclopiédestres;
- mobiliser les ressources immobilières et foncières communales pour soutenir le développement de nouveaux projets d'entreprises économiques, sociales ou culturelles locales et attirer de nouvelles activités durables. Ces ressources doivent favoriser la transition vers de nouveaux modèles économiques, comme l'économie collaborative ou circulaire. Ateliers partagés et espaces de coworking sont autant d'outils qui permettent de partager aussi l'expérience, de briser la solitude de l'entrepreneur, de réduire ses coûts, particulièrement en phase de lancement;
- transformer à cette fin la Régie foncière en véritable agence immobilière économique sur le modèle des agences immobilières sociales pour acquérir, mobiliser et valoriser le foncier, les immeubles communaux et les rares friches industrielles (zoning, centre urbain, cadastre du patrimoine disponible...) et le mettre à disposition de projets innovants et de nouveaux modèles économiques (économie collaborative, économie circulaire...);
- poursuivre la création, avec le BEP, du quartier de l'innovation pour l'accueil de petites et moyennes entreprises et de très petites entreprises et y intégrer des centres d'entreprises ou incubateurs axés vers les secteurs de la transition dans les nouveaux projets d'aménagement. Le plateau de Bouge doit poursuivre sa mue vers une zone d'activités économiques orientées sur le soin aux personnes (CARE-YS) en appui aux initiatives innovantes de notre pôle académique, et l'ancienne caserne militaire de Belgrade doit pouvoir accueillir de nouvelles PME pourvoyeuses d'emploi qui apprécieront aussi sa localisation proche de l'autoroute;
- créer un registre des entreprises locales afin de les informer de tout marché public initié par la commune dans leur secteur d'activités et favoriser, lorsque c'est possible, les entreprises d'économie sociale;
- lutter contre la spéculation immobilière commerciale en maintenant la taxe sur les immeubles commerciaux vides à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les logements abandonnés, afin de

faire pression à la baisse sur les prix de location et éviter que des bâtiments restent vides des mois durant car le propriétaire attendra un gros poisson;

- confier la compétence du développement économique et de l'emploi à un échevin qui aurait notamment pour mission de mettre en place un service de guichet unique;
- développer des incitants pour que les propriétaires d'immeubles à vocation commerciale entretiennent leur bien et encourager la reconversion des étages en logements, en intensifiant la politique menée en la matière depuis quelques années et qui a permis que de nouveaux logements se créent en cœur de ville pour y accueillir à nouveau des familles;
- assurer l'utilisation parcimonieuse du territoire par une limitation du développement de nouvelles zones d'habitat et la densification des espaces déjà urbanisés. Cela passera par une mise à jour de notre schéma de développement communal en lien avec les obligations découlant du récent Schéma de développement territorial (SDT) de la Région wallonne;
- concentrer les nouvelles constructions dans des quartiers complets et qui intègrent toutes les fonctions (logement, commerces, services...), en ayant pour priorité le respect de critères de développement humain et durable avec une attention particulière à l'adaptabilité tout au long de la vie;
- renforcer l'attrait des espaces publics centraux de la ville, de nos villages et quartiers, en adoptant un moratoire sur les développements commerciaux en périphérie et en favorisant l'installation d'indépendants et l'activité commerciale de proximité ne nécessitant pas un charroi lourd;

- développer des espaces de vie conviviaux (trottoirs, pistes cyclables, parcs, bancs publics, aires de jeux, commerces de proximité, lieux de rencontre...) pour protéger les usagers faibles, pour répondre aux besoins de toutes les générations et pour inviter les riverains à fréquenter ou à se réunir dans des lieux publics ou partagés ;
- préserver et valoriser les éléments typiques du terroir, les témoins de l'histoire locale, le patrimoine local et les paysages ;
- prendre en compte la préservation de la biodiversité et de l'environnement dans chaque projet (tant en zone rurale qu'en milieu urbain) ;
- renforcer la participation citoyenne en prévoyant une co-construction dans le cadre des projets immobiliers les plus importants en faisant participer les citoyens en amont du processus, dès la conception du projet, avant la programmation et l'introduction des permis (exemple : pour le plateau d'Erpent/Bellevue) ;
- poursuivre l'application de prescriptions particulières sur les charges d'urbanisme pour les projets immobiliers (présence de logements à prix modérés ou sociaux, mixité des fonctions, habitats, aménagements, préservation de la biodiversité, amélioration de l'impact environnemental, cohabitation des logements et des activités économiques ou sociales...);
- prévoir des espaces dédiés aux piétons, de manière temporaire ou permanente (sur le modèle des îles piétonnes de Barcelone), afin de créer des espaces publics de rencontre et de convivialité dans chaque quartier en utilisant des équipements légers (jardinières, marquages au sol, signalisation, mobilier urbain, abris pour la pluie...);
- dans le cadre de l'octroi d'un permis, lorsque les travaux sont de grande ampleur, mieux prendre en compte les nuisances sonores et l'impact sur la mobilité dans le quartier et veiller à ce que ces incidences soient anticipées et gérées de manière satisfaisante par le maître d'ouvrage ;
- veiller au respect des délais quant à la délivrance des permis ;
- faire mieux appliquer notre règlement communal « publicité » relatif à la présence de totems ou d'enseignes publicitaires nuisant à la qualité du paysage et à la sécurité, en particulier aux entrées de nos localités.

— TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE

Ce début de millénaire est marqué par quatre enjeux cruciaux qui demandent des réponses fortes. Tout d'abord **limiter le dérèglement climatique** en réduisant les rejets de gaz à effet de serre. Ensuite, adapter les territoires d'ici et d'ailleurs, mais aussi préparer la population et les acteurs économiques aux conséquences du réchauffement. Il sera inévitable malgré les efforts pour réduire nos émissions de carbone. Le troisième enjeu concerne **la biodiversité** qui est occupée à s'effondrer et qui demande à la fois de sortir du modèle productiviste et de la consommation de masse du 20e siècle, mais aussi d'intervenir directement dans les écosystèmes pour les aider à se régénérer. Le dernier consiste à transformer notre mix énergétique pour le décarboner.

Il nous reste 25 ans pour y arriver. Réussir notre transition d'ici 2050 ne sera possible que si nous arrivons à susciter l'adhésion auprès de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, citoyens... **Nous avons besoin de toutes les forces vives et que chacun entre en transition ou la poursuive.**

Les collectivités locales ont un rôle central à jouer pour atteindre un tel niveau de mobilisation parce qu'elles ont la

capacité de traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets et de proximité. Les communes peuvent compter sur une plus grande confiance des citoyens.

Elles connaissent mieux que quiconque leur territoire et leurs acteurs. Grâce à leur autonomie, elles peuvent mettre en œuvre des politiques dans des domaines très divers et de façon transversale. Ce sont elles qui développent une vision à long terme de leur territoire et qui le modifient petit à petit afin d'anticiper le futur. Pour que les collectivités locales deviennent une « courroie de transition », il faut également et surtout leur donner les moyens financiers, humains et techniques.

Namur Capitale a néanmoins pris le taureau par les cornes depuis plusieurs législatures déjà en étant **la première commune de Wallonie à adopter un plan de résilience de son territoire et d'adaptabilité de celui-ci aux changements climatiques**. Notre conseil communal a validé en ce début d'année 2024 le nouveau Plan Air-Climat-Energie (le deuxième du genre) pour fixer un cadre précis et un plan d'action très détaillé du chemin à suivre pour réduire notre empreinte écologique d'ici 2030. Il est indispensable de poursuivre en ce sens avec volontarisme.

Mais on le sait, avant de remplacer partout le mazout, l'essence ou le gaz par des alternatives, nous devons en priorité réduire notre consommation! L'efficacité énergétique qui s'appuie sur de meilleures technologies doit être combinée à la sobriété, qui s'appuie sur des changements de comportement. Ceci permettra de maximiser la réduction de nos besoins et d'éviter les effets rebond. L'efficacité consiste par exemple à isoler son logement, remplacer la chaudière à mazout par une pompe à chaleur ou encore acheter un frigo à basse consommation. Quand on parle de **sobriété**, on pense plutôt à optimiser ses déplacements, à faire du covoiturage ou du vélo, à réduire le thermostat de la maison ou à privilégier les appareils et outils «low tech» qui fonctionnent à «l'huile de bras». Au-delà de la réduction des émissions de CO2, efficacité et sobriété énergétiques doivent permettre à tous les habitants de faire des économies sur leur facture et d'être mieux protégés en cas de hausse des tarifs.

Les Engagés proposent la création d'un fond de la transition régional et fédéral alimenté par la fiscalité climatique (taxe carbone et autres instruments fiscaux). Il devra être en partie affecté aux actions communales. La politique budgétaire

régionale devra aussi être revue afin de mieux soutenir les pouvoirs locaux dans la transition. En attendant et parallèlement, il nous faut agir localement avec les leviers dont nous disposons.

Nous souhaitons **massivement végétaliser** les bâtiments, les jardins privés et les espaces publics, mais aussi reboiser intelligemment les champs (agroforesterie) et les espaces forestiers, en veillant à diversifier les espèces.

La végétalisation des zones urbanisées et des bâtiments, ainsi que le reboisement, des espaces non artificialisés, que ce soit en ville ou à la campagne, permettent à la fois de compenser nos émissions de CO2 (les plantes absorbent une certaine quantité de carbone), mais aussi de préparer nos territoires à la hausse des températures moyennes, notamment dans les zones urbaines où l'effet du réchauffement sera démultiplié (les plantes absorbent la chaleur et constituent donc un isolant naturel pour les logements et les espaces publics). Les plantes favorisent et préservent également la biodiversité, la fertilité des sols et les ressources en eau, plus particulièrement les terres agricoles qui vont être fragilisées par l'évolution des conditions météorologiques.

Concrètement, en matière de transition environnementale et énergétique, nous proposons de :

- mettre en œuvre le récent Plan Air-Climat-Energie (PACE2030) et ses actions concrètes, validé par le conseil communal, en tant que composante centrale et transversale de l'action de la prochaine législature. Ceci permettra d'assurer une réelle cohérence et une « circularité » entre toutes les politiques communales ;
- renforcer le rôle du SACE (Service Air-Climat-Energie) et de la plateforme citoyenne y associée (GLACE) dans la coordination des mesures et projets du PACE2030, en l'associant au comité de direction de la commune ;
- favoriser la mitoyenneté et la densification de l'habitat, dans le cadre des permis d'urbanisme et des outils de planification communale, afin de renforcer la performance énergétique ;
- densifier l'usage des bâtiments publics isolés (occuper davantage les infrastructures qui offrent de bonnes performances énergétiques), le cas échéant en les rendant accessibles aux usagers externes (associations, entreprises) ;
- promouvoir davantage le guichet unique de l'énergie et assurer la promotion des aides régionales d'isolation des bâtiments auprès des citoyens et entreprises. Dans ce cadre, notre Mouvement propose à l'échelle régionale l'instauration d'un forfait « Trois zéros » (zéro émission, zéro euro, zéro tracas) qui permettra d'isoler son logement sans déboursier un euro et sans perdre de temps, car la gestion des démarches et du chantier sera confiée à un opérateur agréé. Les économies d'énergie générées serviront pour moitié à rémunérer l'opérateur et pour moitié à faire baisser la facture. Les communes faciliteront aussi la mise en œuvre de ce programme (organisation de chantiers par rue ou quartier ; information et sensibilisation, partage de données avec l'opérateur...);
- mettre en place un plan d'isolation et d'équipement en pompes à chaleur des bâtiments communaux. Dans ce cadre, réaliser un cadastre énergétique à partir des caractéristiques des bâtiments et de données récoltées par des capteurs numériques, afin de renforcer l'efficacité des travaux à réaliser et de prioriser les investissements ;



- continuer de développer la gestion à distance (et intelligente) du chauffage des bâtiments communaux;
- développer autant que possible des réseaux de chauffage urbain dans le cadre de projets de nouveaux lotissements, d'immeubles à appartements, de rénovation profonde de quartiers ou de requalification de bâtiments en friche;
- être la première ville wallonne à développer un réseau de chaleur combinant géothermie et riothermie;
- recourir le plus possible à des matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique...);
- promouvoir l'utilisation d'écomatériaux dans la construction et la rénovation du bâti (par exemple en adoptant un règlement communal);
- encourager les écoles à obtenir le label éco-school;
- organiser des animations autour de la fresque du climat au sein de l'administration, dans les écoles...;
- simplifier les démarches administratives et assouplir les conditions d'octroi d'un permis pour une rénovation visant à atteindre un excellent niveau de performance énergétique (permis d'urbanisme simplifiés, autorisation de placer un container en rue et de réserver des emplacements pour faciliter l'accès des entrepreneurs aux chantiers);
- développer la ville des « courtes distances » (villes du quart d'heure et villages de la demi-heure) pour favoriser les déplacements à pied, à vélo ou en véhicules légers électrifiés, tout en veillant à éviter une ghettoïsation des lieux;
- intégrer l'intermodalité dans tous les investissements et actions de la commune (déplacements en combinant plusieurs modes de transport);
- plaider vigoureusement auprès de l'opérateur de transport public pour renforcer les lignes de bus ou de train à proximité de son habitation;

- pérenniser et renforcer le service taxi-tec pour assurer un retour en sécurité en soirée et la nuit;
- sensibiliser les opérateurs de transport régionaux et nationaux pour renforcer l'offre et en améliorer la qualité. Dans ce cadre, développer une offre ferroviaire suburbaine autour de Namur (maintien d'arrêts aux petites gares);
- décarboner progressivement le parc de véhicules de la commune;
- veiller à intégrer un critère de consommation d'énergies décarbonées dans le plus grand nombre possible de marchés publics;
- mettre en œuvre le « droit à la prise » dans la commune (obligation d'installer une borne de recharge dans un quartier si plusieurs propriétaires de véhicules électriques se manifestent), en collaboration avec le gestionnaire de distribution de l'énergie (GRD), d'autres communes et la Région;
- mettre en place, en collaboration avec d'autres communes, des concessions sur plusieurs années avec l'opérateur privé qui sera chargé d'installer les bornes de recharge sur le territoire, ceci afin de réduire la charge administrative induite par la gestion des marchés publics;
- nouer des partenariats avec des commerces et entreprises afin d'y installer des bornes de recharge accessibles au grand public, en dehors des heures d'ouverture, et inciter les propriétaires ou exploitants de grandes surfaces de parking d'y poser des toits photovoltaïques;





- viser à installer une part significative (25 MW) de la puissance photovoltaïque installée sur le territoire namurois;
- être proactif sur le renforcement local du réseau électrique et la stratégie de stockage sur le territoire communal;
- imposer des solutions de mobilité alternative (bornes de recharge électrique, garage à vélo...) lors de l'octroi de certains permis (parkings, grands bâtiments, grande surface commerciale...);
- poursuivre la concrétisation du réseau de transport de marchandises « léger » dans le centre-ville (petite camionnette électrique, vélo-cargo, centres de consolidation urbains et de micro-hubs fixes ou mobiles...);
- développer dans la mesure du possible et en collaboration avec le gestionnaire de distribution de l'énergie (GRD) des communautés énergétiques locales dans chaque quartier et village de la commune, c'est-à-dire des microréseaux où les habitations participantes sont connectées à un réseau alimenté par différentes unités de production et de stockage (grande installation photovoltaïque sur le toit de l'église ou de l'école communale, batteries localisées dans un bâtiment administratif...), de manière à encourager l'autoconsommation;
- nouer des collaborations avec les autres communes pour développer des projets de production d'énergie;
- soutenir les entreprises et les agriculteurs s'ils souhaitent développer une unité de biométhanisation;
- élaborer un Plan Communal Biomasse en vue d'atteindre 5% de la consommation d'énergie namuroise;

- créer un plan communal de régénération de la biodiversité et articuler ces initiatives avec les politiques communales et régionales. Y intégrer les contrats de rivière et prendre en compte toutes les formes de pollution (chimique, sonore, lumineuse...);
- poursuivre les actions de sensibilisation à destination du grand public (semaine de l'Arbre, semaine de l'Eau, quinzaine des insectes pollinisateurs...);
- continuer la plantation massive d'arbres sur le territoire communal (Plan Canopée) et sanctuariser une partie très significative de nos forêts communales en zone de réserve biologique intégrale (nous l'avons déjà fait à hauteur de 30%);
- poursuivre l'inventaire des arbres remarquables de la commune;
- continuer de favoriser la plantation de plantes grimpantes sur les façades;
- planter gratuitement plusieurs kilomètres de haies par an dans la commune auprès des riverains qui le demandent (particuliers ou groupement de voisins), à condition que ceux-ci s'engagent à entretenir eux-mêmes les haies; la hauteur pourrait le cas échéant être limitée, afin de ne pas les transformer en mur et de maintenir la convivialité entre voisins;
- végétaliser les espaces publics (rues, places, cimetières...), les façades et les toitures, notamment par l'intermédiaire des permis d'urbanisme octroyés par la commune;
- continuer de limiter drastiquement les abattages au strict nécessaire dans les espaces publics des quartiers boisés et appliquer le principe « un arbre abattu = cinq arbres à replanter »;
- veiller à l'entretien et la préservation des haies existantes sur le territoire communal;
- participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers »...;
- continuer à intégrer la dimension environnementale dans les formations destinées au personnel communal, notamment les agents en charge de l'entretien des espaces publics et verts, le cas échéant en collaborant avec d'autres communes.

— BIEN-ÊTRE ANIMAL

Pour notre mouvement, la régénération du vivant intègre évidemment le **bien-être animal**. Les Engagés considèrent que les animaux sont des êtres dotés de sensibilité, capables d'éprouver de la souffrance, de la peur et de l'appréhension, d'apprendre et d'entrer en relation entre eux et avec les êtres humains. Le respect du monde animal est un principe central du manifeste fondateur des Engagés, adopté au printemps 2022.

Notre manifeste prévoit que « nous nous devons d'assurer leur protection et leur bien-être en tant qu'êtres sensibles en imposant à l'ensemble des autorités publiques de veiller à leur bien-être, ce qui implique qu'ils puissent boire et manger en suffisance, avoir du confort et des soins de santé; vivre en sécurité et exprimer les comportements naturels propres à l'espèce. »

Concrètement, en matière de bien-être animal, nous proposons de :

- adopter un règlement communal (ou une charte) et sensibiliser le personnel communal afin de mieux respecter les animaux domestiques et prévenir les éventuelles nuisances (propreté, bruit...);
- intégrer de façon transversale la dimension "bien-être animal" dans tous les projets communaux : règlements de marchés et de spectacles, infrastructures publiques, organisation d'événements, feux d'artifice...;
- valoriser et régénérer le patrimoine naturel de la commune, en répertoriant la faune et la flore présente ainsi que les différents milieux qui les abritent ;
- poursuivre les campagnes de sensibilisation à la stérilisation des chats domestiques ;

- mieux faire connaître notre règlement d'interdiction des robots-tondeuse la nuit ;
- encourager les particuliers à stériliser leur chat domestique par des campagnes de sensibilisation afin d'éviter les surpopulations de chats errants ;
- interdire les animaux utilisés en loterie ;
- mieux réguler la population des pigeons notamment en privilégiant les pigeonniers contraceptifs ainsi que la distribution de graines contraceptives ;
- faire des campagnes de sensibilisation afin d'éviter les achats impulsifs qui portent souvent préjudice au bien-être animal ;
- créer des caniparcs où les chiens pourraient se défouler librement.
- proches d'intervenir au-delà de la frontière ;



— TRANSITION AGRICOLE

Les surfaces agricoles occupent 44% du territoire wallon. Autant dire que l'enjeu de la régénération du vivant, c'est-à-dire de la biodiversité, de la santé et de l'alimentation, se joue en priorité dans nos champs! Pour notre Mouvement, l'agriculture a un rôle important à jouer pour reconstituer les écosystèmes et nous fournir des denrées alimentaires de qualité.

De plus en plus d'agriculteurs sont en transition. Attachés à leurs terres et paysages, aux habitants vivant autour de leurs champs, à leur village ou encore à la santé de leurs clients, ils sont les premiers observateurs, mais aussi parmi les premières victimes du dérèglement des écosystèmes et du climat. La plupart d'entre eux vont bien au-delà des recommandations des autorités sanitaires et des normes européennes dans la réduction de l'usage de pesticides et dans la prise de précautions. Beaucoup respectent dorénavant le fauchage tardif aux abords des champs pour régénérer la biodiversité et entretiennent les fossés pour prévenir les inondations.

Si nous souhaitons qu'ils poursuivent leur mutation vers une agriculture régénératrice et « bas carbone », nous devons leur en donner les moyens, les soutenir et les protéger des exploitations agricoles non respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ou encore réduire leur dépendance à certaines multinationales de la grande distribution.



Voilà pourquoi nous souhaitons avant tout renforcer l'autonomie alimentaire de chaque commune. Les citoyens, mais aussi les organisations du secteur public, non marchand et privé doivent davantage remplir leur assiette et leur caddie avec des fruits et légumes produits localement, de façon raisonnée ou biologique.

Ce mode de consommation est bénéfique pour les revenus des agriculteurs, pour la santé des habitants et pour le climat, car il minimise le transport des aliments. Complémentairement, nous voulons encourager les particuliers à cultiver eux-mêmes leurs légumes et fruits, et notre ville à se végétaliser, en partie avec des potagers et arbres fruitiers. Cette autoproduction permettra aux citoyens de régénérer le lien avec la terre.

Loin d'opérer un travail bénévole – quoiqu'on puisse se poser la question au vu des faibles marges que leur métier ne leur octroie encore... – les agricultrices et les agriculteurs sont des acteurs essentiels

et incontournables de nos campagnes. Acteurs économiques eux aussi, ils façonnent les paysages. Nous entendons renforcer et valoriser la vie agricole et rurale, en particulier les exploitations familiales, et soutenir la transition vers de nouveaux modes agricoles ruraux et urbains. La collaboration entre la

Ville de Namur et ses agriculteurs est bonne. Elle doit le rester et **les agriculteurs doivent se sentir respectés** dans leur apport pour la société dans son ensemble, sans être les quelconques perdants des projets de développement sur le territoire communal.

En matière de transition agricole, nous proposons de :

- continuer de mettre en location des terres communales à des agriculteurs, le cas échéant en prévoyant certaines conditions (nouvel agriculteur, jeune, pratiques respectueuses de l'environnement, taille, ventes en circuits courts...);
- nouer des collaborations avec d'autres niveaux de pouvoir et organisations publiques (Infrabel, province...), avec les fabriques d'église, mais aussi avec des entreprises privées, afin de mettre d'autres surfaces à disposition ;
- mettre en réseau les acteurs locaux impliqués dans l'alimentation durable (chambre agricole, élus, agriculteurs, commerces...) et permettre le développement des filières par des acteurs coopératifs ou privés pour offrir des débouchés aux producteurs et des points de vente de proximité aux consommateurs, afin qu'ils puissent acheter des produits locaux sans devoir utiliser une voiture ;
- renforcer la présence de producteurs locaux sur les marchés (leur donner plus de place) et leur donner une priorité lors d'un remplacement ou d'une mutation ;
- sensibiliser les écoles et les clubs sportifs à une alimentation de qualité riche en fruits et légumes et à proposer des collations avec le moins de sucre rapide possible. Prévoir des opérations spécifiques (exemple : opération soupe avec un potage gratuit pour tous les enfants des écoles);
- mettre à disposition dans des lieux publics de corbeilles à fruits (communs à l'école, service accueil à la maison communale, bureaux Infor-Jeunes, maison des jeunes...);



- mobiliser les riverains, associations et agents de la commune pour l'entretien des trames vertes (haies, arbres et fleurs) qui traversent le territoire ;
- favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale ;
- renforcer l'activité de la ceinture alimentaire namuroise sur plusieurs communes en mobilisant le secteur associatif ;
- valoriser et promouvoir les produits locaux auprès des riverains : ventes directes à la ferme, dégustations et approvisionnement à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations, organisation de marchés de terroir ;
- dans le cadre des marchés publics, mieux exploiter le critère « circuits courts » pour acheter en priorité des produits locaux afin d'approvisionner les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...);
- renforcer la visibilité des producteurs et produits locaux dans la promotion touristique et via la signalétique routière ;
- favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruches dans les espaces publics (comme les parcs ou certaines rues), les friches ou les zones à valoriser de la commune ainsi que sur les toitures. Pour ce faire, préparer des brochures explicatives ;
- stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le monde agricole et au sein de la production locale afin que cette activité économique perdure et se développe de façon harmonieuse et efficace ;
- favoriser l'accès aux terres agricoles, en particulier pour les nouveaux agriculteurs et ceux cherchant à se lancer dans un nouveau modèle agricole. A chaque fois que possible, et dans le cadre légal bien sûr, favoriser nos jeunes agriculteurs pour l'obtention des terres mises à disposition par la commune ou son CPAS ;
- valoriser la transition vers de nouveaux modèles agricoles et alimentaires (permaculture, agriculture biologique...), y compris dans les zones plus urbaines ;



- favoriser la conservation et la réhabilitation des petites et moyennes parcelles agricoles dans la politique d'aménagement du territoire en vue de favoriser l'agriculture locale ;
- soutenir l'agriculteur et son activité via des actions de valorisation de l'image de l'agriculteur auprès des citoyens et, en particulier envers leur voisinage ;
- promouvoir les ventes directes à la ferme, des produits locaux, artisanaux, bio, fair trade et du terroir (à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations de la Ville...);
- encourager, via le critère « circuits courts » de la nouvelle loi sur les marchés publics, l'utilisation en priorité des produits locaux et de qualité dans les lieux de restauration collective présents sur le territoire communal (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises...) et garantir un accès permanent et gratuit à de l'eau (fontaines, bornes de distribution...);
- assurer la visibilité des producteurs locaux via un label pour les productions locales, l'organisation de marchés de terroir et la promotion des circuits courts dans le bulletin communal et lors des marchés hebdomadaires ;
- favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs et de ruches dans les friches ou zones à valoriser de la commune ainsi que sur les toitures ;
- renforcer les partenariats entre les écoles et les exploitations agricoles afin de permettre aux enfants de vivre l'expérience de la production agricole et les sensibiliser à la qualité des produits ;
- lutter contre la spéculation sur les terrains agricoles.

— TRANSITION DIGITALE

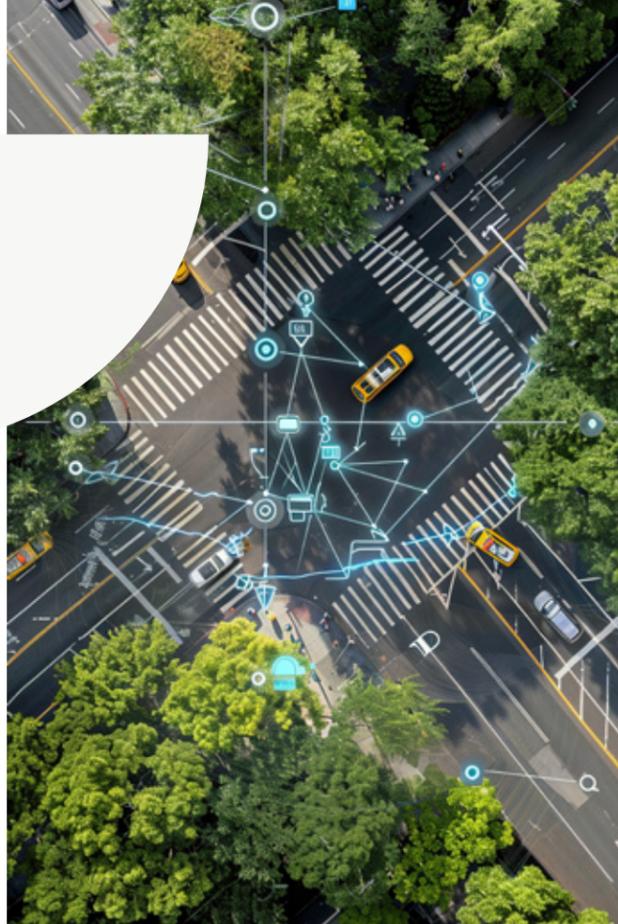
Avec **le développement des nouvelles technologies**, des supports multimédias digitaux, des réseaux sociaux, du smartphone, des objets connectés ou encore de l'intelligence artificielle, nous connaissons depuis plusieurs années une révolution technologique sans précédent.

Ces évolutions technologiques font parfois émerger le pire, parfois le meilleur. En tant que citoyens engagés, nous souhaitons avant tout que ces nouvelles technologies permettent d'être les outils de liens plus forts entre les habitants ainsi qu'avec les élus et favoriser l'émergence d'initiatives au service de la convivialité. De multiples applications technologiques renforcent notre qualité de vie : applications de covoiturage, systèmes d'échanges locaux numériques, digitalisation des services publics, feux de signalisation intelligents, usage de la domotique en maisons de repos ou à domicile pour préserver l'autonomie des aînés ou encore réduire notre consommation énergétique.

Pour permettre à la transition digitale de constituer une véritable opportunité de développement humain, il est indispensable de **rendre notre territoire plus intelligent**, d'en faire une smart city (ville intelligente), c'est-à-dire une commune qui s'appuie sur différentes solutions technologiques et digitales qu'elle articule entre elles, de manière intégrée, afin d'améliorer ses performances

économiques, sociales et environnementales et de soutenir la qualité de vie des habitants. A cet égard, Namur est incontestablement avant-gardiste et reconnue comme telle, jugée par la Fédération des entreprises innovantes AGORIA comme première ville wallonne et deuxième ville belge la plus smart. Elle a aussi été récemment reconnue par l'**UNESCO** comme ville créative dans les arts numériques, seule ville belge à détenir cette labélisation. C'est une opportunité tant pour notre écosystème numérique business qu'académique et citoyen.

Enfin, la digitalisation n'est pas sans conséquences sur l'environnement et la santé. De nouvelles formes de pathologies et d'addictions apparaissent à cause d'une surutilisation des écrans. Le numérique peut aussi isoler une personne plutôt que la socialiser. Le harcèlement en ligne est malheureusement courant. L'électricité nécessaire au fonctionnement des outils



numériques, plus particulièrement des vidéos en ligne, ne cesse d'augmenter.

La multiplication des antennes de téléphonie mobile et la hausse de leur puissance inquiète également de nombreux riverains. Alors que le réseau 5G est en

cours de développement, on parle déjà de l'arrivée de la 6G. Les communes doivent faire preuve de la plus grande transparence quant à ces technologies. Elles peuvent aussi encourager leur population à faire preuve de plus de sobriété numérique.

Concrètement, en matière de transition digitale, nous proposons de :

- **systematiser, à terme, le recours aux nouvelles technologies pour chaque démarche administrative auprès de l'administration communale ;**
- **former des « aidants numériques », c'est-à-dire des membres du personnel de la commune ou des organismes satellites (régies, ASBL...) ainsi que des bénévoles (par exemple les « néo-aînés » qui viennent de partir à la retraite) pour qu'ils deviennent des référents auprès des personnes vulnérables et qu'ils les aident à progressivement s'approprier les outils numériques et à remplir en ligne leurs démarches administratives. La collaboration avec le secteur associatif local est souhaitable à cet égard ;**
- **promouvoir une communication ouverte et dynamique entre la commune et les citoyens (transparence des décisions, traçabilité des dossiers pour les usagers...);**
- **favoriser une participation accrue des citoyens à la gouvernance locale et au développement du territoire (consultations citoyennes et enquêtes publiques en ligne, forums communaux...) via la dynamique participative qui sera impulsée au départ du NID (Namur Intelligente et Durable), véritable lieu de prospective urbaine et de partage citoyen autour du développement de la ville, situé à la pointe du Grognon ;**
- **poursuivre le développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal, actuellement couvert à hauteur de 80%, ce qui fait actuellement de Namur la ville wallonne la mieux desservie en fibre optique ;**





- assurer le maintien de guichets physiques dans tous les services communaux en associant support humain et outils digitaux (approche « physitale »);
- veiller à implanter les infrastructures de téléphonie mobile, notamment les nouvelles technologies comme la 5G, dans des lieux appropriés et communiquer de façon transparente avec la population;
- réduire la fracture digitale par l'accès au réseau à haut débit (fibre optique), l'apprentissage numérique et l'accessibilité à l'informatique au travers de la nouvelle bibliothèque communale La Célestine. Pour certains publics (aînés, personnes précarisées), la réduction de cette fracture passe par la mise à disposition d'espaces numériques mais aussi par l'aide de personnes compétentes pour les assister dans leurs démarches, au cœur de leur quartier (singulièrement les quartiers sociaux) et au sein de la nouvelle bibliothèque/médiathèque;
- multiplier les opportunités de rencontres entre habitants et de partage des ressources (portail numérique et participatif par quartier, systèmes d'échange local en ligne, bourses numériques locales de vente en seconde main, véhicules partagés ou « car-sharing »...);
- améliorer la mobilité (fluidification du trafic, renforcement de l'attractivité des alternatives à la voiture comme le covoiturage...) en s'appuyant notamment sur le système de transport intelligent (STI);
- améliorer l'environnement (tri et traitement des déchets, qualité de l'air...), la réduction de la consommation énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique en tirant le meilleur parti des opportunités digitales pour que la qualité de l'air en

ville soit améliorée et que les bâtiments communaux soient moins énergivores (Plan Air-Climat-Energie namurois, adopté par le conseil communal);

- créer des emplois en soutenant les formations et projets d'entreprise qui intègrent les besoins futurs, singulièrement en matière numérique, via notamment le travail effectué par la Cité des Métiers;
- poursuivre l'implémentation au sein des services communaux, d'une part, et au sein du réseau connecté des acteurs concernées, d'autre part, de la stratégie smart city validée par le Collège;
- développer un portail en ligne ou une application digitale permettant aux citoyens de monter des projets sociaux, culturels ou sportifs ou d'accéder à un agenda dynamique et interactif et bénéficier d'une intervention financière communale en complément d'un crowdfunding réussi pour mener à bien leur projet (logique du budget participatif);
- utiliser les logiciels libres à chaque fois que possible et promouvoir vigoureusement l'Open data au sein de l'administration communale et de ses organismes satellites, comme nous le faisons depuis plusieurs années déjà;
- mettre en place un éclairage public intelligent qui s'active lorsqu'un usager se rapproche de la zone couverte et s'éteint lorsque personne n'utilise plus l'espace public, à l'instar de ce qui a été installé sur les cheminements piétons de la Citadelle. L'expérience pourrait être étendue aux futurs parcs publics du cœur de ville et tout le long de la Voie Verte Urbaine (réseau Ravel et assimilé qui maille la ville);
- soutenir la création d'espaces de coworking polyvalents au sein de l'administration;
- organiser des campagnes de sensibilisation (exemple : journée annuelle sans smartphone) et des formations (éteindre sa caméra en visioconférence quand on n'intervient pas; mieux gérer ses archives de fichiers et ses emails...) auprès des agents communaux et dans les écoles afin de promouvoir la sobriété numérique;
- développer une politique volontariste de prévention en matière de cyberdépendance et de cyberharcèlement notamment en milieu scolaire.

— TRANSITION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Mais l'innovation ne saurait en aucun cas se cantonner au seul secteur économique ou de l'aménagement du territoire. Quand bien même elle y favoriserait la création d'emplois. **L'innovation et l'audace doivent aussi pénétrer plus intensivement encore les secteurs sociaux et culturels.**

Oser miser sur la créativité, stimuler les rencontres improbables et les intelligences collaboratives, c'est ce qui permettra que des solutions nouvelles émergent en matière de soins de santé; en matière d'habitat; en matière culturelle; en matière sociale.

C'est en ce sens que des projets comme le TRAKK (pépinière d'entreprises innovantes à la place du hall sportif de l'université) ou le développement du parc d'affaires économiques CARE-YS centré sur la santé et les aides aux personnes âgées (Silver economy) sur le plateau de Bouge, ont été conçus et impulsés.

C'est en ce sens que la Ville a travaillé pour obtenir des fonds européens inédits pour financer ses grands chantiers, à hauteur de 90% des coûts, préservant par là-même notre budget local.

C'est ce sens que le KIKK Festival, festival dans le top mondial sur les nouvelles technologies, est soutenu par la Ville et est son partenaire dans la gestion du Pavillon (numérique) qui a éclos sur l'esplanade de la Citadelle.

C'est en ce sens que la culture et le tourisme ont occupé une place majeure dans la politique des dernières années. Avec la dynamique de Namur Confluent Culture #1 et #2, c'est toute la valeur ajoutée des acteurs culturels, autant que leur diversité, qui sont célébrées et encouragées. **Toutes les villes qui émergent et créent de la dynamique économique et sociale, qui créent du lien, sont celles qui ont misé sur la créativité.**

C'est en ce sens aussi que le street art a pu se développer avec diverses fresques, que l'art contemporain s'est invité en ville, que de nouveaux outils ou lieux culturels et touristiques ont vu le jour tels la Halle Al Chair et son Office du Tourisme, le Grand Manège avec son Namur Concert Hall et son Conservatoire Balthazar Florence, la nouvelle bibliothèque communale La Célestine, le futur MusAfrica sur le site des anciennes casernes, le kiosque de la Place Maurice Servais, le square de la Francophonie, ses jardins et ses expressions artistiques, le nouveau Musée Archéologique de la Ville, le développement de la Nef (ancien espace culturel d'Harscamp), des initiatives éphémères comme l'ancienne Banque Fortis rue des Carmes, etc.

La culture, le tourisme, le développement économique sont autant de ma-

tières qui façonnent de manière puissante notre Ville et la vie des gens, leurs liens sociaux. Les Engagés souhaitent voir la ville comme le lieu d'expression de libertés et de créativité, non comme un ensemble de problèmes. Placer la culture au premier plan des préoccupations communales, aux côtés des difficultés du quotidien des Namurois, n'est dès lors pas indécent, ni irresponsable...c'est un acte de foi pour l'avenir! La Culture, c'est un facteur essentiel d'intégration sociale et de renforcement économique.

Les Engagés sont animés par la furieuse envie de continuer à faire bouger et prospérer notre Cité mosane, tant sur les plans culturels et touristiques. Ces deux thèmes se rejoignent pour éveiller la curiosité, amplifier l'ouverture aux autres et inviter à la rêverie.

En matière de transition culturelle et touristique, nous proposons de :

- continuer de défendre passionnément les chances de Namur comme capitale européenne de la Culture en 2030 et y attribuer les moyens humains et financiers nécessaires;
- regrouper au sein d'un même échevinat le Tourisme, la Citadelle et le Commerce, tant les interactions entre ces matières sont évidentes;
- placer résolument Namur sur la carte des lieux de tourisme pour un week-end. Cela impliquera de démarcher de manière plus volontariste la population flamande, hollandaise, allemande et française, sans négliger la demande intérieure wallonne. Cela nécessitera aussi de prendre contact avec les aéroports régionaux de Liège et Charleroi et celui, national, de Zaventem pour y promouvoir Namur à l'instar d'autres grandes villes. Cela



nécessitera aussi de prendre contact avec les Tours Opérateurs chinois qui transitent en Belgique et qui orientent leurs clients directement vers Bruxelles, Bruges et Anvers, en omettant totalement la Wallonie et sa capitale régionale;

- développer davantage les langues étrangères sur les cartes et menus du secteur Horeca, ainsi que lors des expositions culturelles. Trop de touristes se plaignent encore, et à raison, du manque d'attention courtoise à leur égard au sein de nos commerces, musées et expositions. Même le néerlandais est souvent absent;
- animer les journées du dimanche, afin de conserver les clients d'hôtel et éviter qu'ils ne repartent précocement par défaut d'activités dominicales ou de motifs de balades. Les commerçants doivent être davantage partenaires de cela, de même que la Ville peut augmenter les animations culturelles et sportives se déroulant le dimanche plutôt que le samedi;
- poursuivre les concerts du dimanche matin sur la Place Maurice Servais, au sein du kiosque, afin d'égayer la place et les matinées dominicales à l'heure de l'apéro;
- mieux penser les packages touristiques avec les entreprises locales et restaurants (ex. : visites de la brasserie de la Houpe, de l'église-brasserie de la Philomène, etc.) pour accentuer la place de Namur comme lieu de terroir;
- mieux baliser les sentiers pédestres, vélos et VTT sur l'ensemble du territoire communal pour accroître le tourisme vert dont la ville peut être un fer de lance, notamment en complément de ses jardins à thème, atypiques en Wallonie;
- développer des circuits touristiques en vélo, à pieds ou en auto organisés autour de thématiques tels des circuits saveurs, des circuits historiques, des circuits culturels (Namur et ses villages à travers Rops, Kegeljan,...), des circuits nature, des circuits du petit patrimoine populaire de nos villages,...;
- offrir la faculté aux touristes de se balader en ville avec des audio-guides dans leur langue, pour découvrir le cœur de ville et son histoire en immersion, en complément des visites commentées du Centre des visiteurs de la Citadelle;



- développer des packages Terre-Eau-Pierre aux touristes pour mettre en exergue les spécificités de Namur: ville d'eau, d'histoire et sa Citadelle;
- continuer de mieux valoriser les plans d'eau, trop longtemps négligés alors même que la Meuse et la Sambre offrent de multiples possibilités d'animation au meilleur bénéfice des Namurois et des touristes. Le tourisme fluvial doit être renforcé, les animations au départ de la Capitainerie de Jambes doivent être mieux soutenues et les bateaux-horeca ou bateaux-logements doivent être considérés comme de véritables partenaires du développement touristique de la Ville;
- mieux équiper les quais et berges en compteurs électriques de puissance adaptée (les actuels sont trop faibles) et aménager audacieusement les berges de Meuse et de Sambre pour que l'on se réapproprie les cours d'eau. En concertation avec la Région, il faudra trouver un protocole d'intervention pour retirer chaque semaine les trop nombreux déchets qui s'offrent à la vue de tous sur la Sambre;
- analyser la possibilité de doper l'usage et la fréquence des Namourettes pour qu'elles puissent aussi être, au-delà d'un attrait touristique, un outil de mobilité accru;
- poursuivre l'élan fédérateur de Namur Confluent Culture, fruit d'une démarche participative sans précédent avec les acteurs culturels namurois et reflet d'une conviction profonde: celle de l'importance de miser sur la créativité et d'oser investir dans et pour les champs culturel et artistique afin de déployer les ailes de notre ville et de ses habitants. Aujourd'hui, les villes les plus riches ne sont en effet pas celles qui, contrairement aux siècles passés, ont le plus de matières premières à offrir, mais bien celles

qui ont le plus d'emplois et de savoir-faire (la matière grise) et exhortent des valeurs telles que la connaissance, la créativité, l'innovation et la motivation;

- considérer plus que jamais l'intensité culturelle comme un réel levier d'attractivité et d'essor de notre territoire, source de développement humain et socio-économique;
- poser sa candidature pour organiser une nouvelle fois l'Européade de Folklore ou/et le festival de chant choral international Les Fous Chantants;
- sortir de la logique de compétition ou de méfiance pour entamer un travail de cohésion et de coopération. Chacun doit pouvoir envisager ses atouts en complémentarité avec les autres acteurs du réseau; chacun nourrit le réseau et s'en nourrit dans des perspectives partagées (développement culturel, économique et territorial de Namur à travers la création et la pratique artistiques);
- démocratiser l'accès à la culture et populariser aussi, dans le sens noble du terme, les lieux de culture, tels le Théâtre royal ou l'Espace d'Harscamp, pour qu'ils ne soient pas des temples pour initiés;
- soutenir la dynamique du Comptoir des Ressources Créatives afin d'accroître les opportunités de mutualisation des acteurs culturels;
- éviter le « tout au centre culturel » à Namur. Certes il est un acteur majeur de la création et surtout de la diffusion de produits culturels de qualité, mais il ne saurait à lui seul prendre toute la lumière. Le soleil doit briller pour tous et singulièrement pour

cette myriade de compagnies et de théâtres plus modestes en moyens mais nullement en talents, tel le théâtre Jardin Passion, qui mérite l'attention et des soutiens financiers majorés de la Ville au vu de leur apport à son foisonnement intra-muros et à son rayonnement extra-muros;

- prendre en compte la dimension interculturelle de notre ville, et plus largement de notre société, et la mise en valeur de la diversité culturelle qui y est présente. Ce sont autant de chances pour faire de Namur un exemple de liaison entre cohésion sociale et cohésion (inter)culturelle;
- poursuivre la mise en valeur et le recours à nos artistes locaux (expositions qui leur sont consacrées plusieurs fois par an à la Galerie du Beffroi, appel à eux pour la réalisation d'œuvres publiques, relais médiatique de leurs actions...);
- pérenniser et asseoir davantage encore le rôle de Namur comme Terre de festivals: Festival international du Film francophone (FIFF), festival international des Arts forains (Namur en Mai), festival international Nature Namur, Festival des Solidarités, Intime festival, KIKK Festival, Festival international de Folklore et Musiques du monde, Festival Calozet, Festival musical de Namur, Saint-Louis Rock Festival, Festival international et marché de la Poésie, Festival international du Chant choral, Festival international du Cinéma EOP (personnes handicapées), Festival international du cirque, Festival des orgues, ...;
- rémunérer correctement les artistes locaux et ne pas considérer que leur travail fait systématiquement partie du 'don de soi' à l'égard de sa ville sans la contrepartie que l'on considère pourtant normal de donner à des producteurs ou artistes extérieurs;
- doter notre Ville d'une salle de concerts digne de ce nom, non seulement pour accueillir au cœur de la capitale wallonne tous les grands spectacles de variété ou concerts d'artistes de renom qui voudraient se produire en Belgique, mais aussi pour répondre aux besoins (plus modestes en jauge mais essentiels à rencontrer) des acteurs des musiques émergentes et alternatives. Ce qui a été lancé comme chantier pour le Conservatoire de musique et pour la musique classique via le Grand Manège, doit pouvoir se réaliser, en juste proportion, pour les musiques non classiques;
- professionnaliser les plateformes de collaboration et de visibilité mutuelle des acteurs de la musique. Soutenir NA! et favoriser



l'éclosion d'un produit similaire pour les musiques alternatives. Namur doit être un lieu d'accueil de tous les types de musiques et de publics, afin que nos jeunes notamment s'y épanouissent;

- concrétiser la restauration du Théâtre de Verdure et du Stade des Jeux de la Citadelle grâce aux subsides obtenus auprès de la Région afin d'en faire un temple musical de qualité et atypique dans le paysage francophone;
- se rendre maître de lieux de stockage additionnels pour la créativité et les acteurs culturels locaux, car les entrepôts acquis il y a quelques années, notamment l'ancienne caserne militaire de Champion, ne suffisent plus à rencontrer la demande et les besoins exprimés sur le terrain;
- densifier le partenariat avec le gestionnaire de centre-ville pour que les commerces inoccupés puissent être temporairement utilisés par les artistes locaux, en accord avec les propriétaires, pour « habiller » artistiquement les vitrines et accroître la convivialité des espaces vides et éviter la taxe des surfaces inoccupées;
- finaliser (enfin!) les chantiers de rénovation de l'îlot muséal des Bateliers (musée archéologique, musée des arts décoratifs et maison de la poésie) et soutenir la promotion du musée de l'informatique pionnière NAM-IP;
- déployer les ailes du Pavillon numérique installé à la citadelle et qui offre un produit économique, touristique, pédagogique et culturel complémentaire et inédit sur notre territoire;
- transformer les gestes urbanistiques en gestes artistiques et ainsi contribuer au dynamisme des projets urbains et du cadre de vie des utilisateurs (actifs ou passifs). L'architecture est aussi une discipline artistique à laquelle donner sa chance et sa place dans les projets de construction et de rénovation. Elle sera la discipline essentielle pour sortir du conformisme et désaseptiser l'espace public;
- favoriser l'interpellation de chacun en étant confronté à des œuvres d'art en ville, et intégrer l'art contemporain dans ce qui est fonctionnel;
- garantir une meilleure gestion de l'agenda des activités. Une saison culturelle, c'est 12 mois, 52 semaines, autant de week-ends, 365 jours et une kyrielle d'événements en lieux couverts



et en plein air (publics, privés, associatifs). L'année namuroise est rythmée par des programmations éclectiques, pointues, populaires, attractives, représentatives de la diversité artistique. L'agenda festif et culturel doit faire vivre la ville toute l'année même le dimanche. Une meilleure gestion du calendrier garantira, aux yeux des Namurois et des publics extérieurs, qu'il se passe toujours quelque(s) chose(s) à Namur;

- promouvoir de grands événements culturels. Ils mobilisent et fédèrent une partie des Namurois plus ou moins large selon les cas. Ils contribuent au partage d'identité et à la confiance en leur ville et en l'avenir. Ils font également vivre et connaître Namur bien au-delà de ses frontières. Les manifestations de grande envergure offrent de l'ampleur à une ville et lui donnent une reconnaissance aux niveaux national et international;
- favoriser la diversité, rationaliser le calendrier, engager et booster les créateurs locaux, rémunérer les artistes équitablement, refouler les mentalités concurrentes, partager les ressources et les besoins, ne pas négliger les finitions... Voilà l'état d'esprit dans lequel la Ville de Namur orchestre maintenant ses propres événements mais aussi ses relations avec les autres opérateurs. Ces comportements constructifs pour le secteur, le public et les autorités locales, sont indissociables d'une gestion durable des événements. La cellule de coordination des événements au sein de la Ville (DPS) permet de mieux traiter les demandes, simplifier les démarches, mieux orienter les organisateurs vers les services concernés, et, surtout, éviter une surenchère d'événements se déroulant en même temps;
- sortir les arts urbains de la rue et des murs des Maisons de Jeunes. La Ville de Namur soutient les pratiques artistiques sans discrimination : arts plastiques, théâtre, danse, hip hop, breakdance,

nouvelles technologies, slam, accordéon, nouveau cirque, DJ'ing, VJ'ing... Ne marginalisons pas les arts urbains si nous ne voulons pas qu'ils se marginalisent. La culture hip hop n'est pas le fait uniquement de jeunes en colère, ni forcément l'expression d'un mal-être générationnel... Non, les arts urbains sont un art à part entière et donc, forcément, l'expression de celui qui le crée mais aussi de celui qui le subit/vit. La Ville évitera de stigmatiser les créations et les publics et soutiendra le développement de ces cultures alternatives. La Ville s'engage aux côtés des artistes pour légitimer la culture hip hop et lui rendre les lettres artistiques qu'elle mérite;

- développer un plan de lecture et de promotion de la littérature sur l'ensemble du territoire, grâce au réseau de nos bibliothèques communales et associatives, y compris la formidable Bédéthèque de Bomel;
- développer des micro-bibliothèques sur les territoires peu ou mal desservis par les bibliothèques traditionnelles;
- consolider Namur comme Ville du chant choral et de poésie, et ville avant-gardiste dans la promotion de la langue wallonne;
- adopter un règlement de cadrage du développement des AirBnB afin d'éviter les pratiques abusives et déloyales vis-à-vis des acteurs touristiques agréés et la suppression massive de biens à louer au détriment des ménages en quête d'un logement accessible;
- s'inscrire pleinement dans la politique de promotion touristique de Explore Meuse et toutes ses communes associées;
- mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la qualité de l'offre touristique (maîtrise des langues étrangères, professionnalisation des pratiques, disponibilité de solutions de mobilité et de stationnement, qualité des espaces publics...);
- développer des circuits thématiques (à pied, à vélo, en combinant plusieurs modes de transport...) pour relier les différentes composantes touristiques de la destination;
- ne pas négliger le potentiel de l'ancien Fort d'Orange sur les hauteurs de la citadelle et envisager un projet ambitieux de reconversion touristique du site;

- favoriser l'implantation, la création ou le renforcement d'une offre « phare » si celle-ci permet de rayonner sur l'ensemble de la destination;
- valoriser le slow-tourisme et la mise en avant des producteurs locaux;
- développer un marketing et une promotion authentique et coordonnée entre tous les acteurs, en mobilisant davantage les supports multimédias, les réseaux sociaux et le soutien des opérateurs touristiques et des citoyens (partages de posts, bouche-à-oreille positif...);
- davantage impliquer les associations et les entreprises dans l'offre touristique (visites guidées, événements, visites d'entreprise ou de fermes agricoles...);
- promouvoir les événements organisés par les citoyens et les associations sur le site touristique (brocantes, foires aux artisans...);
- sensibiliser les citoyens à l'accueil et l'hospitalité auprès des visiteurs;
- éveiller et responsabiliser les touristes quant à l'adoption de comportements responsables et respectueux (affichettes, vade-mecum ou brochure diffusée dans les hébergements, l'office du tourisme, le site internet...);
- encourager les restaurateurs et tavernes de la commune à proposer des produits locaux et à promouvoir le patrimoine local;
- développer et aménager un bel espace d'accueil des camping-cars;
- continuer d'apporter soutien aux guides touristiques namurois;
- refaire une sorte d'Umbrella Sky Project avec des foulards, des chapeaux, des lanternes ou autres;
- continuer de valoriser l'histoire de la commune, son passé et son folklore, et ses beautés au travers de promenades inédites et didactiques. Fin 2021, presque 30.000 Namurois ont signé la pétition soutenant la candidature des Échasseurs au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO! On est capable de faire de grandes choses! Continuons!



— UNE MOBILITÉ EN TRANSITION

Parmi les principales préoccupations des Namurois nous retrouvons les **questions de mobilité**.

Dans une ville dont le réseau routier s'est conçu historiquement en étoile (toutes les chaussées principales mènent au centre-ville, absence de rocade ou petit ring comme à Charleroi⁴), où les rues sont étroites, qui a vu le jour à une époque où la voiture n'existait pas – et certainement pas dans les proportions actuelles – Namur est proche du point de saturation de sa capacité physique d'absorption des véhicules. Les Namurois pestent de plus en plus régulièrement face aux ralentissements et autres bouchons. Bien qu'ils ne soient pas comparables à la pénibilité des bouchons de Bruxelles, notre ville-capitale doit aussi trouver des solutions innovantes et audacieuses pour limiter les désagréments et rester une ville accueillante pour les divers modes de transport.

C'est pour participer à cet éventail de solutions que la Ville a développé un système de transport intelligent (STI) inédit, financé par les fonds européens Feder obtenus. Celui-ci permet, grâce aux nouvelles technologies et applications sur les smartphones des citoyens, de guider chacun au mieux, en temps réel, pour réduire ses problèmes de mobilité. Les P+R doivent faire l'objet d'une nouvelle analyse de per-

finence et d'opportunité, le concept peinant à trouver son public. L'enjeu est **d'offrir des solutions de stationnement attractives en bordure immédiate du centre-ville** et réduire la pression automobile au sein de celui-ci.

Nos grandes pénétrantes sur Namur (les diverses voiries régionales telles la Chaussée de Waterloo, la Chaussée de Louvain, la Chaussée de Marche, la Chaussée de Liège, etc.) doivent être reconfigurées pour favoriser les déplacements des bus. Sans quoi ceux-ci resteront coincés dans la circulation automobile et n'offriront pas une alternative crédible à la voiture. Notre réseau de **Voie Verte Urbaine (VJU)** doit aussi s'amplifier afin de proposer un maillage dense et bien articulé de pistes cyclables sécurisées.

« Plus et mieux » de place pour les piétons, les cyclistes, les covoitureurs, covoiturés et les transports en commun, c'est aussi remettre de la vie dans nos rues, recréer l'espace à vivre que l'usage individuel de la voiture nous a pris avec le temps et ainsi favoriser les rencontres humaines et la convivialité entre les habitants. Encourager la mobilité douce, c'est également promouvoir la santé des personnes (plus d'exercices physiques quotidiens et une meilleure qualité de l'air) et l'autonomie des jeunes, permettre à chacun de retrouver le

contact avec l'environnement immédiat. En Wallonie, 50% des déplacements font moins de 5 km et se font hélas souvent en voiture ! Le vélo possède donc un énorme potentiel pour les déplacements de proximité. **Namur doit avoir une vision claire de sa politique de mobilité locale** en interaction avec les communes voisines.

C'est convaincu de la nécessité de favoriser les modes collectifs et alternatifs de déplacement, sans pour autant verser dans un dénigrement (bashing) anti-voiture caricatural comme d'autres partis, que nous avons décidé de **piétonner l'ensemble (ou presque) du cœur de ville**. C'est le chantier le plus

colossal qu'il conviendra de mettre en œuvre durant la législature communale à venir afin d'apaiser et convivialiser davantage le centre-ville, accroître son attractivité commerciale et verdurer au maximum l'espace public. Cette vision moderne de la capitale de demain nécessitera de la patience et de l'abnégation durant les travaux, mais nul doute que le résultat en vaudra la peine!



⁴Et heureusement pour Namur, sans quoi l'impact paysager de pareille rocade aurait été désastreux dans notre vallée mosane.

En matière de mobilité, nous proposons de :

- remettre au sein d'un échevinat unique les compétences de la mobilité, des voiries et de l'équipement urbain pour une action publique davantage articulée et intégrée;
- poursuivre le plan d'investissement pluriannuel en matière de réfection de voirie et d'égouttage afin que toutes les routes communales aient été refaites ou entretenues dans un horizon de dix ans;
- définir un véritable Plan Pluriannuel Trottoirs, pour le centre-ville comme pour les bourgades périphériques, ce qui a fait défaut ces dernières années;
- poursuivre la création de bandes bus et taxis spécifiques là où nos grands axes routiers pénétrant vers la ville le permettent physiquement. Personne n'offrira d'alternative crédible à la voiture si le bus n'atteint pas une vitesse commerciale suffisamment attractive en restant dans les mêmes bouchons que les voitures;
- tirer le meilleur parti des nouvelles technologies pour assister les usagers et leur offrir les solutions de mobilité les plus appropriées;
- mettre en œuvre un Plan global de déplacements scolaires, en concertation avec les directeurs d'école et les associations de parents, car c'est souvent à proximité immédiate des écoles que les flux de circulation sont les plus tendus (ex. : à Champion, à Erpent, à Jambes, à Salzennes, etc.). Une réflexion sur un décalage de quinze minutes des horaires d'écoles dans certains établissements peut être une piste à explorer pour davantage étaler la fréquentation des artères routières et ne pas concentrer tous les flux de voitures aux mêmes heures;
- favoriser le succès de la plateforme logistique à venir (ELP) afin de faciliter les livraisons groupées vers les commerces installés dans les zones urbaines;
- mettre en place des infrastructures « quick win » (rapides et peu onéreuses) pour les cyclistes : sens uniques limités, cédez-le-passage cycliste au feu, abaissement de certaines bordures, impasses débouchantes, parking vélo avec des arceaux en U, box pour vélos (singulièrement pour les vélos électriques afin d'enrayer la recrudescence des vols)...

- veiller continuellement – alors que ce n'est, il est vrai, qu'occasionnel aujourd'hui – à l'entretien et au nettoyage des crasses sur les pistes cyclables;
- créer un réseau intégré et continu de bandes cyclables afin de doter la Ville d'un vaste maillage pratique et continu, et d'une véritable Voie Verte Urbaine entre Jambes et Saint-Servais, connectant les Ravel périphériques;
- prévoir autant que faire se peut des pistes cyclables séparées du trafic des voitures et des piétons;
- prévoir une politique spécifique pour les poids lourds en centre urbain : parkings de délestage, zone de transbordement, règlement d'accès horaire au centre-ville... Les livraisons sont en effet aujourd'hui la source de nombreux ralentissements lorsqu'elles s'effectuent en heure de pointe;
- faire un audit « trottoirs » (piétons, PMR, poussettes-enfants...) pour identifier les zones d'inconfort ou d'insécurité sur les parcours urbains, en lien avec les associations de terrain;
- monitorer et évaluer le règlement d'accès au piétonnier et apporter les éventuels ajustements nécessaires;





- continuer d'aménager, après une réévaluation de leur pertinence, des parkings de déstape P+R aux entrées de ville (avant les zones d'embouteillages) ou destinés au covoiturage et au car-sharing, de parkings vélos sécurisés à proximité des gares, arrêts de bus, aires de covoiturage, etc. ;
- aménager des bandes de circulation réservées aux bus, taxis et 2 roues, carrefours aménagés, etc. ;
- tenter de mettre en place un système d'échange local orienté vers le covoiturage et la prise à domicile des enfants dans chaque école de la commune ;
- assurer une meilleure coordination des chantiers en voirie et veiller à impacter le moins possible la fluidité du trafic ;
- promouvoir les services « vélos » (réparateurs, locations, bourse de 2ème main, vélos partagés...) ou de stage de « remise en selle » ;
- soutenir le développement de l'offre coordonnée de transports en commun, y compris en zone rurale (train, bus, covoiturage, initiatives du type « locomobiles »...) et la facilitation de son accessibilité ;
- prendre en compte les besoins de mobilité des personnes à mobilité réduite, des familles et des personnes socialement plus fragiles ;
- développer un système de navettes électriques de petite taille en cœur de ville pour y favoriser les déplacements des personnes

âgées ou à la mobilité contrariée, afin de parachever la convivialité du futur piétonnier ;

- veiller à un meilleur respect des réglementations, y compris vestimentaires, par les chauffeurs de taxi, qui doivent offrir une première image professionnelle à chaque touriste ou client les sollicitant. Il en va aussi de l'image de la capitale wallonne ;
- poursuivre la politique d'acquisition de radars, tant préventifs que répressifs, afin que les automobilistes modifient leur comportement dans les zones les plus sensibles. Même si ces achats ont un coût, la vie d'un enfant n'a pas de prix... ;
- étudier l'opportunité d'étendre les zones 30 dans les endroits appropriés, ou à défaut d'autorisation régionale en la matière, avoir recours aux chicanes (mais pas aux casse-vitesses vu les inconvénients de bruit et de vibration sur les habitations proches) pour forcer les gens à ralentir ;
- soutenir les boîtes de nuit namuroises, en faible nombre (2), afin que notre jeunesse puisse se divertir sans devoir systématiquement, comme aujourd'hui, parcourir des dizaines de kilomètres pour sortir, avec tous les risques que cela comporte en termes de sécurité routière pour eux-mêmes et pour les autres usagers de la route. C'est en enjeu à ne pas négliger, auquel tant les jeunes que leurs parents sont incontestablement sensibles aujourd'hui. C'est un sujet de préoccupation pour beaucoup de parents. Pour autant, il faut s'assurer de la bonne tenue de ces établissements et de leur respect du voisinage afin que celui-ci ne soit pas troublé outrancièrement ;
- faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de se déplacer par une politique plain-pied dans toutes les administrations et les services publics ;
- créer suffisamment de solutions de stationnement et de rangement des vélos dans l'espace public (boîtes vélos sécurisés ; supports vélos ; arceaux en U ; espaces dédiés dans chaque parking de voitures...) et prévoir des boîtes à outils en libre-service pour réparer son vélo ;
- concrétiser le projet de création d'un parking souterrain place du Palais de justice afin de pouvoir aussi réhabiliter la place en surface ainsi que la place Saint-Aubain toute proche.

— TRANSITION COMMERCIALE

Outre les usagers de tous les jours voire les touristes, les plus préoccupés par ces questions de mobilité et de stationnement et les effets parfois néfastes que cela peut avoir sur leur activité, ce sont les commerçants.

Le commerce de proximité est un enjeu économique incontestable, il stimule le travail indépendant et est un secteur pourvoyeur d'emplois, notamment pour les jeunes moyennement qualifiés. Mais il s'agit d'un enjeu plus large, porteur de la vitalité de la vie sociale, culturelle ou touristique. Les petits commerces sont également davantage ancrés dans leur territoire et moins facilement délocalisables. C'est donc surtout un élément majeur de notre cadre de vie et donc de notre qualité de vie qui favorise le lien social, la convivialité et la vitalité de nos villes et centres urbains, la sécurité des habitants, l'autonomie des

personnes âgées ou dépendantes... Pour nous, la croissance de notre qualité de vie ne peut être possible sans commerces de proximité et des centres-villes dynamiques et attractifs.

Consciente de l'essoufflement de la fréquentation de notre centre-ville au vu des concurrences féroces nées en périphérie immédiate (N4 Erpent) ou plus lointaine (Andenne, stock à Fosses-la-Ville, Esplanade à Louvain-la-Neuve,...), la Ville de Namur doit plus que jamais réinvestir dans son cœur de ville. Notre Ville jouit d'un charme magnifique, avec son patrimoine préservé, ses vieilles maisons de maîtres, son piétonnier,... Autant d'éléments qui distinguent Namur d'autres villes et justifient l'attrait de notre cité pour les touristes, flamands notamment.



Mais le revers de la médaille est que ces immeubles anciens n'offrent que peu de superficie de commerce. Moins de 90 m² en moyenne! A l'heure de la concurrence du web pour les achats de biens courants, la seule manière pour nombre d'enseignes importantes de rivaliser consiste en l'ouverture de magasins où une plus large palette de leur gamme peut être exposée. Quand 100% de leurs produits sont disponibles dans un magasin en ville, les clients préféreront toujours s'y rendre pour toucher et essayer les habits plutôt que d'acheter en ligne. Par contre, s'ils ont 100% des produits derrière leur clavier et 30% seulement de la gamme physiquement disponible en ville, le web triomphera...

D'où la nécessité d'offrir en cœur de ville des superficies commerciales de plus grande dimension pour y ré-attirer des enseignes locomotives qui renforceront l'attractivité de toutes nos rues commerçantes. C'est l'ambition du projet de centre multifonctionnel du Square Léopold. Poreux, en connexion directe avec nos rues commerçantes, il doit être prioritairement réservé à de nouvelles grandes enseignes complémentaires à celles existantes actuellement, et re-booster notre dynamique commerciale. De surcroît, le projet en gestation ne sera plus « un temple de la consommation » comme certains l'avaient décrit, car le projet intégrera désormais une dimension mixte de fonctionnalités (logements, commerces, services, bureaux,...) et sera redimensionné conformément aux conclusions du processus de co-construction avec les citoyens et commerçants notamment.

Conscient de l'importance de conserver et même développer les poumons

verts en cœur de ville, tant pour leurs aspects environnementaux que sociaux, la bande arborée du Square Léopold sur laquelle s'érigera le futur projet (étudié sous tous les angles depuis plus de dix ans) sera largement compensée par la création du nouveau parc public de même dimension aux Casernes (à environ 500m du square – il s'agit du Parc des Arts, déjà concrétisé), d'un nouveau parc public de deux fois la taille du Square à côté de l'Hôtel de Ville, dans le prolongement des Jardins du Mayeur (200m du square), d'un nouveau jardin public aux Bateliers et par la plantation de plus de 300 arbres dans le cadre du programme de verdurisation du haut de la ville. Tout est donc réuni pour pacifier ce dossier avec la population et progresser afin que le cœur de ville ne devienne pas un désert commercial et que soient créés des écrans de nature et de convivialité, bien mieux agencés que l'actuel square dont nous serions peu à recommander la fréquentation, en journée comme en soirée.



En matière de soutien aux commerces, nous proposons de :

- miser sur la qualité, l'originalité et la pertinence des produits et des services offerts par les commerçants en veillant à valoriser dans toutes les communications publiques ces spécificités ;
- encourager l'habitat au-dessus des commerces ;
- inclure ou consulter davantage les commerçants dans le développement des politiques touristiques et culturelles ;
- faciliter la vie des commerçants en simplifiant les démarches administratives et en faisant des services communaux de véritables partenaires du commerce ;
- soutenir l'ouverture de nouveaux commerces par le biais des primes régionales ou communales ;
- continuer un lobby intensif auprès de Batopin pour multiplier les points de distribution des billets de banque sur le territoire ;
- donner aux commerçants la possibilité d'animer eux-mêmes leur zone, notamment par le biais de primes spécifiques comme cela existe depuis plusieurs années. Nous souhaitons imposer à Besix, promoteur du futur centre commercial, qu'il octroie à l'Association des commerçants namurois une enveloppe annuelle destinée à soutenir et promouvoir les commerces du cœur de ville ;
- continuer d'empêcher vigoureusement le développement de centres commerciaux et zonings commerciaux en périphérie qui concerneraient de l'équipement léger/de la personne susceptible de concurrencer le centre-ville, et soutenir l'implantation de ces



commerces, en ce compris les grandes enseignes, d'abord et avant tout dans le centre-ville ;

- poursuivre à cet effet également le moratoire sur la Chaussée de Marche à Erpent ;
- renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville en améliorant son accessibilité, par des aménagements de qualité et favorables aux piétons et modes doux (rues commerçantes agréables et facilement accessibles, animations et événements réguliers...);
- s'appuyer sur les technologies numériques pour relancer et renforcer l'activité commerciale dans les cœurs de villes et de villages ;
- continuer de réserver le développement de commerces en dehors des centres urbains de Namur, Bouge, Salzinnes et Jambes au seul commerce de biens pondéreux (meubles, matériaux de construction...);
- poursuivre la dynamique de promotion du commerce entre l'ensemble des associations de commerçants, Namur Centre-Ville et la Ville de Namur ;
- concrétiser enfin l'extension des missions de NamurCentreville sur Jambes ;
- mettre en place une agence immobilière commerciale pour favoriser la mise en location des cellules commerciales à vendre, à louer ou laissées à l'abandon (cfr. supra);
- continuer de permettre l'occupation à titre provisoire des cellules commerciales inoccupées par la mise à disposition de celles-ci à des commerçants des alentours ou à des artistes ;
- créer un droit de préemption des cellules vides, qui alimente les leviers de la régie foncière communale orientée vers la revitalisation du centre-ville et renforcer ainsi la maîtrise foncière dans le cœur de ville ;
- confirmer la taxation progressive sur les cellules commerciales inoccupées ainsi que des mesures incitatives soutenant l'aménagement des dessus des commerces afin de lutter contre les cellules commerciales ou logements vides et infléchir à la baisse le coût des loyers en luttant contre la spéculation ;

- favoriser une mobilité fluide vers les commerces en centre-ville : parking en suffisance, télé-jalonnement pour orienter les automobilistes via leur smartphone vers les rues où des emplacements sont disponibles, mobilisation des parkings sous-utilisés le week-end (bureaux, administrations...), renforcement des transports publics le samedi, itinéraires cyclistes vers le centre-ville...;
- concrétiser les projets de parkings souterrains, dès lors que l'on sait combien la question du stationnement est cruciale pour la dynamique commerciale. Les parkings souterrains sont indispensables vu que Namur ne dispose plus de capacité de création de nouvelles places en voirie. Après les projets du Grognon (650 places) et du site des casernes (300 places), les parkings de la Place du Palais de Justice (300 places) et du square Léopold (900 places) doivent ouvrir dans les meilleurs délais. Les quatre points cardinaux de la corbeille seront ainsi couverts;
- renforcer l'identité de Namur comme destination de shopping par NamurCentreville et les commerçants;
- poursuivre et sanctionner les entreprises et/ou impétrants ne respectant pas les délais lors de travaux concernant les voiries;
- publier et mettre à jour régulièrement un rapport de disponibilité commerciale contenant un relevé des types de commerces manquants ou insuffisants pour répondre à la demande;
- accueillir sur le site des casernes une halle aux produits frais, valorisant les circuits courts;
- maintenir le label « commune du commerce équitable »;
- mieux exploiter les atouts du système de transport intelligent (STI), de sorte que toutes les informations utiles pour adéquatement orienter et diriger les automobilistes vers les parkings les plus proches soient procurées à chacun en temps réel. Cela postule d'améliorer significativement la signalisation des parkings et des voies de mobilité (sens des voiries) depuis chaque grande pénétrante (les routes régionales) vers la ville; et d'avoir davantage recours aux panneaux à message variable lors de la tenue de grands événements susceptibles d'impacter la mobilité (prévention en amont et assistance les jours mêmes).

— IMPLICATION CITOYENNE ET ASSOCIATIVE

Malgré toute l'audace dont nous pourrions faire preuve pour améliorer la vie de chacun et guider la ville avec bon sens pour les générations à venir en offrant les meilleures perspectives économiques à chacun, rien ne remplacera jamais **la grande aspiration des Namurois à recréer du lien social**, au cœur de leur village. Chacun aspire à des lieux de convivialité dans son quartier. Chacun aspire à être davantage acteur que spectateur de la politique locale. Soutenir les dynamiques participatives est à cet égard indispensable. Elles doivent s'amplifier.

Certains riverains sont déjà aujourd'hui des parties prenantes et acteurs de leur

quartier, tantôt en s'impliquant dans un projet, par exemple organiser une fête locale, tantôt tout simplement en veillant à la propreté de la rue ou en gardant un œil attentif aux enfants qui y jouent. Ces actions participent à l'animation et à la qualité du milieu de vie. Il est donc important de soutenir cet engagement, de le faciliter, mais aussi de favoriser les nouvelles vocations. Plus les citoyens seront attachés à leur quartier ou leur territoire, plus ils pourront facilement prendre des initiatives ou rejoindre des comités locaux existants, plus la commune sera régénératrice de liens. La prévention et la gestion des conflits sont aussi des dimensions à intégrer dans les politiques locales.



En matière de participation citoyenne et de vie associative, nous proposons de :

- veiller à une démocratie participative riche et dynamique, notamment par la mise sur pied de commissions consultatives citoyennes (CCATM, commission vélo, commission des aînés, des personnes en situation de handicap, des femmes, ...) et s'assurer de leur bon fonctionnement, de leur représentativité et du suivi de leurs avis et propositions par le conseil et le collège communal; avant de les établir, s'assurer que la commune dispose de moyens suffisants pour leur donner les moyens humains et financiers de fonctionner efficacement;
- mobiliser les commissions consultatives citoyennes surtout en début de législature, au moment de l'élaboration du plan stratégique de la commune (PST ou autre), puis leur confier une mission de suivi de la mise en œuvre de ce plan;
- veiller à avoir des lieux d'échange dans les différents quartiers et villages de la commune pour développer du lien social et que nos villages ne deviennent pas des villages dortoirs. Y organiser au moins une fois sur la législature un moment de participation citoyenne pour faire remonter certains enjeux et points d'attention de proximité vers le collège et le conseil communal;
- développer des panels citoyens pour les projets d'envergure et les décisions importantes de la législature;



- dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique de législature (PST ou autre), organiser une collecte des idées en ligne auprès des citoyens de manière à intégrer leurs propositions dans le programme d'actions. A ce niveau, le déploiement d'une plateforme de type HOPLR sur l'ensemble du territoire communal pourrait incontestablement être un plus;
- dans le cadre de processus participatifs, veiller à avoir une juste représentativité de la population (géographique, pyramide des âges, catégories socio-professionnelles, mixité) dans les avis et positions exprimés en travaillant avec les associations locales, en multipliant les supports pour annoncer et répondre (réseaux sociaux, sites web, radio, télé locale, ...), en adaptant les supports aux personnes en situation de handicap et en octroyant des délais suffisants pour permettre aux citoyens de comprendre les enjeux, se positionner et exprimer une position;
- continuer de diffuser chaque conseil communal en ligne;
- organiser chaque année la « semaine des associations » actives dans la commune avec au programme des portes ouvertes et visites de projets, des rencontres dans les écoles et une grande fête où les associations pourront tenir un stand;
- développer une « communauthèque » ou une plateforme en ligne SEL (système d'échanges locaux) visant à faciliter et sécuriser les échanges, les prêts ou le partage d'outils et d'équipements (jardinage, bricolage...) ou des accorderies dans nos communes, du type HOPLR;

- soutenir matériellement les initiatives bénévoles ou d'associations par le prêt gratuit de matériel, la location à tarif préférentiel, la mise à disposition de locaux...
- encourager les entreprises locales à soutenir sous la forme d'un mécénat les activités associatives;
- soutenir toutes les formes d'organisations de jeunesse (mouvements de jeunesse, associations de fait...) qui répondent à certains critères de qualité et poursuivent des objectifs sociétaux;
- développer des initiatives d'éducation à la citoyenneté et soutenir la participation citoyenne des enfants (conseil communal des enfants, nettoyage des rivières, création de sentiers, projet « commune du commerce équitable »...);
- mettre en réseau et intégrer les nouveaux riverains ainsi que les réfugiés, par la mise en place de comités d'accueil et d'intégration par quartier ou village, parrainés par quelques anciens et proposant des activités durant les premiers mois de vie dans la commune. Leur offrir un « welcome pack » (avec des produits locaux, bons de réduction et bonnes adresses dans la commune);
- renforcer les budgets participatifs (enveloppe budgétaire confiée à un comité de quartier pour développer un projet de proximité: aménagement d'un espace public, événement, potager collectif, formation gratuite...) en veillant à renforcer la participation effective des riverains et en respectant leurs choix;
- soutenir les écoles et les mouvements de jeunesse de la commune qui organisent au moins une fois par an une activité visant à animer un quartier, à l'embellir, à le rendre plus propre ou plus inclusif; de manière à encourager l'engagement des plus jeunes pour leur environnement local;
- mettre sur pied un réseau d'« ambassadeurs du cadre de vie », des citoyens désireux de jouer un rôle actif en matière de propreté publique, d'entretien et d'embellissement des espaces publics;
- organiser au moins une fois par an des journées citoyennes de collecte des déchets présents dans et aux abords des villes et des villages en plus des actions de la Région (exemple: marathon de la propreté, BeWapp, grand nettoyage de printemps).



Namur généreuse

Dans notre société moderne, la solidarité est organisée principalement par la sécurité sociale qui apporte à chaque Belge un premier filet de sécurité contre les accidents de la vie (perte de santé, d'emploi, de validité, d'autonomie, etc.) pour redistribuer des revenus (pensions, allocations familiales).

Dans le projet humaniste des Engagés, la fraternité est une valeur dont le champ est plus large, elle recouvre de multiples autres solidarités, qui méritent d'être encouragées et soutenues: elles donnent **un visage humain à la solidarité**. Le niveau local est le lieu privilégié de ces solidarités informelles. La commune peut en être le catalyseur, avec le monde associatif, les entreprises et les citoyens.

L'innovation sociale est en effet elle aussi indispensable au développement équilibré et respectueux d'une ville.

Tisser ou retisser des relations humaines entre les habitants des quartiers et des villages, c'est aussi le rôle d'une commune, en créant les conditions favorables à leur éclosion et à leur entretien, qui doivent être des priorités locales. En s'appuyant

sur les acteurs de terrain et en facilitant l'accès aux infrastructures adéquates, elles peuvent éveiller et encourager la solidarité humaine, faciliter l'intégration des nouveaux habitants, harmoniser la diversité, stimuler les relations intercommunautaires, renforcer la cohésion sociale, construire un sentiment d'identité territoriale et d'appartenance collective et ainsi, développer un « mieux-vivre ensemble ». Renforcer ces conditions pour ce « mieux-vivre ensemble », c'est assurer la sécurité, construire des ponts entre les générations, être solidaires, respecter la diversité et promouvoir l'égalité homme-femme.

Dans une démarche conjointe entre la responsabilité individuelle et la solidarité collective, **la politique de cohésion sociale reste au cœur de nos préoccupations pour faire de Namur une ville généreuse** à l'égard des plus défavorisés de nos concitoyens qui sont confrontés aux difficultés. Qu'ils nous viennent d'ici ou d'ailleurs.

Les Namurois sont généreux. La Ville est généreuse: aucune politique communale ne bénéficie de plus de moyens que la politique sociale à Namur.

C'est une fierté à l'heure où la précarité gagne tristement du terrain dans toutes les villes du globe. Mais nous savons que le chemin est encore long à parcourir.

Les difficultés de la vie peuvent tous nous toucher. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de « mal-être ». Cette solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes « accidentées de la vie », de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables.

Depuis très longtemps, c'est au niveau local que cette solidarité s'est créée et développée autour de ce qui est devenu le CPAS. Son rôle premier est de permettre à toute personne vivant sur son territoire d'avoir des conditions de vie conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie.

Il nous faut accompagner chacun pour qu'il puisse se redéfinir un projet de vie avec envie. Veiller à rendre les logements plus accessibles financièrement et plus adaptés aux réalités des personnes à mobilité réduite, âgées ou handicapées.

Le logement est en effet un droit humain fondamental reconnu par la Constitution. Il constitue un point d'appui essentiel aux personnes et aux familles pour s'insérer dans la vie locale, s'ancrer au territoire, construire un projet de vie, s'ouvrir aux autres ou se retrouver dans l'intimité du foyer.

Les pouvoirs publics doivent concourir à rendre le logement accessible à tous et répondant le mieux possible aux besoins et aux attentes des citoyens, tout au long de leur vie. Bien que de nombreux moyens d'action relèvent de l'État fédéral ou des Régions (pré-compte immobilier, normes de location, code civil, revenu cadastral...), la Ville est un des acteurs directs du logement et peut prendre de nombreuses initiatives concrètes.



— POLITIQUE SOCIALE ET LOGEMENT

Le logement est un levier de régénération par excellence ! Une habitation permet à chaque personne de se développer, de développer des projets, de s'insérer dans la société ou encore de participer à la vie économique, associative et citoyenne. Elle régénère l'estime de soi, le bien-être, la qualité de vie et les liens avec les autres. Le logement participe aussi à la transition écologique. Chaque citoyen souhaite vivre dans un endroit qu'il apprécie et où il pourra accéder à une série de services essentiels et d'équipements collectifs.

Malheureusement, il devient de plus en plus compliqué de louer ou d'acheter le logement de ses rêves, avec une localisation idéale, plus particulièrement dans les communes à forte pression immobilière comme Namur.



En matière de politique sociale et de logement, nous proposons de :

- veiller à ce que l'ensemble des politiques menées par la commune concerne tous ses habitants : trop souvent, des publics précarisés n'accèdent pas aux services offerts par la commune par manque d'information ou de moyens ;
- élaborer un plan communal pluriannuel visant à réaliser et à compléter les plans régionaux et fédéraux de lutte contre les pauvretés, en concertation avec l'ensemble des services et intervenants, publics et associatifs. Trop souvent les services sociaux, le CPAS, les acteurs associatifs et l'échevinat de la Cohésion sociale sont amenés à gérer l'urgence. Or pour lutter contre la pauvreté avec efficacité et obtenir des résultats tangibles et durables, une vision de long terme est indispensable ;
- renforcer les synergies entre le CPAS et la Ville ;
- développer des projets de « housing first » (processus de réinsertion sociale construit à partir et autour de l'accès à un logement), en collaboration avec la Région ;
- soutenir le développement de logements abordables (loyer modéré) en renforçant l'activité de l'AIS, en soutenant les sociétés de logement public ou encore en mettant des bâtiments et terrains communaux à disposition de coopératives et associations actives dans le droit au logement ;
- augmenter dans la commune le nombre de logements de transit destinés à des ménages à revenus limités qui ont perdu leur logement suite à un cas de force majeure ;
- adopter une vision transversale et intégrée des politiques sociales et veiller à ce que l'ensemble des actions menées au niveau local contribuent à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusivité ;
- établir une plus étroite collaboration entre les CPAS d'un même bassin de vie et les hautes écoles sociales du namurois pour restaurer l'image du travailleur social et de l'institution et susciter de nouvelles vocations ;
- s'enquérir de la situation de la MIRENA et de l'ALE, en cohérence avec l'action du Gouvernement wallon pour augmenter l'efficacité des dispositifs de mise à l'emploi ;

- développer une authentique offre de stages professionnels adaptés aux besoins des personnes précarisées qui veulent se réinsérer dans la société;
- soutenir les ASBL, les entreprises ou les exploitations agricoles qui accompagnent les jeunes en décrochage scolaire et leur proposent un projet d'insertion;
- favoriser et faciliter le développement de familles d'accueil pour des jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire;
- promouvoir le tissu associatif local engagé dans la lutte contre la pauvreté et la réinsertion sociale, notamment en organisant chaque année une journée dédiée à leurs actions;
- développer l'appel à projet Miriam qui prévoit l'empowerment des femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité. Les mères monoparentales en situation de pauvreté bénéficient d'un suivi individuel intensif, et une grande importance est accordée également aux accompagnements collectifs;
- prévoir des coûts de garderie et de cantine moins élevés pour les familles monoparentales;
- utiliser les moyens disponibles en privilégiant les aides à la personne dans le cadre d'une relation droits-devoirs, en encourageant et en accompagnant une autonomie optimale, notamment par la réinsertion socioprofessionnelle;
- prêter une attention plus soutenue à la problématique du surendettement;
- veiller à la continuité et au maintien des actions entreprises ou soutenues de façon à accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours d'insertion socioprofessionnel. Les mécanismes des articles 60 et 61 sont à cet égard profitables pour toutes les parties. La Ville doit continuer d'assumer sa part de responsabilité en la matière en veillant, à chaque fois que possible, à offrir un contrat de travail au terme de la formation;

- promouvoir les échanges et les collaborations entre le CPAS et les autres acteurs de terrain, publics et associatifs, y compris au niveau supra-communal (tables rondes, etc.) notamment pour une plus grande solidarité territoriale face à la très grande précarité et pour garantir le champ d'action du relais social urbain namurois (tout l'arrondissement);
- améliorer la connaissance et la compréhension de leurs droits fondamentaux par les bénéficiaires grâce à un rôle renforcé de la Ville comme informateur sur les droits sociaux et les services existants, notamment par la diffusion de renseignements accessibles à tous;
- publier un « vade mecum » local des initiatives solidaires, pour promouvoir les initiatives locales ou autres: article 27 (tarif préférentiel aux activités culturelles), par exemple;
- soutenir les services d'aide à domicile, en ce compris par des dispositifs de télé-assistance;
- développer des solutions pratiques et des politiques spécifiques pour les familles monoparentales (guichet d'information et de guidance pour faciliter l'accès à leurs droits, réductions fiscales ou tarifaires pour les stages, garderies, ...);
- créer un prix annuel ou un label pour valoriser les actions de volontariat;
- soutenir les SEL (Systèmes locaux d'Echange(s)) par un soutien technique (plateforme, outils web ...) et par une meilleure diffusion de l'information, les commerces de seconde main;
- s'assurer d'une assistance psychologique ou sociale lors d'un drame familial ou social;
- continuer d'offrir un accueil personnalisé et discret;
- encourager les initiatives familiales d'accueil et les solidarités entre les familles, singulièrement à l'égard des mineurs étrangers non accompagnés (« MENA »);
- permettre à chaque personne présente sur le territoire d'être considérée avec dignité. Des nouvelles personnes arrivent chaque jour sur notre territoire. La Ville, son CPAS et le secteur associatif sont souvent en première ligne pour apporter une aide tant aux

- réfugiés que, plus largement, aux sans-abris. La précarité reste trop largement répandue et gagne du terrain. Nous devons mobiliser nos énergies et moyens, sans angélisme mais sans fatalisme non plus. Accompagner adéquatement et émanciper les gens les plus vulnérables font partie des missions et responsabilités que la Ville et son CPAS continueront d'assumer avec conviction;
- renforcer les équipes des travailleurs sociaux de rue;
 - faire émerger une identité collective locale suscitant l'adhésion, notamment en soutenant le tissu associatif local (patrimoine, folklore, festivités, maison de quartier ou de village...);
 - lutter contre les « marchands de sommeil » (permis communal de location) de manière intraitable et systématique;
 - lutter contre les fausses domiciliations;
 - initier des opérations de revitalisation urbaine, en veillant à organiser la mixité des fonctions et des types d'habitats, comme nous l'avons fait à Bomel ou Saint-Servais, et allons le faire au quartier Léopold, sur le plateau d'Erpent ou encore à Saint-Marc par exemple;
 - favoriser dans l'octroi des permis l'amélioration et la rénovation des logements (en particulier la salubrité, les économies d'énergie, les logements adaptés...);
 - faciliter le développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins et favoriser l'intergénérationnel;
 - diversifier les logements (petits ensembles répartis sur le territoire) ainsi qu'améliorer les logements sociaux (notamment la consommation énergétique) et prendre en compte les besoins des familles monoparentales, recomposées et nombreuses;
 - poursuivre la création de logements publics sur le territoire de Namur, en partenariat avec les acteurs publics et associatifs;
 - promouvoir le logement partagé à des prix accessibles à tous sous toutes ses formes (habitat groupé, habitat kangourou intergénérationnel, habitat communautaire, colocation, maison de repos et maison de soins à taille humaine...);

- intensifier les dispositifs d'accueil d'urgence (logements transit, accueil « grands froids », personnes victimes de violences conjugales, etc.);
- créer une nouvelle approche de prise en charge des sans-abris via l'émergence, sur initiative publique ou associative, d'un accueil de jour pour les sans-abri, qui soit bien articulé avec le réseau de professionnels et bien intégré et accueilli au sein du quartier, et via la création de nouveaux abris de nuit qui soient de taille plus restreinte mais plus nombreux sur le territoire, bien intégrés dans le tissu urbain et structurés selon une approche s'inspirant de l'expérience vue à Terrebonne au Québec;
- soutenir la création de logements étudiants abordables par différents canaux (publics, privés, AIS, charges d'urbanisme...);
- augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence, notamment pour reloger les personnes dont le logement précédent a été déclaré insalubre;
- poursuivre intensément la lutte contre les bâtiments inoccupés par toute voie légale possible;
- réaménager, dans le cadre des permis d'urbanisme sollicités, les entrées de commerce afin de créer une entrée séparée pour les étages et y créer du logement;
- contrôler davantage la sécurité et la salubrité des logements étudiants;
- promouvoir les services de l'Agence immobilière sociale, des organismes à finalité sociale reconnus par le Fonds du logement, des Régies de quartier, etc. et proposer des incitants (réduction sur le précompte immobilier) aux propriétaires qui passent par les Agences Immobilières Sociales;
- soutenir l'organisation d'initiatives d'habitants telles que fêtes des voisins, « immeubles en fête », brocantes de quartier (prêt gratuit de matériel communal), jardins partagés...;
- favoriser l'utilisation de l'allocation-loyer au sein du CPAS;

- favoriser la collaboration entre les acteurs publics et privés, soit par l'intermédiaire de projets de construction de logements en partenariats publics/privés, soit par l'imposition de charges urbanistiques aux promoteurs privés, en les obligeant par exemple à s'inscrire résolument dans la démarche des engagements-logements initiés par la Ville de Namur;
- développer des solutions permettant une désolidarisation de la propriété du terrain avec celle de la maison afin de faciliter l'accès à la propriété (Community Land Trusts, emphytéoses, etc.);
- concevoir nos maisons de repos en maisons de vie ouvertes sur leur quartier (exemple: utilisation du rez-de-chaussée et des espaces extérieurs par des associations locales ou pour certains projets et évènements locaux à finalité sociale, culturelle ou sportive).

— ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Selon l'ONU, au rythme actuel, il faudrait 300 ans pour atteindre l'égalité femmes-hommes dans le monde! Notre pays ne fait pas exception à cette tendance. Il subsiste en effet chez nous de nombreuses formes de discriminations en fonction du genre. Nous pensons plus particulièrement au marché de l'emploi où les femmes sont frappées par diverses inégalités et actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation. Une femme gagne en moyenne 24% en moins qu'un homme. En politique, le nombre de femmes élues demeure inférieur à celui des hommes, malgré d'importants progrès observés depuis 20 ans, notamment sous l'impulsion de toute une série de mesures (comme la parité ou la tirette sur les listes électorales). Mais le rapport reste très inégal dès lors qu'on touche aux mandats exé-

cutifs. C'est pourquoi nous vous encourageons à aussi soutenir les candidates dans l'isoloir!

Faire disparaître toute forme de discrimination et d'inégalité entre les genres est l'affaire de toutes et tous. Pour Les Engagés, il s'agit d'une condition indispensable au progrès et à une société pacifiée qui bénéficie à chacun.e d'entre nous.

A noter que la législature 2018-2024 qui se termine compte davantage de femmes que d'hommes au sein du Collège communal (60%-40%), que le Conseil communal est majoritairement composé de dames, et qu'il est présidé par une femme. **Namur est donc plutôt exemplaire en la matière. Et elle entend le rester!**



En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, nous proposons de :

- Désigner un.e échevin.e de l'égalité des chances et des genres et le/la charger de mettre en œuvre un plan d'action transversal, de manière à créer un leadership au sein du collège et d'intégrer cet enjeu dans toutes les politiques de la commune ;
- soutenir les femmes dans leur engagement politique ;
- s'engager à tendre vers la parité femmes-hommes au sein du collège communal, à tout le moins au sein de nos représentants dans la majorité ; rappeler que c'est une question de justice, de modernité et de bonne gouvernance qui doit s'appliquer à tous les niveaux de pouvoir ;
- mettre en œuvre le plan Mix'Cité 2.0 ;
- développer si possible un gender budgeting. Pour cela il faut se former, en tant que collectivité publique, à la budgétisation sensible au genre pour obtenir des données genrées sur les budgets communaux (ou du moins pour des postes de dépenses plus spécifiques tels que la culture ou les sports) ;
- veiller à garantir l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le recrutement à des postes de direction et dans les filières dites « techniques » (service travaux) ;
- continuer de développer des activités de sensibilisation pendant la semaine du 8 mars autour de l'égalité dans la commune ;



- mettre en place au sein de chaque service communal et paracommunal (en ce compris les zones de police et de secours) une démarche collaborative et continue visant à diagnostiquer les bonnes pratiques et les lacunes dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la diversité, à implémenter des actions de prévention contre le harcèlement, la violence ou la discrimination envers un genre particulier ;
- sensibiliser le service urbanistique et le service des voies publiques à la dimension du genre dans l'aménagement du territoire et dans la gestion de l'espace public de manière à mieux intégrer la dimension du genre dans les décisions et projets communaux (éclairage, mixité des fonctions, caméras...) ;
- dans les milieux d'accueil de la commune, les écoles, les crèches, les clubs sportifs, l'accueil temps libre... sensibiliser à une éducation non sexiste et soutenir des activités portées par le secteur associatif en ce sens ;
- poursuivre la démarche initiée depuis plusieurs années visant à donner des noms de femmes aux rues. À l'heure actuelle, les rues de nos communes portent majoritairement des noms d'hommes ;
- soutenir les asbl offrant des « espaces pour parents » dans la séparation : ces lieux permettent une intervention précoce auprès des familles en difficultés en vue d'améliorer le développement harmonieux des enfants concernés et leur ressenti. Le travail sur les liens familiaux, rendus fragiles par une séparation conflictuelle, est primordial ;
- mettre en place des journées pour promouvoir la pratique du sport à destination des femmes et filles avec l'organisation de séances d'initiation gratuite aux différentes activités ;
- accueillir et valoriser les compétitions sportives féminines et prévoir des primes identiques ;
- prendre en compte les besoins des parents et des mesures d'accueil des enfants dans l'aménagement du plus grand nombre d'espace public ou subsidié : des tables à langer dans les toilettes des femmes et des hommes, une accessibilité pour les poussettes... ;
- veiller à éviter les stéréotypes dans la communication de la ville. Former le personnel administratif en ce sens ;

- poursuivre la politique genrée menée au sein de la Ville, du CPAS et de la zone de police pour favoriser l'accès de femmes aux postes à responsabilité ;
- solliciter davantage les associations de femmes ou défenderesses de leur sensibilité dans les projets d'aménagement urbain afin de mieux prendre en compte leurs points d'attention spécifiques, à l'instar de ce qui a été réalisé en amont de la création du futur parc public des casernes ;
- poursuivre les semaines de sensibilisation « Namur'Elles » de l'échevinat de la cohésion sociale.



— INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les Engagés ont toujours été attentifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Elles doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux (vivre une vie de qualité, se déplacer en toute autonomie, participer à la vie sociale et politique...) sans se heurter à des obstacles évitables. Si on peut constater des avancées majeures pour elles, le combat est loin d'être fini et il reste encore des progrès à réaliser dans chaque commune dont la nôtre !

En matière d'intégration des personnes en situation de handicap, nous proposons de :

- poursuivre la collaboration avec le Conseil consultatif communal de la Personne handicapée. Il est composé d'acteurs locaux et de personnes en situation de handicap et a pour vocation de soumettre des propositions au collège et d'évaluer l'inclusivité des décisions de la commune ;
- continuer d'engager avec volontarisme des personnes en situation de handicap au sein de la commune, (CPAS, régies communales, intercommunales...) bien au-delà du quota minimum de 2,5% des effectifs communaux ;
- veiller dans la mesure du possible à ce que chaque procédure de sélection de la commune soit accessible aux personnes en situation de handicap et prévoir, le cas échéant, les mesures d'accompagnement nécessaires ;
- rendre les activités communales (artistiques, culturelles, sportives, associatives, mouvements de jeunesse) accessibles aux personnes en situation de handicap ;

- soutenir les organismes proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants lourdement handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une aide financière ou une mise à disposition de locaux accessibles;
- garantir l'accessibilité des activités organisées par la commune (festivités, spectacles, plaines de jeux...), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux tant au niveau des bâtiments qu'au niveau des sites internet;
- créer un label « commerce pour tous » afin d'orienter les personnes à mobilité réduite vers des commerces équipés de toilettes adaptées;
- soutenir les associations qui mènent des projets visant à sortir les personnes en situation de handicap de leur solitude;
- développer beaucoup plus le handisport, en collaborant avec les fédérations Handisport et FEMA, les associations, les établissements scolaires et les clubs sportifs de la région et favoriser aussi les équipes mixtes composées de personnes avec ou sans handicap;
- conditionner l'octroi d'un permis pour tout nouveau projet immobilier au respect de critères d'accessibilité et, dans le cadre d'immeubles comprenant plusieurs habitations, imposer la création d'un minimum de logements adaptés ou adaptables;
- renforcer le nombre de logements sociaux adaptés ou adaptables;
- organiser des activités de partage et de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale des personnes en situation de handicap (3 décembre).



— LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ÉGARD DES LGBTQIA+

Dans notre pays, une personne sur 10 se déclare LGBTQIA+, soit une part importante de notre population. Ils seraient même 20% chez les jeunes de moins de 26 ans. Malgré de belles avancées quant à leurs droits, certains d'entre eux sont encore aujourd'hui confrontés à des violences verbales, voire physiques. Namur se revendique une ville « LGBTQIA+-friendly ».

En matière de lutte contre les discriminations à l'égard des LGBTQIA+, nous proposons de :

- mener une évaluation au sein de la commune sur la situation des LGBTQIA+ et les éventuelles discriminations et violences subies, le cas échéant dans un cadre plus large (égalité femmes-hommes, diversité...). Sur cette base, identifier des actions à mettre en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés;
- sensibiliser et former le personnel communal et les élus au sujet des inégalités femmes-hommes, des genres pluriels et des orientations sexuelles diverses afin de prévenir le risque de discrimination à l'embauche et d'améliorer l'accueil et l'intégration des femmes et des LGBTQIA+ nouvellement recrutés;
- sensibiliser les services jeunesse de la ville et les écoles à la question du harcèlement ou de la discrimination LGBTQIA+ / désigner un agent-référent LGBTQIA+ au sein de la commune et dans chaque école / afin de permettre aux LGBTQIA+ confrontés à du harcèlement ou des actes de violence ou encore rejetés du foyer familial, de pouvoir être écouté, accompagné, conseillé et orienté vers les services appropriés ...);

- soutenir et promouvoir les initiatives locales prises dans le cadre du week-end des fiertés;
- prévoir la création d'un logement d'urgence pour l'accueil d'un jeune qui serait jeté hors de chez lui en raison de son coming-out (Maison Jarfi).



— ACCUEIL ET GESTION DE LA DIVERSITÉ

Des milliers de personnes issues d'autres pays vivent en Belgique, notamment pour travailler dans des institutions internationales, dans des universités ou encore dans des entreprises. Elles sont souvent accompagnées de leur famille. Avec le changement climatique et l'instabilité géopolitique, nous avons également connu une migration importante. Nous devons être à la hauteur de ce phénomène majeur en intégrant le mieux et le plus vite possible ces personnes au tissu social local, à la formation et au marché de l'emploi.

Beaucoup disposent en effet de qualifications qui peuvent nous apporter de précieuses connaissances et des savoir-faire, à condition de maîtriser l'une des langues nationales.

L'immigration est une opportunité pour notre pays. C'est aussi et surtout un enjeu de solidarité et de prospérité à condition "d'inclure" et c'est ici que la commune doit jouer un rôle primordial. Les réfugiés et les personnes d'origine étrangère peuvent enfin être discriminés et subir des stéréotypes. L'enjeu se situe donc non seulement chez celles et ceux qui « arrivent » mais aussi chez celles et ceux qui « accueillent ».



En matière d'accueil de la diversité, nous proposons de :

- soutenir les communautés d'origine étrangère dans leur démarche d'intégration, y compris à la vie associative et culturelle locale, mais aussi de valorisation de leur propre apport culturel à la richesse de l'interculturalité, en assurant en priorité le développement d'actions d'apprentissage de la langue française et d'alphabétisation ;
- développer la politique de l'égalité des chances de manière innovante de façon à prévenir et à lutter contre toutes formes de discriminations, de sexisme, de racisme, d'homophobie, etc. ;
- soutenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et aux dialectes locaux, ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire communale aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations ; permettre l'inclusion et la reconnaissance de l'ensemble de la population (y compris étrangère) à ces manifestations ;
- prévoir à la maison communale une cérémonie d'accueil et une prestation de serment pour les personnes ayant acquis la nationalité belge ;
- intensifier notre service communal de médiation interculturelle ;
- encourager l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers dans la vie sociale et culturelle de la commune ;
- lutter contre les stéréotypes et contre les discriminations à l'embauche par exemple par des campagnes de sensibilisation coordonnées avec les autres niveaux de pouvoir et en incitant les entreprises présentes sur le territoire à signer la « Charte de la diversité » (qui incite à garantir la promotion et le respect de la diversité dans les effectifs, à lutter contre toute forme de discrimination) ;
- organiser une journée portes ouvertes des lieux de cultes de la commune et encourager les initiatives interconvictionnelles ;
- assurer la collaboration des services communaux dans la mise en oeuvre du parcours d'intégration régional ;
- améliorer l'accueil et le séjour des réfugiés en soutenant les

initiatives locales et citoyennes qui viennent en aide aux réfugiés dans le besoin et susciter la solidarité de la population (bénévolat, collecte de vêtements, de meubles ...);

- assurer le respect et l'efficacité des procédures administratives ainsi que l'égalité de droits ;
- orienter systématiquement les réfugiés vers des cours de français, les informer sur le parcours d'intégration, et les associations en charge de l'accompagnement ;
- encourager les échanges et les rencontres entre les réfugiés et les habitants par l'organisation d'activités ; créer des ponts entre les habitants de centres d'accueil et les habitants ;
- informer les jeunes primo-arrivants des possibilités d'effectuer un service citoyen organisé par la Plateforme pour le Service Citoyen ;
- entretenir des contacts constants et positifs avec les deux centres Fedasil gérés par la Croix-Rouge sur notre territoire et rappeler au besoin les attentes et obligations qui sont les leurs en matière de bon voisinage.



— MISE À L'EMPLOI ET FORMATION

La Ville doit être mobilisée plus que jamais sur ces questions. Et **favoriser l'éclosion des solidarités chaudes** qui s'organisent grâce aux nombreux bénévoles qu'elle a la chance de compter sur son territoire.

Le bénévolat et le volontariat donnent à ceux qui le fournissent de l'estime de soi, du sens à la vie, l'occasion d'entretenir leurs compétences et de développer leurs potentialités. Animer gratuitement des enfants dans un mouvement de jeunesse, les aider bénévolement à faire leur devoir, assurer gratuitement le transport de personnes malades ou handicapées, favoriser les contacts avec les personnes isolées ou en fin de vie, organiser des collectes de sang, s'engager sans compter dans des projets visant à préserver l'environnement... En donnant de leur temps, de leurs talents et de leur générosité, les bénévoles créent et multiplient les espaces de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles. Ils créent des relations sociales fortes en dehors des relations économiques ou de consommation. Ils sont des moteurs de « bien-être » et de « bien-vivre » ensemble, vecteurs de lien social et d'épanouissement collectif.

Toutes ces préoccupations doivent être toutes à la base de notre action car ce sont des conditions indispensables pour que notre population soit heureuse.

Avec la famille et l'école, le travail (activité professionnelle ou engagement bénévole) est le troisième pilier par lequel la femme et l'homme se construisent. Les lieux de vie sont aussi les lieux de travail. Chaque commune doit rechercher un équilibre entre ses fonctions et pôles d'activités : l'accueil d'entreprises est un élément important de son développement, qu'il s'agisse d'agriculteurs, d'entrepreneurs industriels ou commerciaux, de prestataires de services...

Pas de développement humain sans création d'activités, sans création d'emplois. Pas de vie locale sans création d'entreprises. La commune est le terreau idéal pour développer des initiatives innovantes, axées sur la transition vers d'autres modes de production et de consommation, pour les encourager et les soutenir. Tous les indépendants qui se lancent dans une aventure de création de richesses multiples (emplois, contribution au PIB,...) méritent notre soutien et respect. Leur rôle, loin de devoir être stigmatisé ou caricaturé, doit au contraire être pleinement valorisé.

De nouveaux modèles économiques doivent par ailleurs émerger au profit des citoyens : économie partagée, économie collaborative, économie circulaire, circuits courts, économie numérique... Les communes peuvent jouer un rôle actif pour soutenir ces initiatives et prévoir des collaborations locales. La réalité de chaque

commune la (pré)dispose pour le développement de telle ou telle activité en fonction de sa population et de son territoire, de ses ressources naturelles, des infrastructures dont elle dispose, des services qu'elle accueille, de son histoire...

La création d'entreprises sur un territoire donné ne suffit pas à elle seule à permettre à ses habitants de décrocher un travail. Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé, avec les partenaires sociaux, des services de formation, d'encadrement et diverses initiatives favorisant la création et la mise à l'emploi. Il nous faut **amplifier les formations des moins qualifiés grâce à la Cité des Métiers**, lutter activement contre les discriminations de genre, de sexe ou de religion.

Pour nous, l'esprit d'entreprise et d'initiative dépasse largement la seule création d'entreprises commerciales. À côté de la liberté d'entreprendre, de créer son entreprise, nous voulons encourager de la même façon les initiatives associatives, culturelles, sociales, solidaires ou humanitaires. Les engagements privés ou professionnels dans une action sans but lucratif ou dans une action associative, qu'ils soient individuels ou collectifs, participent effectivement à une volonté de construire une société où les actions humaines ne peuvent se résumer à une logique uniquement marchande.

Ces engagements permettent de rendre des services fondamentaux aux personnes et ont une réelle valeur ajoutée (sociale, sanitaire, éducative, culturelle, économique...) pour la collectivité. Ils renforcent la cohésion sociale et le développement de la solidarité. Ils exercent

des missions d'intérêt collectif, complémentaires aux pouvoirs publics. Souvent, ils sont à l'origine d'innovations sociales répondant à des besoins non encore rencontrés par les pouvoirs publics.



En matière d'emploi et de formation, nous proposons de :

- développer un partenariat citoyen avec les entreprises locales (promotion locale des offres d'emplois, jobs d'étudiants, accueil de stagiaires, rencontres dans le milieu scolaire et journées découvertes d'entreprises, mise sur pied de projets favorisant le lien entre formation, accompagnement et mise à l'emploi, bourses à l'emploi...);
- faciliter la vie de celles et ceux qui cherchent un emploi, sont en formation ou viennent de trouver un emploi (espaces publics numériques, ateliers d'échanges d'expériences, haltes-garderies avec horaires adaptés, gardes d'enfants malades, règlement des crèches adapté pour faciliter l'accueil d'enfants dont le parent vient de décrocher un emploi...);
- maintenir la Semaine de l'Emploi avec les différents partenaires (Forem, Cité des Métiers, UNamur ...);
- encourager la réinsertion professionnelle par le soutien aux entreprises et ateliers de formation par le travail, aux entreprises de travail adapté, aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) ou via l'activation de mécanismes de réinsertion avec un suivi individuel (article 60 et 61 de la loi organique des CPAS, PTP...);
- prévoir, pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, la possibilité de partir de leurs compétences et souhaits afin de leur permettre d'initier une activité au sein de notre ALE;
- initier des dispositifs permettant d'accrocher de manière alternative les jeunes adultes peu qualifiés pour les amener progressivement vers l'insertion professionnelle (via les maisons de jeunes, les centres sportifs, les lieux d'animation, les initiatives d'économie sociale, la Plateforme pour le service citoyen ...);
- valoriser les établissements locaux d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle (investissements dans le matériel, liens avec les entreprises locales, villages métiers...). La Cité des Métiers de l'Ilôt Rogier doit contribuer à l'atteinte de cet objectif, au cœur de ses missions;
- intégrer, conformément à la loi sur les marchés publics, des critères de circuit court, d'émission de CO2, de partenariat avec les

établissements d'enseignement et de formation dans les appels d'offres émises par la commune;

- montrer l'exemple en tant qu'employeur local (commune, CPAS, régies communales, intercommunale...): stages au sein des services publics locaux, respect des obligations d'engagement de personnes en situation de handicap, encouragement à la participation de sessions de formation, égalité homme-femme, diversité culturelle, attention soutenue au bien-être des travailleurs via le service interne BEST...;
- développer les activités dans le cadre des articles 60 et 61 de la Loi organique des CPAS, en particulier en exploitant pleinement la possibilité de mettre à disposition les bénéficiaires auprès d'employeurs tiers pour favoriser l'insertion socio-professionnelle durable;
- soutenir les salons locaux de l'emploi, du stage et de la formation;
- accéder gratuitement à internet en tant que chercheur d'emploi (au sein de la bibliothèque locale ou de l'espace public numérique);
- développer davantage d'espaces de coworking, y compris dans les bourgades périphériques;
- développer l'accueil de la petite enfance (crèches, accueillant(e)s, garde-malades...) afin de soutenir les parents qui travaillent ou cherchent à le faire;
- faire le relevé des ETA (Entreprises de Travail Adapté) et EFT (Entreprises de Formation par le Travail) locales afin de les consulter dans le cadre de marchés publics.



— RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Etre une ville généreuse, c'est aussi penser et regarder au-delà de nos murs et frontières. Une Ville-capitale comme Namur doit nourrir et se nourrir d'un engagement international pertinent, créateur de sens et de valeur, tant dans une orientation de crédibilité de la Ville, de visibilité de celle-ci, que d'opportunités pour ses acteurs économiques, culturels et éducatifs.

En matière de relations et de solidarité internationales, nous proposons de :

- poursuivre la consolidation de l'asbl NEW, notre commissariat aux relations internationales, et son redéploiement stratégique comme vitrine du rayonnement international de Namur et son rôle de Capitale;
- intensifier la dynamique de marketing territorial de Namur au départ de l'asbl NEW;
- consolider nos partenariats de développement inter-communaux avec les Villes de Québec, Lafayette, Hué, Bourg-en-Bresse, Cluj Napoca, Pécs, Pristina, Bandung, Bordeaux, sans oublier nos réseaux de contact avec Belmont, Charleville-Mézières, Namur (CAN) et Namur (USA);
- poursuivre l'engagement de Namur au sein de l'Association internationales des Maires francophones (AIMF), notamment au travers de la Commission des villes innovantes;
- participer activement à l'Observatoire international des Maires pour le Vivre-Ensemble (Montréal) et au réseau Vertech City, ainsi qu'à l'association des Villes pour le Climat;

- veiller à travers ces relations à créer des opportunités pour nos étudiants, notre université, nos Hautes Ecoles et établissements d'enseignement divers;
- permettre grâce à ces relations à nos artistes de bénéficier d'opportunités d'apprentissage, de création et de diffusion de leurs arts et produits culturels créatifs;
- s'assurer lors des missions de la Ville, tant en hôte qu'en déplacement, à maximaliser le retour d'expériences et les opportunités économiques pour nos PME;
- évaluer l'impact de notre coopération au développement centrée sur la seule ville de Masina au Congo;
- continuer de manifester son soutien aux prisonniers d'opinion dans le cadre des campagnes d'Amnesty International.



Namur heureuse

Finalement, c'est ce que demandent les gens avant tout : **vivre heureux**.

Les Engagés sont le parti de la santé et du bien-être physique et mental.

— SENSIBILISATION ET PRÉVENTION À LA SANTÉ

Vivre heureux postule **une bonne santé** et une action vigoureuse en matière de médecine de proximité et de qualité des prises en charge hospitalières. La Ville dispose de peu de leviers pour développer elle-même une politique de santé intégrée. Mais elle peut agir résolument en amont, dans le champ de la prévention en matière de santé. Rien n'est plus essentiel pour les familles que d'évoluer dans un environnement sain, et jouir d'une bonne santé pour soi-même et ceux qui nous sont chers.

Notre Mouvement considère la régénéra-

tion du vivant comme un enjeu central pour ces prochaines années. Le vivant couvre la biodiversité, les écosystèmes de notre planète et bien sûr la santé des personnes. Vivre plus longtemps en bonne santé et de façon heureuse est notre vision pour une société régénérée. Fort heureusement, la Belgique se distingue positivement sur le plan international ! En 2018, 77% des Belges ont jugé leur santé comme bonne ou très bonne. Si nous sommes au-dessus de la moyenne de l'UE-15, il ne faut surtout pas nous reposer sur nos lauriers ! Celles et ceux qui vivent dans un quartier plus défa-

vorisé ont par exemple un risque accru de souffrir d'une maladie chronique comme le diabète ou d'un problème de santé nécessitant une hospitalisation.

Les Engagés sont convaincus que nous devons faire mieux. Nous savons tous l'importance de disposer de soins de santé performants et accessibles, dans des délais acceptables. **Il nous faut aussi anticiper l'avenir**. En effet, notre société se retrouve face à des défis colossaux (perte d'autonomie des aînés, cancers, diabète, dépressions et burnouts...). Les innovations technologiques offrent également de belles opportunités pour le secteur médical qu'il convient de saisir. Les collectivités locales peuvent agir pour développer des services médicaux, pour délivrer des permis avec précaution ou encore pour promouvoir des habitudes de vie saine.

Pour notre Mouvement, la santé doit être appréhendée de façon très large et **intégrer le bien-être mental**. Car pour être heureux, il faut aussi être bien dans sa tête, et pas uniquement dans son corps. Les personnes en arrêt de longue durée pour dépression ou burnout ont augmenté de 50% en 5 ans. Les communes peuvent mener des actions pour consolider le moral des citoyens ou aider les personnes en souffrance à se soigner et surmonter leur maladie : centres locaux de santé mentale, embellissement du cadre de vie, soutien à l'associatif, lutte contre l'isolement et le stress...

Enfin, comme le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé, le bien-être d'une personne est déterminé par de nombreux facteurs qui vont au-delà de l'existence d'infrastructures et services médicaux : l'alimentation et les activités

physiques tout au long de son existence, la situation financière et matérielle des ménages mais aussi les liens et les activités sociales, lorsqu'on sait qu'un ménage sur trois est en fait une personne vivant seule et que 32% des Belges se sentent très seuls. Or, il est démontré que **la solitude réduit l'espérance de vie**.

Nous pensons également à **la qualité du cadre de vie et de l'environnement** (pollution de l'air, du sol, des matériaux de construction de son logement...). Les pouvoirs locaux disposent de leviers stratégiques pour intervenir sur ces dimensions, par exemple en luttant contre l'insalubrité des logements, en subsidiant des clubs sportifs de proximité, en rétablissant des liens sociaux par le soutien notamment du monde associatif ou encore en contrôlant la qualité de l'air.

De manière générale, les communes doivent privilégier une approche globale de type « health mainstreaming » dans leurs actions et décisions, de manière à mieux prendre en compte l'ensemble des facteurs qui conditionnent la santé des citoyens.



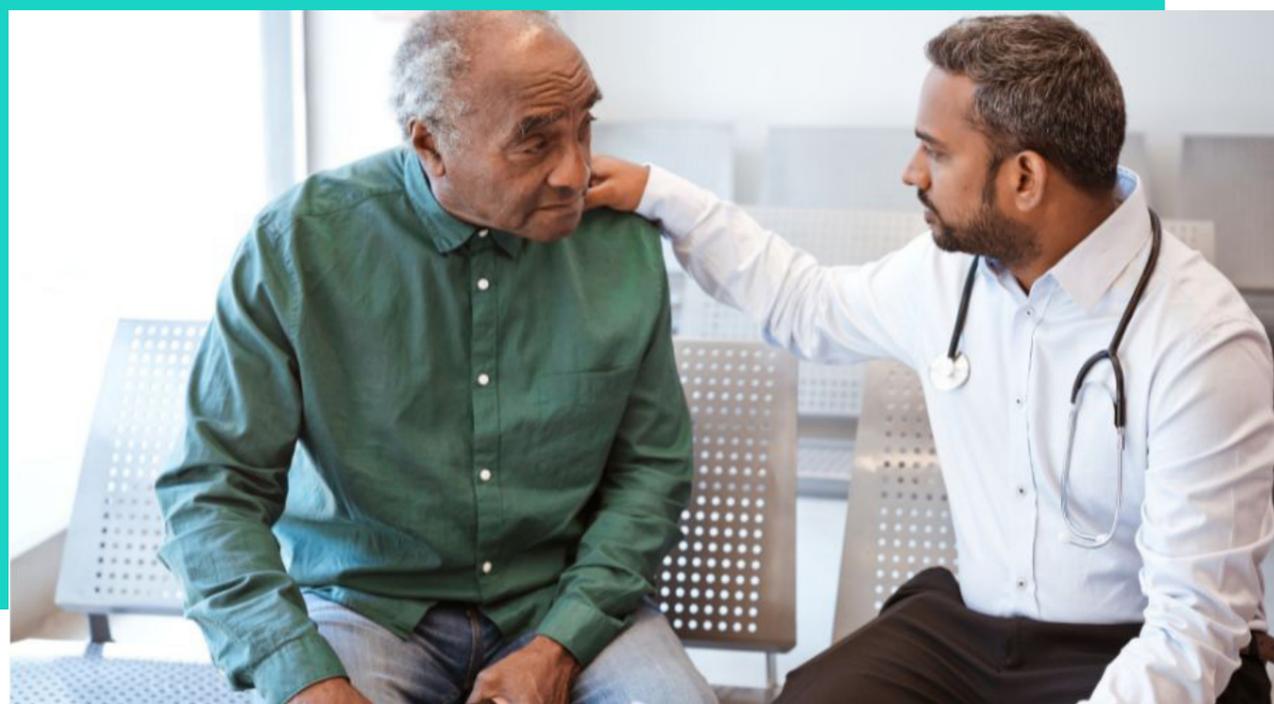
En matière de sensibilisation et de prévention à la santé, nous proposons de :

- promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école: développer des cantines bio, utilisant les produits locaux sains et frais (via une centrale d'achat) ou issus du commerce équitable, installer des fontaines à eau...;
- organiser des cours de secourisme pendant les jours blancs ;
- développer, avec les acteurs de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (risques d'assuétudes, promotion d'une alimentation saine et de la pratique du sport, éducation à la vie affective et sexuelle, santé mentale...);
- favoriser l'éclosion de nouvelles maisons médicales sur le territoire namurois et œuvrer à la consolidation des maisons médicales existantes;
- travailler la prévention des assuétudes en collaboration avec d'autres communes et avec la zone de police;
- favoriser l'accès des aînés aux soins de santé à domicile, en maison de repos et en tout autre lieu de vie, faciliter leurs déplacements, notamment vers les centres de soins;
- collaborer activement avec l'Agence wallonne pour la qualité de l'Air afin de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel de réduction des particules fines et d'amélioration de la qualité de l'air en ville;
- intégrer sur le territoire plusieurs stations de mesures de la qualité de l'air (comme dans le kiosque de la place Maurice Servais);
- prendre mieux en considération l'impact sur la santé de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments;
- installer des capteurs mesurant la qualité de l'air intérieur (CO2, humidité, autres particules...) dans les écoles et bâtiments publics et organiser des activités en groupe pour s'approprier les données et développer certaines bonnes pratiques;

- rénover nos bâtiments publics en veillant à la qualité des matériaux et prévoir des systèmes automatiques de renouvellement de l'air;
- appliquer le principe du « zéro amiante » dans les bâtiments communaux;
- informer les citoyens des petits gestes du quotidien et des précautions bénéfiques pour leur santé: bien aérer son logement, se laver les mains régulièrement, identifier les problèmes d'humidité et y remédier...;
- promouvoir une mobilité active et vertueuse pour la santé;
- électrifier progressivement le parc automobile dans la commune;
- renforcer le contrôle de la salubrité des logements, singulièrement les logements publics, et assurer un suivi plus rapide;
- embellir et végétaliser les espaces publics afin de les rafraîchir en été et de s'y sentir bien;
- informer les citoyens les plus vulnérables de la présence de « pièces froides » (isolées, climatisées ou aérées) et de lieux tempérés sur le territoire accessibles gratuitement durant les épisodes de canicule (parcs, zones arborées, ombragées, fontaines, lieux de culte...);
- faciliter et soutenir les projets de santé positive où l'accent n'est pas exclusivement placé sur la dimension médicale des soins mais sur un ensemble de facteurs. Dans cette perspective, faciliter, et le cas échéant soutenir les projets d'habitats groupés ou de petits écoquartiers ou encore la création de centres de soin intégrant diverses disciplines et thérapies médicales reconnues, une alimentation saine, les liens sociaux, le bien-être mental, la qualité du milieu de vie...;
- réserver une plus grande attention à la santé mentale et morale des personnes (solitude, dépression, addictions...);
- réduire les inégalités d'accès aux soins de santé pour les personnes plus démunies (via le CPAS);
- analyser avec les pouvoirs subsidiaires dans quelle mesure il serait possible de créer un projet de zone d'habitat et de soin,

c'est-à-dire un quartier prioritairement affecté aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, avec une stratégie intégrée. Ce quartier bénéficierait d'aménagements de voirie adéquats, de dessertes de transports publics adaptés, de services de santé et d'aide et de soin à domicile, d'une maison de quartier proposant des activités, d'une conciergerie en service 24/24h, de certains investissements publics ou privés (maisons de repos, résidences-services...), de commerces et de services communaux de proximité... ;

- afin de s'assurer d'un nombre suffisant de médecins généralistes sur notre territoire, étudier l'opportunité de prendre en charge financièrement par la ville leurs frais d'étude en contrepartie de l'installation pendant au moins X années de leur cabinet sur notre commune au terme de leurs études (modèle de l'armée);
- encourager les visites à domicile des médecins et autres praticiens des soins dans les quartiers urbains et singulièrement le centre-ville, en prévoyant l'une ou l'autre place de stationnement réservée au personnel médical dans les zones densément habitées;
- réussir la cession de l'hôpital public à Solidaris et activer le réseau hospitalier namurois;
- donner progressivement vie et sens, en appui du BEP, au zoning CARE-YS de Bouge;
- favoriser l'éclosion sur notre territoire communal du futur ensemble hospitalier 'grand hôpital' porté par le CHU UCL Namur et anticiper les réflexions sur la reconversion future des sites actuels.



— EDUCATION, SOUTIEN AUX FAMILLES ET PETITE ENFANCE

Vivre heureux postule d'avoir des facilités pour **accompagner l'éducation des enfants, grâce à des crèches** en suffisance et financièrement accessibles et des **écoles fondamentales** proches, bien équipées et à un niveau d'enseignement inspiré par **l'excellence pour tous**.

Ce soutien que la Ville de Namur peut apporter aux familles qui vivent sur son territoire est fondamental. Car la vie des familles a profondément évolué. Elles sont de plus en plus monoparentales, recomposées... Un certain nombre sont aussi adoptives ou, parfois, familles d'accueil. Leur mode de vie a changé.

Les parents remplissent de multiples fonctions: premiers éducateurs de leurs enfants, aidants familiaux, travailleurs, citoyens engagés, volontaires... Concilier ces rôles est un vrai enjeu. Nous voulons les soutenir, car **c'est d'abord au sein des familles que l'avenir se construit**.

La Ville a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille d'abord par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), ensuite par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), mais aussi par les initiatives qu'elle prend pour le vivre ensemble

(soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...)

Quand, par exemple, la Ville (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménage des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle leur permet de se socialiser (d'entrer en relation entre eux). Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé. Par des actions concrètes, la Ville peut répondre aux difficultés que rencontrent aujourd'hui les familles comme le burn-out parental, l'isolement de certaines familles monoparentales ou de parents d'enfants porteurs de handicaps, les difficultés liées à l'éducation des jeunes, l'épuisement de la génération dite « sandwich » qui s'occupe à la fois de ses enfants et de ses parents...

La commune peut, par le réseau qu'elle peut tisser entre divers intervenants et en lien avec le secteur associatif local, accueillir les enfants durant le temps professionnel, accompagner le quotidien des familles qui connaissent la perte d'autonomie ou le handicap d'un proche, aider parfois en cas d'urgence

à trouver un logement financièrement accessible, soutenir l'éducation des jeunes par la création d'espaces d'expression, de dialogue et de soutien à leurs activités...

En matière d'éducation, de soutien aux familles et de petite enfance, nous proposons de :

- adopter un « family-mainstreaming » : c'est-à-dire prendre systématiquement en compte la dimension familiale (et la diversité des familles) dans toute politique locale (logement, mobilité, fiscalité, action sociale...);
- mobiliser les services locaux et associatifs aux personnes et aux familles : les services aux personnes en situation de handicap ou de dépendance, les services à domicile, les services de répit, les services d'aide à la jeunesse, les services aux aidants familiaux...;
- informer les parents séparés de la nécessité d'inscrire leur(s) enfant(s) dans le registre de résidence de la commune dans laquelle il(s) n'est (ne sont) pas domicilié(s) et en informer l'ensemble des acteurs liés au secteur de l'enfance, de l'enseignement, de la jeunesse (école, clubs sportifs...);
- s'assurer dès lors, en cas de séparation parentale, dans la commune du parent chez lequel les enfants ne sont pas domiciliés, de leur inscription dans le registre de résidence;
- soutenir les familles recomposées en prenant en compte les enfants en garde partagée sur le plan de l'accessibilité aux services (s'assurer que les enfants résidents mais non domiciliés à la Ville de Namur en raison d'une garde alternée puissent bénéficier, comme tous les autres enfants, de tarifs préférentiels au cas où ceux-ci existeraient (pour la piscine, la bibliothèque...);
- faciliter l'utilisation d'infrastructures communales, scolaires par des clubs sportifs, culturels ou associatifs et vice-versa;
- créer des aires de jeux intergénérationnelles et des agoras le plus près possible des zones d'habitations;

- identifier, mobiliser et soutenir les ressources du territoire pour répondre aux demandes croissantes des familles (accueil extrascolaire, services à domicile, services de répit, enfants malades ou en situation de handicap, personnes dépendantes ...);
- davantage intégrer dans les décisions communales l'impact sur le bien-être des enfants et des jeunes ainsi que leur émancipation;
- encourager et faciliter les initiatives intergénérationnelles (logements, lieux de rencontres et d'activités ...);
- développer des logements de toutes tailles en ce compris les studios individuels et les logements pour familles nombreuses;
- développer des outils d'information pour les familles et de soutien à la parentalité, en veillant en particulier aux besoins des jeunes parents, des familles monoparentales, des familles qui prennent soin de personnes dépendantes;
- réaménager l'espace public afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se le réapproprier, en imaginant l'espace avec eux;
- établir un cadastre des initiatives publiques, associatives et privées de soutien aux familles;
- encourager la présence de représentants de parents dans les organes consultatifs de la commune, les Commissions Communales de l'Accueil Temps Libre (CCATL, compétentes pour organiser le temps libre des enfants) et les associations de parents dans les écoles;
- soutenir la création de logements « tremplin » et de logements partagés afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un logement à loyer modéré et de se constituer une épargne pour l'achat d'une habitation;
- évaluer la pertinence de l'adoption d'un règlement communal d'urbanisme pour faciliter (et sécuriser) les logements d'entraide intergénérationnelle (comme les logements « kangourou »), en ce compris dans la cellule familiale;
- prévoir des espaces publics « familles admises » de qualité et sécurisés (installation de zones de jeux sur les places et dans les parcs);

- rendre accessibles les bâtiments aux poussettes et aux personnes moins valides;
- continuer de créer des cheminements sécurisés et balisés (à pied et à vélo) vers les écoles, les clubs sportifs, les locaux de mouvements de jeunesse, les plaines de jeux, les gares;
- sécuriser les abords des écoles, des milieux d'accueil d'enfants;
- sécuriser les lieux fréquentés par les enfants (comme les académies, clubs de sports...); prévoir aussi des espaces de stationnement;
- créer de nouveaux logements d'urgence et/ou temporaires pour rencontrer les situations problématiques comme l'incendie d'une habitation familiale ou l'accueil des victimes de violences intrafamiliales;
- développer des espaces d'accompagnement des parents autour des consultations prénatales, des consultations ONE, des maisons médicales... en partenariat avec les associations spécialisées (Fondation Dolto, Ligue des familles...);
- soutenir les réseaux d'entraide et les échanges de services entre familles (portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...);
- soutenir les campagnes pour promouvoir les familles d'accueil;
- organiser une journée « salon des familles » regroupant toutes les associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînés...; offrir des activités encadrées, réservées aux enfants;
- veiller à l'existence et soutenir les services d'aide et de soins à domicile;
- veiller, au sein des maisons de repos de notre CPAS, à l'existence de formules diversifiées d'accueil temporaire des personnes dépendantes, telles que les centres de jour, les centres de nuit, les possibilités de courts séjours en MR/MRS, les maisons communautaires;

- mettre en place un plan de lutte contre les violences conjugales et familiales : campagnes d'information et de sensibilisation, coordination de l'action des acteurs locaux (police, travailleurs sociaux, médecins...)...;
- porter, au niveau des crèches, une attention toute particulière à l'intégration dans les milieux d'accueil ordinaire des enfants en situation de handicap (le nombre des infrastructures d'accueil pour ces enfants reste très limité en Fédération Wallonie-Bruxelles, comparé aux autres pays européens), aux besoins des travailleurs et travailleuses à horaires décalés ou encore des familles monoparentales qui se trouvent écartés des réseaux de garde traditionnels en raison des critères d'admission ou de la rigidité de certains horaires;
- prévoir des soutiens matériels (mise à disposition de locaux, d'équipements...) aux structures d'accueil pour la petite enfance et aux (co-)accueillant(e)s de manière à développer l'offre de places;
- prévoir dans les règlements communaux d'urbanisme, pour les gros projets immobiliers, des charges visant la création d'espaces et/ou d'équipements à destination de l'accueil de l'enfance en sus de la priorité conférée au logement;
- soutenir les initiatives de halte-garderie;
- organiser un partenariat entre la SONEFA et la bibliothèque communale pour permettre aux accueillant(e)s de varier les livres et les jeux;
- adapter autant que possible les horaires des crèches communales pour offrir un accueil plus flexible des enfants aux parents qui travaillent tard ou fort tôt;
- organiser un accueil flexible des enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en formation ou ceux qui travaillent par intérim (couplage de la crèche avec une halte-garderie);
- prévoir un soutien financier aux milieux d'accueil, indépendamment de leur pouvoir organisateur, qui accueillent un ou des enfants porteur(s) de handicap;
- organiser une coordination locale de l'ensemble des services à la petite enfance (services de Consultations ONE, services

- d'accueil, accueillantes autonomes, classes d'accueil des écoles maternelles, ATL...) en vue d'une meilleure gestion de l'offre;
- aider au déploiement du Pacte pour un Enseignement d'excellence dans chacune des écoles de la commune quels qu'en soient le réseau et, en tant que PO (pouvoir organisateur), au sein du réseau communal;
- développer une coordination locale de l'offre scolaire tous réseaux confondus afin d'assurer la meilleure offre de proximité pour ses habitants (en particulier pour le fondamental) et d'examiner les possibilités de collaboration (cantines, mobilité scolaire, sensibilisation à l'environnement, éveil à la citoyenneté...);
- veiller autant que possible à une égalité de traitement dans le soutien apporté aux acteurs scolaires, aux familles et aux élèves, quel que soit le réseau d'enseignement;
- mobiliser l'ensemble des acteurs extérieurs à l'école (éducation permanente, services sociaux, réseaux d'aide aux enfants et aux jeunes en difficulté...) en vue d'établir une approche globale des difficultés liées au décrochage scolaire;
- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques;
- maximaliser la fréquentation de l'école maternelle (campagne de sensibilisation avec l'aide du CPAS, des comités de quartier, des associations...) et garantir un accès à l'offre scolaire pour les enfants les plus défavorisés socialement ou culturellement;
- développer des activités de toutes catégories (artistiques et culturelles, sportives...) dans les écoles en faisant le lien avec les lieux déjà existants tels que les académies, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire de la Ville;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels;
- ouvrir les écoles à leur environnement social, économique, culturel et au monde;
- viser une école de qualité, de l'excellence et de l'innovation (éveil aux langues dès la maternelle, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique...);

- viser une école qui permet à chaque élève de grandir, de partager des valeurs, de défendre des causes, d'apprendre, de pouvoir écouter, de trouver sa voie et de développer ses talents;
- en cohérence avec la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenir/encourager les écoles pour qu'elles mettent en place des projets pédagogiques innovants (éveil aux langues dès la maternelle, éveil à la culture et aux artistes, éveil aux métiers, apprentissage par et au numérique, école du dehors, « nouvelles pédagogies »...);
- créer de bonnes conditions d'apprentissage: outils pédagogiques, matériels, infrastructure (toilettes, ventilation des locaux) ...;
- favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les écoles par des aménagements raisonnables, physiques et/ou pédagogiques et faire connaître les aides existantes;
- mener des collaborations entre écoles de l'enseignement ordinaire et écoles de l'enseignement spécialisé afin de favoriser les interactions et les projets communs entre tous les élèves (fête annuelle conjointe; voyage scolaire...) ou encore de promouvoir l'engagement en faveur des jeunes confrontés à un handicap plus lourd;
- développer des activités diversifiées: artistique et culturelle, sportive dans les écoles en faisant le lien avec les lieux, clubs et institutions déjà existants tels que les académies, les associations, les artistes, les musées, les bibliothèques, les centres culturels, les centres sportifs, les centres d'expression et de créativité présents sur le territoire local;
- développer des actions pour favoriser les liens intergénérationnels comme par exemple l'école des devoirs (aînés qui accompagnent les jeunes pour les aider à réaliser leurs devoirs et préparer les évaluations et les examens);
- renforcer les collaborations entre établissements scolaires de la commune, par exemple pour proposer des cours et stages de remédiation ou de perfectionnement en commun ou encore pour développer une plateforme en ligne proposant des exercices en ligne et capsules vidéos de révisions;
- favoriser des activités sportives variées et l'accès des piscines à toutes les écoles;

- former les enseignants au public éloigné de la culture scolaire, à l'interculturalité, à la lutte contre les stéréotypes de genre...;
- développer avec les parents, les élèves et les acteurs de l'enseignement, une culture du dialogue et de la participation encourageant la prise de décisions au plus près des réalités de l'école (projet pédagogique, gestion des bâtiments...);
- promouvoir les projets permettant aux parents de trouver place dans les écoles;
- encourager les écoles à créer des associations de parents et soutenir leur création en vue de mettre en place un dialogue respectueux du rôle de chacun;
- être ouvert au développement d'écoles à pédagogie active, répondant à une attente de plus en plus importante des parents et des enfants;
- donner une information claire et complète de l'ensemble de l'offre d'enseignement et de soutien scolaire sur le territoire, tous réseaux confondus, y compris hors de la structure scolaire;
- développer, en tant que Pouvoir organisateur des projets pédagogiques centrés sur les langues, les sciences, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation aux médias;
- créer, en tant que Pouvoir organisateur une classe inclusive, classe de l'enseignement spécialisé intégré dans une école ordinaire, favorisant l'intégration des enfants à besoins spécifiques;
- travailler à l'uniformisation des prestations entre les différentes implantations communales notamment en matière de repas scolaires et de garderie;
- soutenir la création d'une application pour gérer la communication entre l'école et les parents;
- adopter un plan de mobilité scolaire et de sécurisation des abords des écoles avec l'ensemble des établissements scolaires et des acteurs de la mobilité (police locale, TEC, associations de parents, associations de promotion du vélo) favorisant les modes doux et collectifs (vélos, rangs scolaires ou « pédibus », covoiturage, transports en commun...). Le processus actuellement en cours pour Malonne et Champion doit pouvoir s'élargir;

- développer ou soutenir des projets pédagogiques centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement (soutien à la création de sentiers et jardins pédagogiques, création de potagers scolaires ...);
- encourager les écoles locales à participer au projet « commune du commerce équitable »;
- promouvoir les initiatives de prévention en matière de santé à l'école: développer des cantines bio, utilisant les produits locaux sains et frais (via une centrale d'achat) ou issus du commerce équitable, installer des fontaines à eau...;
- organiser des cours de secourisme pendant les jours blancs;
- sensibiliser les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire à l'écologie par la mise en place d'un potager des enfants dans leurs structures scolaires et extrascolaires;
- sensibiliser les enfants à la biodiversité et au bien-être animal par des partenariats avec les écoles et les associations environnementales et de défense des animaux;
- végétaliser progressivement les cours de récréation;
- soutenir les écoles de devoirs et les ateliers de la réussite et y favoriser les échanges intergénérationnels;
- soutenir les initiatives visant à impliquer les parents dans la vie des écoles (organisation de « cafés papote », collaboration avec des associations offrant des cours d'alphabétisation, ou des cours d'apprentissage du français pour les parents allochtones au sein des écoles, y permettre les rencontres et échanges interculturels...);
- encourager le volontariat dans les écoles et écoles de devoirs via, par exemple, un remboursement des frais engagés conformément à la loi ou/ et la valorisation des compétences;
- sensibiliser à l'usage des nouvelles technologies en milieu scolaire et sensibiliser à la violence et au harcèlement, par exemple en formant une ou des personnes-ressources « relais communal harcèlement » accessibles à toutes les écoles
- créer des nouvelles places dans les entités en tension démogra-

phique en agrandissant les écoles existantes (comme Boninne ou Wépion) ou en en créant des nouvelles (Saint-Marc);

- rénover les sanitaires et en prévoir de manière suffisante dans chaque implantation;
- promouvoir les circuits courts dans les cantines scolaires des écoles de la commune, par exemple en structurant en réseau les producteurs et les établissements scolaires, en instaurant une centrale d'achat ou en organisant un service de livraison de repas avec des produits locaux;
- soutenir les projets menés par les écoles du type "école du dehors" et les sorties « nature » et plein air;
- promouvoir auprès des directions des établissements scolaires de la commune ainsi que du corps enseignant, une consommation plus durable du matériel scolaire (sobriété dans la quantité de matériel demandé, utilisation de papier recyclé, limitation du plastique au strict minimum, achat d'équipements de qualité et à longue durée de vie mis à disposition des élèves, bourse aux fournitures scolaires de seconde main en début d'année, achat groupé de boîtes à tartines et gourdes (en inox) pour faire baisser le prix...) et éviter les matériaux contenant des perturbateurs endocriniens (comme par exemple certaines colles);
- veiller à la bonne application par les écoles de la commune du décret instaurant la gratuité des fournitures scolaires;
- mettre en place une bourse au matériel numérique (ordis, tablettes);
- soutenir ou faciliter la rénovation et l'isolation des écoles.



— GOUVERNANCE PUBLIQUE

De nombreux citoyens entretiennent et véhiculent, notamment sur les réseaux sociaux, une opinion et une image très négative du secteur public et de ses fonctionnaires. Si cette perception est fort heureusement le plus souvent excessive et simplificatrice, elle révèle malgré tout un fossé qui se creuse toujours plus entre les institutions publiques et la population.

L'échelon local ne fait pas exception à ce phénomène. Que du contraire ! Il suffit d'un incident, d'un manque de courtoisie d'un agent ou encore d'une réaction tardive de la zone de police pour qu'un riverain se forge un avis sur l'ensemble de l'institution communale et diffuse largement son mécontentement sur les réseaux sociaux. Certaines personnes se sentent abandonnées par les autorités. Les communes doivent donc veiller à encore davantage renforcer la présence et la qualité de leurs services, mais aussi leur exemplarité !

Certaines décisions fédérales, régionales et communautaires ont également renforcé les responsabilités des communes, sans nécessairement transférer les moyens adéquats. D'autres décisions ont tiré vers le haut les besoins et les demandes auprès des collectivités locales et notamment des CPAS. Les pouvoirs locaux manquent de ressources pour pleinement assurer certaines de leurs missions et répondre aux attentes des citoyens, alors qu'ils doivent en même temps se saisir de nouveaux enjeux comme l'urgence climatique, la perte de biodiversité ou l'afflux de réfugiés politiques.

Enfin, les pouvoirs locaux ne pourront pas relever tous ces défis sans s'appuyer sur des agents engagés, motivés, qualifiés et solidaires. Or, les données actuelles mettent en évidence une fragilisation du moral de certains agents, mais aussi une hausse du nombre de burnouts et de dépressions liés au travail.



En matière de gouvernance, nous proposons de :

- poursuivre la diffusion dès l'entame de la nouvelle législature de l'ensemble des réunions du conseil communal en direct sur le web;
- veiller à ce que les élus puissent exercer au mieux leurs missions notamment en facilitant leur accès à distance aux divers documents administratifs;
- poursuivre le processus de budget participatif annuel afin d'impliquer davantage les citoyens dans la concrétisation de projets locaux d'intérêt général;
- assurer la publicité complète et individuelle des revenus liés aux mandats communaux publics ou dérivés, et ce sur le site web de la Ville;
- mettre à disposition des citoyens sur le site web de la commune un résumé des points à l'ordre du jour du conseil communal;
- doter la commune, au terme d'un processus de co-construction, d'un plan « sécurité routière » et d'un plan « santé-environnement »;
- promouvoir les contributions citoyennes via des outils électroniques permettant le signalement de dégâts, la soumission de projets citoyens ou encore le vote sur ceux-ci (BetterStreet, FluiCity, CitizenLab,...);
- développer des modes participatifs de suivi tels les panels citoyens pour les grands dossiers/chantiers de la Ville;
- s'assurer du bon fonctionnement des conseils consultatifs;
- mener un dialogue permanent avec les comités de quartiers et les associations actives sur la commune et soutenir le développement de ceux-ci;
- garantir une réponse rapide et complète aux interpellations du Collège par un citoyen;
- organiser les missions de base dans l'intérêt du citoyen (avec une optique « citoyen-centrée »), par exemple en organisant un service de propreté publique avec des cantonniers ou des

référents affectés à un quartier ou un village ;

- simplifier l'accès et veiller à l'amélioration continue des services communaux (horaires adaptés, formulaires compréhensibles, utilisation d'internet,...);
- soutenir les initiatives de Partenariat Local de Prévention (PLP);
- développer une éducation citoyenne locale avec une formation au mode de fonctionnement de la Ville et à son budget;
- tirer au sort, une fois par an, un représentant de chacun des quartiers ou anciennes communes parmi les personnes de plus de 18 ans, afin d'organiser un échange direct avec les élus du conseil communal et débattre une journée entière des préoccupations ou questionnements citoyens, au-delà des réunions de rencontres régulières organisées tout au long de la mandature;
- instaurer une comptabilité analytique pour assurer le suivi des dépenses par processus, service ou prestation et un management LEAN/MUDA visant à identifier certaines formes de gaspillage au sein de l'administration et les réduire : sur-qualité non indispensable qui mobilise trop de ressources pour un résultat qui va bien au-delà des exigences, des normes ou des attentes; non-qualité qui produit des défauts et des erreurs; goulets d'étranglement créant des retards dans les processus, stockage excessif, bâtiments inoccupés ou surdimensionnés, frais ou coûts d'opportunité liés à l'occupation des bureaux alors que le télétravail pourrait être privilégié, surqualification du personnel ou sous-utilisation de leurs potentialités, localisation des bureaux ou des bâtiments non optimale et générant des déplacements inutiles, burnouts et invalidités de longue durée causés par des causes internes à l'administration...;
- développer, avec la directrice générale ainsi que les chefs de département (CODIR), et en concertation avec les représentants des travailleurs, une culture de l'évaluation, de projets et de résultats au sein de l'administration;
- former les cadres de l'administration communale aux outils du « management humain », une nouvelle approche managériale développée par un réseau de chercheurs et chefs d'entreprises belges et européens et qui a pour ambition de mieux associer les travailleurs dans les décisions managériales et de prendre soin de la reconnaissance de chaque personne et de son travail

dans toutes ses dimensions;

- désigner tous les agents de la commune sur base d'une procédure de sélection non politique et indépendante, en veillant à prendre en compte les compétences des candidats, et, une fois en fonction, les évaluer de façon continue, dans une logique d'amélioration, en impliquant leurs collaborateurs, leurs pairs et leur supérieur hiérarchique;
- mettre un nom et un visage sur chaque chef de service (organigramme en ligne et affiché à l'entrée de la commune, avec noms, fonctions, coordonnées, photo...);
- mettre en place un baromètre du climat social (satisfaction du personnel, nombre d'agents en arrêt-maladie de longue durée, nombre de départs volontaires, nombre de journées de grève...);
- organiser des enquêtes de satisfaction auprès des usagers lorsque la nature du service le justifie;
- mettre en œuvre une politique d'investissement à long terme dans la performance énergétique des bâtiments communaux et la production d'énergie renouvelable, qui assure un retour sur investissement positif et permet de dégager progressivement des marges budgétaires;
- promouvoir sur base volontaire la fusion des fabriques d'église pour atteindre des organismes de taille raisonnable par commune;
- développer un plan de réutilisation des lieux de culte (logement, salle de concert, expositions, etc.), dans le respect du lieu considéré, afin de préserver l'usage du patrimoine culturel.
- lancer un vaste plan de simplification administrative : screener l'ensemble de nos procédures et supprimer les paperasses inutiles pour les citoyens, entreprises, associations ...;
- recourir au maximum aux subsides régionaux et européens notamment.

— UNE VILLE RELIANTE

Pour répondre à tous ces défis et faire de Namur une ville heureuse, **nous faisons le pari des communes reliantes**. De quoi s'agit-il? Les villes et communes doivent agir pour prévenir ou traiter les ruptures qui peuvent à tout moment surgir sur leur territoire : ruptures entre personnes (isolement et solitude, tensions entre voisins ou communautés, entre anciens et nouveaux habitants...), ruptures avec la société (sans-abrisme, incivilités, discriminations, exclusion des personnes handicapées...), ruptures avec la nature (manque d'espaces verts, faible consommation des denrées alimentaires produites à proximité, perte des pratiques et des savoir-faire pour cultiver la terre...), ruptures avec l'avenir (transports et bâtiments qui favorisent le réchauffement climatique et consomment plus de ressources énergétiques que nous pouvons en produire, biodiversité fragilisée, faible développement d'innovations...), ruptures avec le territoire (cités-dortoirs, faible ancrage local des nouveaux habitants, exode rural, destruction ou dégradation du patrimoine local...), ruptures internes liées à notre santé et à notre équilibre (air pollué de particules fines, stress, manque de temps...).

Pour y répondre, nous faisons le choix des villes et des communes reliantes (linking cities), des territoires locaux gé-

nérateurs de liens. Les aménagements, les équipements et la structuration du territoire peuvent en effet soutenir le développement d'un tissu de relations sociales de qualité entre citoyens. Par des espaces inclusifs, accessibles et respectés, le territoire peut garantir à chacun de trouver sa place. Les communes peuvent aussi favoriser les interactions entre les citoyens et la nature (verdissement du territoire et de l'habitat, multiplication des potagers urbains, circuits courts...). Elles doivent veiller à relier les actions du présent avec leurs effets sur les générations futures (performance énergétique, réduction du trafic routier, smart cities...).

Notre attachement au territoire participe aussi à notre bien-être. Il apporte du sens à notre existence, facilite les mobilisations collectives et les comportements respectueux. Il peut aussi être renforcé au travers de la valorisation du patrimoine local, du développement du folklore et des traditions ou du soutien à la création artistique et culturelle. Enfin, bien aménager et équiper le territoire est essentiel à la préservation de notre bien-être mental et physique.

Faire de Namur plus que jamais une ville heureuse, c'est aussi se donner les moyens d'un **épanouissement personnel et familial pour chacun**.

Trouver une maison, un appartement, choisir l'école de ses enfants, s'inscrire dans un club de sport, un cours de musique... les décisions qui donnent corps à chaque projet familial sont nombreuses et constituent autant d'opportunités d'apporter aux familles le soutien dont elles peuvent avoir besoin.

À cet égard, la commune est en première ligne : encourager le développement de services au cœur des quartiers (crèches, garderie, centres de jour pour les aînés, etc.), aménager les abords des écoles (stationnement, dépose-minute), organiser ou créer un cadre pour des activités extrascolaires, offrir des cantines scolaires de qualité, simplifier les déplacements par des circuits de ramassage scolaire...

La commune a un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition (écoles, crèches, plaines de jeux...), par l'environnement qu'elle peut aménager (aménagement d'espaces verts, quotas de logements familiaux, mobilité douce...), par les initiatives qu'elle prend

pour le bon vivre ensemble (soutien aux fêtes de quartier, rencontres intergénérationnelles...) et l'éducation (organisation de l'accueil extrascolaire, soutien aux activités culturelles et sportives, aux locaux des mouvements de jeunesse...).

Quand une commune (re)met en place des sentiers et pistes cyclables ou aménagement des parcs avec des zones de jeux, elle permet aux enfants mais aussi aux aînés de découvrir et de s'approprier leur environnement. Elle permet aux familles de se socialiser en entrant en relation entre elles. Elle leur permet de pratiquer des activités physiques et donc contribue à leur santé. En sus, par des actions concrètes, la commune peut apporter des solutions aux familles : accueillir les enfants pendant le temps professionnel, mettre en place des solutions pour un proche porteur d'un handicap ou en perte d'autonomie, trouver un logement familial financièrement accessible, créer des espaces d'expression et de dialogue pour les adolescents, etc.

— EPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

Les différentes crises que nous traversons fragilisent les enfants et les jeunes. Leur mal-être est palpable. Les professionnels de la santé mentale tirent la sonnette d'alarme. Les jeunes méritent une reconnaissance sociale pour la solidarité dont ils ont fait preuve alors qu'eux-mêmes ne risquaient statistiquement pas grand-chose lors de la pandémie de Covid. Crises climatiques, pandémie, guerres, crises énergétiques et économiques, l'avenir semble bien sombre pour les adultes de demain. La société leur semble au bord de l'effondrement et ils ne se sentent plus en adéquation avec nos modes de vie actuels.

À cela s'ajoute le fait que les jeunes se sentent parfois, voire souvent isolés, incompris ou dénigrés. Le fossé se creuse entre eux et leurs aînés, alors que chacun aurait à apprendre de l'autre. Les élites politiques, institutionnelles, médiatiques sont incomprises dans leurs missions, car elles peinent elles-mêmes à comprendre les fractures sociétales qui pèsent sur la population. Elles ne parviennent à en prendre la mesure. Les pouvoirs communaux et provinciaux sont les institutions les plus proches des jeunes, elles ont cet avantage sur les autres niveaux de pouvoir. Les communes mènent ainsi des politiques en matière d'enseignement et d'accueil de l'enfance, dans le domaine de la co-

hésion sociale ou encore des activités culturelles et sportives...

Les acteurs communaux prennent en charge toutes les facettes des enfants et des jeunes au sein des crèches, des écoles, des associations extrascolaires, sportives, culturelles et d'animation parce qu'un enfant ou un jeune n'est pas qu'un élève. Il est aussi une sportive, un artiste, un animateur de mouvement de jeunesse, un bénévole, une cycliste, un musicien. Toutes ces sphères, et bien d'autres, composent l'enfant et le jeune, raisons pour lesquelles la commune doit investir dans le soutien aux associations d'enfants et de jeunes, développer avec les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles des milieux d'accueil et investir dans des infrastructures de qualité.

Nous voulons réaffirmer le droit inaliénable de tous les citoyens et citoyennes à la culture, dès le plus jeune âge. Nous voulons renforcer, dès la crèche, et ensuite à l'école maternelle, primaire et secondaire comme dans le supérieur, des résidences d'artistes — plasticiens, musiciens, acteurs, danseurs, cinéastes...



En matière d'épanouissement de la jeunesse, nous proposons de :

- garantir un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives, associatives (mouvements de jeunesse)... en particulier pour les enfants issus de milieux moins aisés, socialement ou culturellement différents, issus de familles monoparentales, confrontés à des difficultés d'accès géographique, en situation de handicap...;
- soutenir les organismes proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants lourdement handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une subvention ou une mise à disposition de locaux accessibles;
- développer de petites infrastructures sportives de quartier dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres d'activités parascolaires;
- maintenir et soutenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (animateurs de rue, rencontres formelles de la commune avec les organisations de jeunesse, maisons des jeunes, services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), coordinateur Accueil Temps Libre (ATL), ...);
- faciliter l'accès aux infrastructures, aux espaces verts et lieux publics et au prêt de matériels communaux aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes;
- soutenir activement l'implantation, le développement des mouvements de jeunesse et les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique, formation des animateurs, ouverture aux jeunes de tout horizon...);
- augmenter la création de structures inclusives pour les jeunes porteurs de handicap et promouvoir leur inclusion dans les différentes structures existantes;
- encourager les clubs sportifs, organisations culturelles, entreprises, institutions locales à développer des initiatives ouvertes aux jeunes;
- favoriser et soutenir l'accès à la culture, à la production culturelle des jeunes pour encourager la créativité, l'ouverture d'esprit, le partage de nouvelles formes d'expression; offrir aux jeunes des

espaces de création et d'expression, les impliquer dans l'organisation des événements locaux;

- soutenir les jeunes qui se retrouvent dans des situations d'isolement;
- faciliter pour les jeunes l'accès à l'information et soutenir des initiatives d'éducation à la citoyenneté;
- co-organiser avec les établissements scolaires des activités pendant les jours blancs (éducation à la sécurité routière, à la santé, éducation au développement durable et à la consommation responsable, initiation au numérique et au codage, obtention du BEPS, activités culturelles et sportives, services à la collectivité ...);
- développer, avec les acteurs de la santé, des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (risques d'assuétudes, promotion d'une alimentation saine et de la pratique du sport, éducation à la vie affective et sexuelle, santé mentale...);
- travailler la prévention des assuétudes avec le secteur associatif;
- publier les actions positives menées par les jeunes ou par les associations de jeunes au travers des médias locaux (sites, bulletins, newsletters, discours/ interventions publiques ...); moderniser la communication communale vers les jeunes (en utilisant les réseaux sociaux ou autres nouveaux médias (pages ciblées « jeunes » sur le site communal);
- mener de grandes campagnes de prévention contre les addictions, dont les stupéfiants, le revenge-porn et le cyberharcèlement;
- lors des événements festifs, étudier l'opportunité de distribuer des bracelets de couleur différente aux participants selon leur âge pour identifier qui peut boire quel type d'alcool;
- identifier des endroits de camps potentiels sur le territoire de la commune et les faire connaître auprès d'Atout Camps et des mouvements de jeunesse;
- intégrer des espaces accueillants, adaptés aux jeunes, dans le cadre de l'aménagement du centre-ville et des centres villageois (terrains multisports...);

- développer de petites infrastructures sportives de quartier et/ou des structures permettant le sport en plein air (sport de rue, street work-out, skatepark);
- consolider le terrain de bosses pour BMX/VTT à Belgrade en partenariat avec la Défense et les jeunes utilisateurs du lieu;
- créer un grand skate-parc, idéalement indoor, pour les jeunes, la petite infrastructure du Parc d'Amée étant saturée et l'esplanade de la confluence servant de refuge palliatif;
- continuer de soutenir le Pschiit festival, festival de l'art du graffe artistique;
- soutenir la culture hip hop et ses dérivés (breakdance, etc.);
- solliciter la participation d'élèves (écoles professionnelles) aux travaux de restauration/ réhabilitation/aménagement du patrimoine local;
- sécuriser les activités des jeunes en organisant des activités de sensibilisation à la sécurité routière (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...);
- encourager l'adoption de la Charte de la Vie nocturne par les établissements fréquentés par les jeunes;
- labelliser (« Backsafe ») les organisateurs d'évènements qui mettent à disposition des navettes pour les jeunes à la sortie des dancings, s'associer à l'occasion à l'offre de service « Noctambus, Noctis, Collecto », coopérer avec les Responsable Young Drivers...;
- soutenir les étudiants (salon des études professionnelles et techniques, salon « jobs d'étudiants » avec les entreprises locales, épicerie solidaire ouverte aux étudiants, cadastre des kots administrativement en ordre pour en faciliter la recherche);
- doter la ville d'une véritable salle de spectacles de grande capacité pour inscrire Namur sur la carte des tournées des vedettes;

- offrir aux musiques alternatives et émergentes un lieu approprié d'expression, complémentaire au Belvédère, à l'instar de ce qui s'est créé pour la musique classique et le chant avec le Grand Manège;
- poursuivre « les Nuits blanches » à Namur, célébrant la diversité et l'effervescence culturelle, musicale et artistique de nos talents de manière nocturne lors d'un événement annuel exceptionnel.



— EPANOUISSEMENT DE NOS SENIORS

L'amélioration de la qualité de vie des aînés au sein de notre commune constitue une priorité. Afin d'humaniser notre société où coexistent plusieurs générations connaissant des conditions de vie très différentes, nous voulons réserver aux aînés l'attention qu'ils méritent et dont ils sont parfois injustement privés. Nous devons construire une société intergénérationnelle, favoriser les rencontres et développer une dynamique d'échange entre les générations.

En matière d'épanouissement des personnes âgées, nous proposons de :

- reconnaître les aînés en tant qu'acteurs et assurer leur épanouissement ;
- faire du CCCA un véritable partenaire des différents services de la ville et le doter des moyens utiles pour assurer ses missions (notamment un budget autonome) ;
- encourager les aînés à concevoir et prendre en charge leur qualité de vie, à participer pleinement à la vie collective et à développer des activités multiples dans un cadre multigénérationnel ;
- développer des services et des équipements collectifs adaptés aux besoins spécifiques de tous les aînés ;
- favoriser l'accès des aînés aux soins de santé à domicile, en maison de repos et en tout autre lieu de vie, faciliter leurs déplacements, notamment vers les centres de soins ;
- favoriser les relations intergénérationnelles et solidaires en développant et aménageant les nouveaux quartiers regroupant

des écoles, des crèches, des résidences-services, des maisons de repos, des services de proximité et des lieux de convivialité ;

- créer les conditions d'une société plus intergénérationnelle en multipliant et en sécurisant les espaces publics (parcs, trottoirs, promenades vertes...) et y prévoyant des bancs et autres aménagements conviviaux, en soutenant les activités intergénérationnelles telles que les fêtes de quartier, le volontariat des aînés dans les crèches et les écoles, les écoles de devoirs, en veillant au caractère intergénérationnel des maisons de village, des maisons de quartiers... ;
- **garantir l'information et la communication : recenser dans le bulletin communal les activités organisées pour les aînés et par eux, aider les aînés à résoudre des problèmes spécifiques avec l'aide de bénévoles ;**
- réserver un espace pour le CCCA dans le Namur Magazine ;
- mettre à jour et rééditer le guide des aînés ;
- soutenir les associations de terrain qui permettent de rompre l'isolement ;
- assurer la publicité des services de proximité communaux et associatifs ;
- soutenir les initiatives visant à inviter les aînés à mettre à jour leurs compétences en matière de nouvelles technologies ;
- soutenir les formules d'habitat groupé/partagé, la colocation intra et intergénérationnelle ;
- veiller à l'existence et soutenir les services d'aide et de soins à domicile (en ce compris des services de transport, interventions de petits bricolages, livraisons de courses, aide à l'évacuation des déchets...);
- protéger le petit commerce de proximité ;
- mener des politiques inclusives qui tiennent compte de toutes les générations, sans discrimination, et qui favorisent les approches intergénérationnelles ;
- soutenir les maisons communautaires, soutenir des initiatives

d'habitats groupés pour seniors, tant privées que publiques, encourager le partage d'habitat entre personnes âgées et étudiants ou jeunes travailleurs;

- améliorer la mobilité / sécurité : faciliter l'accès aux bâtiments publics, améliorer la sécurité des piétons et la qualité des trottoirs, multiplier dans les lieux publics des sièges et bancs « Aînés assis - Aînés ravis », favoriser l'accès de tous à la mobilité par les transports communs;
- encourager le vivre ensemble : multiplier les espaces et moments intergénérationnels ;
- poursuivre l'adhésion au projet Ville Amie Des Aînés (VADA) : par cette adhésion, la commune valorise et soutient la citoyenneté active, soutient le développement du pouvoir d'agir des personnes âgées, revendique un vieillissement actif et en santé, inscrit la santé dans une perspective physique, psychique et sociale, s'affirme à l'encontre de toute forme d'âgisme (8 domaines d'action sont pris en considération : le transport, l'habitat, les espaces extérieurs et bâtiments publics, le soutien communautaire et service de santé, l'engagement social, la communication et l'information, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale);
- encourager le volontariat des aînés dans les écoles, dans les écoles de devoirs et dans les milieux d'accueil de la petite enfance (tout en veillant aux compétences spécifiques nécessaires) et développer des tutorats avec les écoles techniques et professionnelles;
- encourager par des exigences accrues lors de la délivrance des permis les aménagements urbanistiques adaptés pour les personnes âgées (appartement de plain-pied, salle de bain adaptée, rampes ...);
- prévoir des espaces publics numériques partagés entre les générations;
- mettre en place des actions de sensibilisation pour lutter contre l'âgisme.

— POLITIQUE SPORTIVE ET ÉVÉNEMENTIELLE

Les acteurs associatifs de la vie artistique, culturelle et sportive sont des partenaires essentiels dans la construction d'une société plus humaine. Même si généralement nos régions ont la chance de présenter une offre culturelle et sportive relativement accessible et variée, notre équipe souhaite permettre à chacun d'y participer davantage. La commune doit axer son action sur la promotion des activités culturelles et sportives accessibles sur son territoire, notamment vis-à-vis des publics jeunes, socialement défavorisés, des seniors et des personnes handicapées. Le soutien concret aux associations locales et mouvements de jeunesse (mises à disposition de locaux, de terrains de sport, prêt de matériel, etc.) est aussi un élément important, de même que l'accessibilité géographique et financière aux activités sportives ou culturelles proposées par les opérateurs locaux et le développement de synergie entre culture, tourisme et économie locale.

En matière de politique sportive et événementielle, nous proposons de :

- donner la priorité des moyens locaux aux clubs sportifs encadrant les jeunes dans une démarche de formation et de dépassement de soi, plutôt que les clubs « élites »;
- doter nos villages des infrastructures de proximité ad hoc pour favoriser la pratique sportive;
- construire une infrastructure appropriée pour le pratique de la gymnastique;
- doter la commune d'une infrastructure dédiée au handisport dans la diversité de son expression (escrime, danse,...);
- permettre l'éclosion sur la commune d'une infrastructure dédiée



- aux sports de raquettes, singulièrement pour le squash et le badminton;
- poursuivre la rénovation de nos infrastructures existantes pour en améliorer la fonctionnalité et la qualité d'usage;
- finaliser la rénovation en profondeur du Centre namurois des sports (Tabora);
- poursuivre le chantier gigantesque de la rénovation de nos piscines et de leur mise aux normes sanitaires et sécuritaires. Concrétiser la création d'une nouvelle piscine sur le P+R de Bouge;
- continuer de doter nos clubs formateurs de jeunes des outils appropriés (terrains synthétiques, vestiaires,...);
- promouvoir et soutenir les clubs de cyclo;
- permettre à nos écoles de l'enseignement officiel ou libre de bénéficier prioritairement de nos infrastructures, avant les communes avoisinantes;
- développer les parcours Vita en lisière de nos forêts et les engins d'entretien physique (notamment pour les seniors) dans les cœurs de quartier;
- poursuivre le soutien enthousiaste de la Ville aux divers événements sportifs participant à la promotion touristique de la Ville et à l'épanouissement de chacun: marathon, trails, X-Terra, triathlons, Namuraïd, challenge des joggings, corrida, Urban Trail, ...
- faire de Namur une étape d'arrivée du Tour de France lors d'une prochaine édition;
- assumer le développement d'une vie nocturne plus intense tout en respectant les riverains, en réactualisant la démarche « Namur by night » et en encourageant une dynamique de cafetiers responsables;
- favoriser la création d'une discothèque sur notre territoire afin d'éviter que notre jeunesse ne doive parcourir des dizaines de kilomètres pour se divertir, avec les risques de sécurité routière y liés;
- poursuivre « Namur en Lumières » lors des fêtes de fin d'année

qui sublimerait la ville le temps des fêtes et en ferait un lieu de destination touristique additionnel;

- développer des activités artistiques dans les écoles en lien avec les académies, les musées, les bibliothèques, centres culturels, les centres d'expression et de créativité présents sur leur territoire;
- co-organiser des activités telles que « fête de la musique », « journée du livre », opération « sport pour tous », tournois inter-quartiers ou intervillages, « parcours d'artistes », « mérites sportifs », « prix du mécénat culturel local »... (en collaboration avec la Région, les Communautés, les associations actives dans le sport ou la culture);
- développer de petites infrastructures sportives de quartier dans ou à proximité des écoles afin notamment de faciliter les offres parascolaires;
- soutenir la mise en place d'événements sportifs ou artistiques récurrents à « génération spontanée » afin d'y attirer des personnes, particulièrement des jeunes, qui ne fréquentent pas les infrastructures sportives et culturelles de la commune (par exemple, match de foot tous les premiers dimanches du mois).

En travaillant dans un esprit partenarial et plus inclusif des citoyens, en veillant à être innovants plutôt que timorés, en recherchant dans nos actions publiques à satisfaire les attentes et besoins du quotidien de notre population, en ne laissant personne sur le côté mais en accompagnant et responsabilisant chacun, nous nous engageons à **faire de Namur une ville sûre, propre, paisible, audacieuse et généreuse. Pétillante de culture, de sport et de liens humains.**



Province de Namur



Préambule

Les provinces existent depuis la genèse de la Belgique et incarnent l'échelon institutionnel intermédiaire, entre d'une part l'État belge, et d'autre part de petites communes.

Avec le temps, de nouveaux niveaux de pouvoir sont apparus, d'autres ont évolué. Les provinces cohabitent désormais avec l'Union européenne, l'État fédéral, des Régions et communautés qui se sont vues confier un nombre croissant de compétences, mais aussi des communes plus grandes depuis la fusion des communes et qui se sont elles-mêmes organisées pour gérer certaines missions ensemble, dans le cadre d'intercommunales.

Cette architecture complexe n'est pas sans conséquences pour une majorité de citoyens qui n'y comprennent plus rien et à s'interroger sur la raison d'être de tel niveau de pouvoir ou de tel organisme public.

Certaines provinces n'y font pas exception.

Les provinces ont des domaines d'activités très différents qui dépendent des réalités locales.

Le Brabant wallon est confronté à des enjeux liés à l'accès au logement ou

la mobilité (forte motorisation des ménages ; saturation du réseau routier...). Le tourisme, la santé et l'agriculture sont deux domaines stratégiques dans le Luxembourg. A Namur, la province accorde une attention particulière à l'enseignement, à la santé et à la culture.

Dans la province de Namur, les administrations provinciales démontrent également leur utilité et leur pertinence dans notre paysage institutionnel. La Province y joue un rôle crucial en agissant en complément des autres niveaux de pouvoir, qu'il s'agisse du niveau régional, communautaire ou communal, par exemple dans les domaines de l'enseignement qualifiant, de la santé ou de la culture. De plus, elle a la capacité de répondre aux besoins spécifiques non couverts par ces autres institutions, tout en se positionnant en tant qu'acteur agissant de manière transversale.

Les réalités dans les provinces du Hainaut et celle de Liège sont plus difficiles, là où plusieurs bassins de vie existent, là où les intercommunales et d'autres structures ont pris en charge une série d'enjeux supracommunaux. Les communes y sont nombreuses et très hétérogènes, tant dans leur taille que dans leur sociologie. La province y est davantage perçue comme une strate supplémentaire, éloignée des préoccupations citoyennes.

Supprimer d'un coup de crayon les provinces peut paraître tentant si on en croit certains slogans. Mais c'est oublier que cela nécessiterait d'une part, une réforme de la Constitution (et les Flamands ne sont pas à ce jour demandeurs de la disparition pure et dure de cet échelon, ni tous les Francophones du reste), et cela engendrerait inévitablement, dans les zones rurales, la création dans la foulée d'une série de nouvelles intercommunales (communautés de communes comme on dit en France) afin de pouvoir procurer à leur population respective un niveau de service que, seules, ces petites communes ne peuvent guère assumer. Multiplier les organes de gestion de toutes ces intercommunales n'engendrerait ni davantage de transparence, ni réduction des coûts publics, ni réduction du nombre de mandats.

Si l'échelon provincial peut faire sens pour les petites communes, il n'en demeure pas moins qu'il doit être profondément relifté afin d'être davantage orienté efficacité et pertinence. Leurs missions et leur taille doivent aussi mieux s'ajuster aux réalités locales de manière à mieux répondre aux besoins des communes et des citoyens.

Enfin, de manière à réduire la volure du nombre conséquents de mandataires publics en Wallonie, les Engagés, à l'instar de ce qui est prévu dans l'accord de gouvernement wallon de la majorité que nous y formons avec le MR, préconisent que les gestionnaires futurs de la province et des missions qu'elle conserverait, ne soient plus des élus par district mais un collège des

bourgmestres ou élus locaux. Et cela à partir de 2030, au vu des étapes législatives à devoir réaliser d'ici là.

La législature 2024-2030 qui s'ouvre sera donc cruciale pour que les élus que vous choisirez puissent préparer au mieux le visage de la future province de Namur et sa mue.

Mesures transversales

En fonction des enjeux et des compétences, la supracommunalité pourra s'organiser soit à l'échelon du territoire provincial, soit autour de différents bassins de vie et devra tenir compte des besoins et spécificités.

Nous proposons de :

- identifier les missions qui doivent être directement gérées à l'échelon de la province de Namur et celles qui pourraient être gérées à un niveau supracommunal différent et initier des projets-pilotes financés par la province mais coordonnés dans les faits par une conférence d'élus locaux;
- soutenir les communes par la poursuite du financement de projets supracommunaux (Fonds d'impulsion communal – FIC) créant des économies d'échelle et favorisant l'émergence de projets dépassant les frontières communales;
- mettre à disposition des communes un pool de compétences techniques spécifiques pour générer des économies d'échelle entre communes;
- créer des synergies en matière de formation en collaboration avec d'autres partenaires et au service de ceux-ci (feu, aide médicale urgente, police);
- établir un suivi des zones blanches en matière de réseau de

communication et coordonner les actions avec les opérateurs de télécommunication;

- poursuivre et élargir le champ des centrales de marchés proposées aux communes;
- veiller à diminuer de manière conséquente les parts communales dans le financement des zones de secours, au-delà de l'effort actuel consenti depuis 2019;
- améliorer la collaboration entre la province et le niveau communal et supracommunal et confier aux services provinciaux une fonction de support et d'appui des zones de secours, voire la reprise intégrale de la gestion des zones de secours;
- réduire la fiscalité provinciale et plus particulièrement les additionnels provinciaux sur le précompte immobilier et rechercher l'équilibre budgétaire en réduisant les dépenses. Certaines provinces comme le Luxembourg ont réussi à diminuer leur fiscalité durant cette législature écoulée;
- demander au Fédéral de mettre en œuvre une solution pérenne à la problématique du financement des pensions des agents de la fonction publique locale et provinciale;
- demander à la Région de poursuivre la réforme de la fonction publique locale pour y apporter davantage de souplesse et d'attractivité;
- privilégier le recrutement de contractuels aux statutaires dans la fonction publique provinciale;
- mener un audit sur les dépenses relatives au fonctionnement de l'institution provinciale (conseil et collège) et des organes de gestion des structures satellites;
- renforcer la transparence dans les frais des députés provinciaux pris en charge par la province (par exemple via la publication d'un rapport annuel faisant état des dépenses correspondantes) et limiter les avantages en nature accordés aux députés provinciaux au strict nécessaire pour mener leur travail;
- développer un plan stratégique transversal pour la province qui soit le plus sélectif possible, en priorisant les actions sur base du principe de subsidiarité, de manière à éviter le saupoudrage



des moyens et à rechercher la plus grande valeur ajoutée des politiques provinciales;

- évaluer systématiquement toutes les politiques publiques menées par la province et promouvoir au sein de l'administration une culture de l'évaluation;
- poursuivre la digitalisation des services provinciaux;
- inscrire la province dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (ISO27.000).



Politiques sectorielles

En fonction des compétences de chaque province, Les Engagés avancent une série de propositions. Plus particulièrement pour la province de Namur, nous souhaitons les accents suivants.

— ENSEIGNEMENT, FORMATION, ORIENTATION ET MÉTIERS

Nous proposons de:

- mener des actions de sensibilisation des jeunes à la découverte des métiers et à leur orientation scolaire et/ou professionnelle au travers d'un salon, d'un escape game, d'un car métier, de collaborations écoles-entreprises;
- proposer des formations de qualité et innovantes, comme celles assurées au sein des Instituts provinciaux de formation, en collaboration avec d'autres partenaires et au service de ceux-ci (service incendie, aide médicale urgente, police...);

- développer des partenariats pour faciliter l'emploi transfrontalier (ex.: la création d'un Point d'information transfrontalier pour les travailleurs qui souhaitent partir travailler dans une région et/ou un pays voisin comme cela existe dans le cadre de l'eurégio Meuse-Rhin);
- faire de la province de Namur un pouvoir organisateur exemplaire pour ses établissements d'enseignement.



— SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Nous proposons de :

- développer un programme de soutien aux initiatives (publiques, privées et associatives) de constitution de maisons de santé dans la ruralité ;
- lutter contre la désertification médicale et les pénuries de médecins, dentistes, vétérinaires... par la poursuite et l'intensification de la mise en place d'éléments d'attractivité (primes, bourses, aides au logement) ;
- favoriser la pratique de groupe de la médecine et créer des maisons des assistants soutenues par plusieurs communes ;
- soutenir le développement de technologies innovantes (télémédecine, téléconsultation...);
- intensifier les actions de prévention et les actions en matière de santé mentale ;
- mener des actions spécifiques en promotion, prévention, et suivi direct des bénéficiaires, notamment les personnes les plus vulnérables. Le bien-être du citoyen à chaque étape de la vie demeure une priorité. En province de Namur, elle se concrétise par exemple au travers d'activités telles que le Programme de Santé à l'École (PSE), le suivi psycho-médicosocial de chaque élève (PMS), les consultations généralistes ou spécifiques en santé mentale, le Service d'Aide Médicale Urgente (AMU) le Service d'analyses de milieu intérieur (SAMI), les initiatives en Santé Mentale, la lutte contre les violences intra-familiales, la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les assuétudes ou la prévention du VIH ;
- l'espace violences intrafamiliales (VIF) créé à Namur grâce à un partenariat entre la ville et la province doit être décliné au sein

de chacun des arrondissements de la province pour la prise en charge des victimes ;

- coordonner les programmes publics et associatifs de Housing First afin de réduire le sans-abrisme dans les villes et communes fortement touchées par le phénomène ;
- créer un abri de nuit dans chacun des trois arrondissements de la province ;
- concrétiser une aire d'accueil équipée pour les gens du voyage dans chacun des trois arrondissements de la province ;
- développer une régie provinciale autonome immobilière pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes et participer à la rénovation urbaine de certains quartiers ;
- soutenir des structures et des projets qui favorisent l'inclusion sociale et améliorent la qualité de vie de toutes et tous, en particulier des personnes fragiles, vulnérables ou dépendantes et qui suscitent la cohésion sociale à chaque étape de la vie (IMAJE, SPAF, plateforme ATL, CCCA et autres organismes de l'aide à domicile).



— CULTURE, TOURISME, COMMERCE ET ÉCONOMIE

Nous proposons de :

- continuer et adapter la promotion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire provincial à travers l'organisation d'événements en collaboration avec les acteurs culturels locaux ;
- confier à la province le rôle d'observatoire du tourisme pour son territoire, en veillant à ce qu'elle participe de façon active aux travaux de l'observatoire wallon du tourisme du commissariat général (alimentation de la Région en données, mise en œuvre de projets partenariaux...);
- renforcer les actions de soutien à la professionnalisation du secteur ;
- organiser la mise en place d'une plateforme des centres culturels du territoire provincial et donner le rôle de coordinateur à la province (mutualiser des projets, programmations partagées avec la priorité de défendre l'accès à la culture pour tous) ;
- comme en Flandre, charger la province d'acheter des données numériques sur l'activité commerciale et les comportements des consommateurs générées par des sociétés spécialisées ou des opérateurs de télécommunication (big data) et de les traiter de manière à les rendre exploitables pour les communes mais aussi pour les commerçants ;
- adopter une approche plus partenariale pour piloter et animer les établissements et infrastructures touristiques appartenant à la province, par exemple en renforçant la place des communes et du secteur privé ou associatif dans la gestion ou dans l'animation du lieu ou du circuit ;
- soutenir financièrement et logistiquement des événements cultu-

rels en tout genre sur l'ensemble du territoire ;

- venir en appui des pouvoirs locaux qui souhaitent développer un circuit touristique qui traverse plusieurs communes (cofinancement, logistique, promotion...);
- se doter d'une maison du numérique. Organisme de référence, celle-ci sensibilisera et accompagnera toutes les communes à intégrer les nouveaux outils numériques ;
- associer davantage les associations de jeunesse à la vie culturelle locale et à l'organisation de certains événements de la Province ;
- concrétiser l'absorption de l'INASEP par le BEP afin d'en faire un département à part entière ;
- doter le BEP des moyens financiers utiles à son fonctionnement reconnu crucial, efficace et stratégique au bénéfice du territoire provincial et de ses communes.



— AGRICULTURE

Nous proposons de :

- Accompagner et conseiller à destination des agriculteurs et producteurs locaux (alimentation animale, ambiance et énergie des bâtiments d'élevage, accompagnement dans les projets de diversification);
- soutenir leur fonctionnement quotidien (comptabilité, gestion, aides à l'installation et à l'investissement, aides à l'innovation...);
- consolider le pôle de formation agricole de l'EPASC (école provinciale d'agronomie et de sciences) "Saint-Quentin" à Ciney;
- coordonner les initiatives de valorisation des circuits courts de commercialisation des produits issus de l'agriculture;
- promouvoir les produits locaux au travers de l'accompagnement des cantines de collectivités, ateliers et expositions qui proposent, aux familles et aux enfants, de découvrir l'élevage et l'agriculture familiale qui caractérisent par exemple la province de Namur;
- mobiliser les réserves foncières publiques pour les mettre à la disposition de jeunes agriculteurs afin d'assurer un meilleur accès à la terre;
- créer ou soutenir la création d'une « grainothèque » provinciale afin de conserver, partager ou échanger les graines de fleurs mellifères, de fruits et de légumes locaux.



— TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET CULTURELLES

Nous proposons de :

- poursuivre la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie (curage, entretien et réparation), renforcement et cofinancement de la gestion des cours d'eau de troisième catégorie. Dans ce cadre, réserver une part suffisante du budget provincial à la gestion de ces cours d'eau afin d'éliminer le risque d'inondation;
- intensifier les échanges (services et conseils techniques) vers les communes pour l'encadrement des travaux relevant du génie civil, du bâtiment, des techniques spéciales, chauffage, électricité...
- poursuivre la gestion de la voirie vicinale : police, conservation et mise à jour de l'atlas des voiries;
- reprendre au compte de la province les piscines communales ainsi que d'autres infrastructures sportives communales à impact supracommunal. Nous pourrions grâce à cela alléger les finances de nombreuses communes et maintenir ces infrastructures sportive et éducative dans la ruralité;
- mettre en œuvre un plan d'investissement visant créer dans chaque bassin de vie des infrastructures sportives partagées, accessibles à tous les clubs implantés dans les communes avoisinantes (par exemple aménager un terrain de football synthétique que plusieurs clubs pourraient utiliser, sur base d'un droit de tirage);
- poursuivre mais surtout accélérer les travaux de stabilisation et rénovation de la cathédrale Saint-Aubain;
- accentuer le soutien de la province aux bibliothèques et en particulier celles de la ruralité.



— ENVIRONNEMENT — ENERGIE — MOBILITÉ

Nous proposons de :

- poursuivre le rôle de coordination dans les politiques POLLEC et Convention des Maires (conseils aux communes quant aux travaux économiseurs d'énergie à prioriser, aide à la concrétisation des PAEDC communaux, tout en assumant le rôle d'auteur de projets, de surveillance de chantier ou encore d'aménagement et d'entretien de bâtiments...);
- mieux intégrer les risques climatiques en mettant en place à l'échelle du territoire un plan « inondations », « sécheresses », « tempêtes » et « incendies » intégrant toutes les mesures préventives et les aménagements physiques susceptibles de diminuer les risques. Le mettre à jour s'il existe déjà. Dans ce cadre, instaurer un système d'alerte et, le cas échéant, organiser des simulations à petite échelle ou sur l'ensemble du territoire. Enfin, sensibiliser et informer à l'avance la population des procédures à suivre ;
- renforcer le rôle de la province, de concert avec le Gouverneur, en matière de sécurité routière (sensibilisation, soutien aux communes dans la réalisation d'un diagnostic de sécurité routière...);
- continuer le développement de la mobilité douce, par exemple en amplifiant des investissements dans le réseau cyclable « Points Nœuds » ;
- mettre en place des autoroutes cyclables pour relier les centres urbains ou ruraux majeurs entre eux ;
- développer des points de parking de voitures partagées dans les zones rurales en particulier autour des gares et le long des autoroutes ;
- mettre en place des services de support à la mise en place de

communauté d'énergie pour les pouvoirs locaux (communes, CPAS, fabriques d'église...), les associations et les écoles ;

- poursuivre la rénovation des bâtiments dépendants de la province en vue de diminuer leur consommation énergétique, avoir une flotte automobile 100% électrique et investir dans les énergies renouvelables afin d'avoir comme prévu un bilan carbone positif d'ici 2030.



